

***ski-doo***®



**2009**

**Guide du  
conducteur** Comprenant  
Informations de sécurité,  
renseignements sur le véhicule  
et l'entretien

**MX Zx 600 RS<sup>MC</sup>**



**AVERTISSEMENT**

Lisez attentivement ce guide du conducteur.  
Il contient d'importantes consignes de sécurité.  
Âge minimal recommandé du conducteur: 16 ans.  
Laisser ce Guide du conducteur dans le véhicule.

**5 2 0 0 0 0 8 1 4**

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Toute omission de se conformer aux mesures préventives et aux instructions de sécurité contenues dans ce Guide du conducteur, le *DVD DE SÉCURITÉ* et les avertissements sur le véhicule pourrait occasionner des blessures, y compris le décès.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Le rendement de ce véhicule peut être supérieur à celui de tout autre véhicule utilisé antérieurement. Prenez le temps de vous familiariser avec votre nouveau véhicule.

### PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Ce produit contient ou émet des produits chimiques reconnus par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou présenter d'autres dangers pour la reproduction.



Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.  
Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs inc.

Les marques de commerce suivantes sont des marques de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

HPG<sup>MC</sup>

RAVE<sup>MC</sup>

ROTAX<sup>MC</sup>

TRA<sup>MC</sup>

MX Z<sup>®</sup>

SC<sup>MC</sup>

SKI-DOO<sup>®</sup>

# AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter d'avoir fait l'achat d'une toute nouvelle motoneige SKI-DOO®. Peu importe le modèle que vous avez choisi, vous profiterez de la garantie de Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) et serez soutenu par un réseau de concessionnaires autorisés de motoneiges SKI-DOO disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire tient à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour faire la préparation et la vérification initiale de votre motoneige et a effectué les derniers réglages en fonction de votre poids et du type de terrain avant que vous en preniez possession.

À la livraison, on vous a expliqué la couverture de garantie (voir la section *GARANTIE*), puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

## S'instruire avant de partir

Pour votre sécurité et de celle des personnes à proximité, lisez les sections suivantes avant d'utiliser votre véhicule:

- *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ*
- *RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE.*


Tous les conducteurs devraient s'inscrire à un cours de sécurité donné par un instructeur reconnu. Pour plus de renseignements, communiquer avec votre concessionnaire ou les autorités locales.


## Information concernant la sécurité

L'information particulièrement importante contenue dans ce Guide du conducteur est identifiée par les symboles et les mots suivants:

### **AVERTISSEMENT**

**Avertit d'une situation comportant des risques de blessure grave, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.**

 **ATTENTION** Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

 **AVIS** Avertit d'un risque d'endommager gravement le véhicule ou une (ou des) pièce(s) si l'instruction n'est pas suivie.

## À propos de ce guide du conducteur

Ce guide a pour but d'aider le propriétaire et le conducteur à se familiariser avec le véhicule, son fonctionnement, sa conduite sécuritaire et son entretien.

Ce guide est indispensable pour connaître l'utilisation appropriée du véhicule. Le conserver dans le véhicule en tout temps pour pouvoir y référer.

Notez que ce guide est disponible dans plusieurs langues. En cas de divergence d'informations, la version originale anglaise a préséance.

Si vous désirez consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de votre Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site [www.guidesconducteur.brp.com](http://www.guidesconducteur.brp.com).

L'information présentée dans ce document est correcte au moment de publier. Il faut noter toutefois que BRP poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. BRP se

réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur ainsi que le *DVD DE SÉCURITÉ* devraient être dans le véhicule au moment de la vente.

La déclaration de conformité CE n'apparaît pas dans cette version du guide du conducteur.

Veillez vous reporter à la version imprimée qui accompagnait votre véhicule.

<b>COMMANDES/INSTRUMENTS/ÉQUIPEMENT (suite)</b>	
13) Bouton de mode (M) de l'indicateur .....	40
14) Bouton de réglage (S) de l'indicateur .....	40
15) Indicateur multifonctionnel à affichage numérique .....	40
16) Voyants de l'indicateur .....	50
17) Verrou de siège .....	50
18) Poignée de levage et pare-chocs .....	51
<b>ESSENCE ET HUILE .....</b>	<b>52</b>
Essence recommandée .....	52
Huile recommandée .....	53
Mélange carburant/huile .....	54
<b>INSTRUCTIONS D'UTILISATION .....</b>	<b>55</b>
Utilisation au cours de la période de rodage .....	55
Démarrage du moteur .....	55
Les conditions de conduite et la motoneige .....	55
Réchauffage du véhicule .....	56
Arrêt du moteur .....	56
Remorquage d'une autre motoneige .....	57
Entretien après utilisation .....	57
<b>PERSONNALISATION DE LA CONDUITE .....</b>	<b>58</b>
Réglage de la suspension arrière .....	58
Réglages de la suspension avant .....	62
Écartement des skis .....	64
Réglages faits en usine de la suspension arrière .....	64
Réglages faits en usine de la suspension avant .....	65
Maniabilité du véhicule en fonction du réglage de la suspension .....	66
<b>TRANSPORT DU VÉHICULE .....</b>	<b>67</b>

## **RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN**

<b>TABLEAU D'ENTRETIEN .....</b>	<b>70</b>
<b>INSPECTION APRÈS 10 HEURES .....</b>	<b>74</b>
<b>PROCÉDURES D'ENTRETIEN .....</b>	<b>75</b>
Capteur de position d'accélérateur (TPS) .....	75
Préfiltre du silencieux d'admission d'air .....	75
Liquide de refroidissement du moteur .....	75
Système d'échappement .....	76
Bougies .....	76
Butée de moteur .....	77
Liquide de frein .....	77
Huile du carter de chaîne .....	78
Garde-courroie .....	79
Courroie d'entraînement .....	80
Poulie motrice .....	83
Chenille .....	84

<b>PROCÉDURES D'ENTRETIEN (suite)</b>	
Suspension .....	88
Skis .....	88
Fusible .....	88
Feux .....	89
Carrosserie .....	90
<b>REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE .....</b>	<b>93</b>
Remisage .....	93
Préparation présaisonnière.....	93

### ***RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES***

<b>IDENTIFICATION DU VÉHICULE.....</b>	<b>96</b>
Autocollant de description du véhicule .....	96
Numéros de série .....	96
<b>DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (CE) .....</b>	<b>97</b>
<b>MOTEURS CERTIFIÉS PAR L'EPA .....</b>	<b>98</b>
Information sur les émissions d'échappement.....	98
<b>FICHES TECHNIQUES.....</b>	<b>99</b>

### ***DIAGNOSTIC DES PANNES***

<b>DIRECTIVES TECHNIQUES .....</b>	<b>102</b>
<b>SYSTÈME DE CONTRÔLE.....</b>	<b>104</b>
Voyants, messages et codes de panne .....	104

### ***GARANTIE***

<b>VALIDATION DE LA GARANTIE LIMITÉE.....</b>	<b>106</b>
<b>GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009 .....</b>	<b>107</b>
<b>GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009.....</b>	<b>112</b>
<b>GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009.....</b>	<b>116</b>
<b>RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS .....</b>	<b>121</b>
<b>CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE .....</b>	<b>122</b>





# ***INFORMATIONS DE SÉCURITÉ***

---

# PRÉCAUTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

## **Empoisonnement au monoxyde de carbone**

L'échappement de tous les moteurs contient du monoxyde de carbone, un gaz mortel. Le fait de respirer du monoxyde de carbone peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion mentale et, éventuellement, la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si vous ne le voyez pas ou s'il n'y a aucune odeur d'échappement. Une concentration fatale peut s'accumuler rapidement, ce qui vous paralyserait rapidement sans que vous puissiez vous défendre. De plus, une concentration fatale de monoxyde de carbone peut subsister pendant des heures, voire des jours, dans un endroit fermé ou mal aéré. Si vous présentez un des symptômes d'empoisonnement au monoxyde de carbone, évacuez l'endroit immédiatement, prenez l'air et demandez de l'aide médicale.

Pour éviter les blessures graves ou mortelles dues à l'empoisonnement au monoxyde de carbone:

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement fermé tel qu'un garage, un abri à voitures ou une grange. Même si vous ouvrez des fenêtres ou utilisez des ventilateurs pour tenter de ventiler les gaz d'échappement, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.
- Ne faites pas fonctionner le véhicule à l'extérieur où les gaz d'échappement peuvent pénétrer à l'intérieur d'un édifice par des ouvertures telles des fenêtres ou des portes.

## **Incendies et autres dangers associés à l'essence**

L'essence est inflammable et explosive. Les émanations d'essence peuvent se répandre et s'enflammer s'il y avait une étincelle ou une flamme à quelques mètres du moteur. Suivez les recommandations ci-dessous pour réduire le risque d'incendie et d'explosion:

- Faites le plein d'essence à l'extérieur dans un endroit bien aéré loin de flammes, d'étincelles, de toute personne qui fume et de toute autre source d'allumage.
- Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein.
- Ne remplissez pas trop le réservoir. Laissez de l'espace pour que l'essence puisse se dilater lorsque la température monte.
- Essuyez toute essence répandue.
- Ne démarrez jamais le moteur et ne le faites pas fonctionner lorsque le bouchon de réservoir est enlevé.
- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge approuvé pour entreposer l'essence.

L'essence est toxique et peut entraîner des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- Consultez un médecin immédiatement si vous avalez de l'essence, si de l'essence vous éclabousse les yeux ou si vous respirez des émanations.

Si vous renversez de l'essence sur vous, lavez-vous avec du savon et de l'eau puis changez de vêtements.

## **Brûlures sur les composants chauds**

Le système d'échappement et le moteur peuvent être chauds lorsqu'ils fonctionnent. Évitez de leur toucher

lorsqu'ils fonctionnent ainsi qu'immédiatement après qu'ils aient cessé de fonctionner.

## **Accessoires et modifications**

N'effectuez pas de modifications non autorisées et n'utilisez aucun accessoire non approuvé par BRP. Comme certains changements ou accessoires n'ont pas été mis à l'essai par BRP, ils peuvent augmenter le risque d'accident ou de blessure et rendre l'utilisation du véhicule illégale.

Consultez un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour connaître la liste des accessoires offerts.

---

# MESSAGES DE SÉCURITÉ SPÉCIAUX

Des **BLESSURES GRAVES OU MORTELLES** peuvent survenir si on ne respecte pas ces instructions:

- ▲ Quelle que soit l'expérience acquise au volant d'une voiture, d'une moto-cyclette ou d'un bateau, nous sommes tous débutants lorsqu'on prend les commandes d'une motoneige pour la première fois. La sécurité en motoneige dépend de nombreux facteurs tels que la visibilité, la vitesse, la météo, l'environnement, la circulation ainsi que l'état de la motoneige et du conducteur.
- ▲ Pour faire une utilisation sécuritaire de votre motoneige, il faut maîtriser les notions de base. Lisez bien votre Guide du conducteur et prêtez attention aux mises en garde (attention) et avertissements. Devenez membre du club de motoneigistes de votre région: ses activités sociales et son réseau de sentiers sont conçus pour votre plaisir et votre sécurité. Demandez à votre concessionnaire, à vos amis, aux membres de votre club de vous apprendre les règles de base ou suivez une des formations sur la sécurité en motoneige qui se donnent dans votre région.
- ▲ Toujours expliquer à un débutant comment faire démarrer et arrêter le véhicule. Enseignez-lui les bonnes positions de conduite et surtout, ne lui permettez d'utiliser le véhicule qu'en terrain plat jusqu'à ce qu'il se soit familiarisé avec la conduite de la motoneige. S'il y a des cours de conduite de motoneige dans votre région, inscrivez-le.
- ▲ La performance de certaines motoneiges peut être très supérieure à celle des autres motoneiges que vous avez déjà conduites. Il n'est donc pas recommandé que des conducteurs novices ou inexpérimentés les conduisent.
- ▲ Les motoneiges sont utilisées dans de nombreuses régions et de nombreuses conditions d'enneigement. Tous les modèles ne se comportent pas de la même manière dans des conditions similaires. Consultez votre concessionnaire pour choisir le modèle de motoneige qui convient le mieux à vos besoins.
- ▲ Le conducteur ou toute autre personne à proximité peut subir des blessures ou perdre la vie si on dépasse ses propres capacités ou celles du véhicule.
- ▲ BRP recommande que tout conducteur soit âgé d'au moins 16 ans.
- ▲ Connaissez les lois en vigueur dans votre région. Les organismes fédéraux, d'État, provinciaux et locaux ont édicté des lois et des règlements relatifs à l'utilisation et au fonctionnement sécuritaires des motoneiges. À titre de motoneigiste, vous devez connaître et respecter ces lois et règlements. Le respect et l'observation de ces lois et règlements permet de rendre la pratique de la motoneige sécuritaire pour tous. Il est important de bien connaître les lois sur la responsabilité en regard des dommages à la propriété et les lois régissant les assurances en regard de votre véhicule.
- ▲ Les excès de vitesse peuvent être fatals. Souvent, vous ne pouvez pas réagir ou répondre assez rapidement à un événement imprévu. Conduisez toujours à une vitesse appropriée à l'état du sentier, aux conditions climatiques et à vos capacités. Respectez les lois en vigueur dans sa région. Des limites de vitesse peuvent être en vigueur et doivent être respectées.
- ▲ Dans les sentiers, toujours circuler à droite.
- ▲ Restez toujours à bonne distance des autres motoneiges et des passants.
- ▲ N'oubliez pas que le matériel publicitaire montrant une utilisation audacieuse et risquée de la motoneige est tourné dans des conditions idéales et que la conduite est assurée par des pilotes professionnels. Ne pas tenter jamais ces manœuvres dangereuses si vous ne possédez pas les habiletés requises.

- ⚠ Ne conduisez jamais sous l'effet de l'alcool ou des drogues, si vous êtes malade ou fatigué. Conduire avec prudence.
- ⚠ Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler dans les rues ou sur les routes publiques.
- ⚠ Il peut être agréable de conduire une motoneige la nuit, mais en raison de la visibilité réduite, soyez particulièrement prudent. Évitez les terrains inconnus et assurez-vous que les phares et les feux fonctionnent bien. Emportez toujours avec vous une lampe de poche et des ampoules de rechange.
- ⚠ N'enlevez aucune pièce d'origine de votre véhicule. Chaque motoneige comporte de nombreux dispositifs de sécurité intégrés. Il peut s'agir de protecteurs, de consoles, de bandes réfléchissantes et d'étiquettes d'avertissement.
- ⚠ La beauté de la nature ne doit pas vous distraire lorsque vous conduisez votre motoneige. Si vous désirez contempler un paysage, arrêtez-vous en bordure du sentier **pour ne pas gêner** les autres motoneigistes.
- ⚠ Les clôtures représentent un danger de taille pour les motoneigistes. Tenez-vous loin des poteaux de téléphone et d'électricité.
- ⚠ Les fils cachés ou difficiles à percevoir peuvent causer de graves accidents.
- ⚠ Portez toujours un casque protecteur, des lunettes de protection et une visière approuvés.
- ⚠ Sachez que la conduite hors sentiers est dangereuse en raison des risques d'avalanches ou des obstacles naturels et artificiels.
- ⚠ Évitez de circuler sur les routes. Si vous devez le faire et que c'est permis, circulez lentement. Votre motoneige n'est pas conçue pour circuler sur la chaussée. Avant de traverser une route, arrêtez-vous complètement, regardez dans les deux directions, puis traversez à un angle de 90°. Méfiez-vous des véhicules stationnés!
- ⚠ Ne pas talonner une autre motoneige. Si la motoneige devant vous ralentit, cette négligence pourrait blesser le conducteur et son passager. Prévoyez une bonne distance de freinage entre votre motoneige et celle qui vous précède. Soyez prudent, car selon les conditions du terrain, la distance de freinage peut être plus courte que prévu. Soyez prudent. Préparez-vous à toute éventualité.
- ⚠ Il peut être dangereux de partir seul en motoneige. Vous pourriez manquer d'essence, avoir un accident ou endommager votre véhicule. Souvenez-vous qu'en motoneige, vous pouvez parcourir une plus grande distance en une demi-heure qu'en une journée complète de marche. Soyez toujours accompagné d'un ami ou d'un membre de votre club de motoneigistes. Informez quelqu'un de votre itinéraire et de l'heure approximative de votre retour.
- ⚠ Il arrive parfois que de l'eau s'accumule dans les prés et gèle lorsque l'hiver arrive. Il s'agit habituellement de glace vive. Toute tentative de tourner ou de freiner sur ce type de surface peut occasionner un tête-à-queue. Ne jamais freiner, accélérer ou tourner sur la glace vive. Si vous circulez sur une telle surface, ralentissez en relâchant graduellement la manette d'accélérateur.
- ⚠ Ne faites aucun saut avec votre motoneige. Laissez cette pratique aux cascadeurs professionnels. N'essayez pas d'impressionner. Soyez responsable!
- ⚠ Lorsque vous circulez en groupe, évitez de faire des accélérations brusques. La chenille peut projeter de la neige ou de la glace sur le motoneigiste derrière vous. Si vous agissez de la sorte, le véhicule peut s'enliser et endommager le sentier.

- ⚠ Circuler en groupe est très plaisant. Mais n'essayez pas d'impressionner les autres ni de les dépasser. Un motoneigiste moins expérimenté pourrait tenter de vous imiter et échouer sa manœuvre. Quand vous circulez en groupe, sachez adapter vos habiletés à celles de vos compagnons.
- ⚠ Toujours inspecter le véhicule AVANT de faire démarrer le moteur.
- ⚠ Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, appuyez sur l'interrupteur d'arrêt du moteur ou tirez sur le capuchon du cordon coupe-circuit.
- ⚠ Vérifiez si l'accélérateur fonctionne librement et s'il revient en position de ralenti avant de faire démarrer le moteur.
- ⚠ Serrez toujours le frein de stationnement lorsque le véhicule n'est pas en marche.
- ⚠ Ne faites jamais tourner le moteur dans un endroit mal aéré et/ou si la motoneige est sans surveillance.
- ⚠ Actionnez toujours le frein de stationnement avant de démarrer le moteur.
- ⚠ Ne faites jamais tourner le moteur si le garde-courroie n'est pas posé ou si le capot ou les panneaux latéraux sont ouverts ou retirés. Ne faites jamais tourner le moteur sans que la courroie d'entraînement ne soit posée. Faire fonctionner un moteur, sans courroie d'entraînement ou si la chenille n'est pas en contact avec le sol, par exemple, peut être dangereux.
- ⚠ Toujours retirer le capuchon du cordon coupe-circuit lorsqu'on n'utilise pas le véhicule afin de prévenir un démarrage accidentel, une utilisation non autorisée par des enfants ou d'autres personnes, ou un vol.
- ⚠ Ne soulevez jamais l'arrière de votre motoneige lorsque le moteur tourne, car la chenille pourrait projeter de la neige, de la glace ou des débris. Ne soulevez jamais l'arrière du véhicule lorsque le moteur tourne. Pour nettoyer ou inspecter la chenille, arrêtez le moteur, basculez la motoneige sur le côté et enlevez ce qui obstrue la chenille avec un morceau de bois ou une branche. Personne ne doit se trouver près d'une chenille qui tourne.
- ⚠ N'installez pas de crampons sur la chenille, à moins que celle-ci soit approuvée en conséquence. À haute vitesse, une chenille qui n'a pas été approuvée en conséquence et présentant de tels crampons pourrait se déchirer et se séparer du véhicule, ce qui peut causer des blessures graves et/ou la mort. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour savoir quelles sont les disponibilités et les applications actuelles des crampons.
- ⚠ La chenille de ce modèle peut être équipée de crampons. Cependant, il FAUT utiliser uniquement les crampons spéciaux approuvés par BRP sur les motoneiges SKI-DOO. NE JAMAIS utiliser de crampons conventionnels, car la chenille de ce modèle est plus mince que nos chenilles standard. Les crampons pourraient déchirer la chenille et se séparer du véhicule, ce qui représenterait un risque de blessure grave ou de décès.

# CONDUITE DE LA MOTONEIGE

Les conducteurs ont la responsabilité d'assurer la sécurité des autres adeptes du plein air ou des passants.

Vous avez la responsabilité de voir au bon fonctionnement de votre motoneige et de former ceux qui vous accompagnent ou ceux à qui vous permettez de conduire votre motoneige. La performance et la maniabilité peuvent grandement varier d'une motoneige à l'autre.

Il est relativement facile de conduire une motoneige. Cependant, comme tout autre véhicule ou tout autre équipement mécanique, la motoneige peut être dangereuse si vous êtes imprudent, irréfléchi ou inattentif. Nous vous recommandons de faire inspecter votre motoneige chaque année. Pour plus de détails, consultez un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO. De plus, nous recommandons fortement de rendre visite à votre concessionnaire régulièrement pour faire l'entretien de votre motoneige, ou pour vous procurer les accessoires qui vous manquent.

Avant de vous aventurer dans les sentiers, conduisez la motoneige dans un secteur réservé, sur une surface plane jusqu'à ce que vous soyez tout à fait familier avec son fonctionnement et que vous estimiez pouvoir faire face à des situations difficiles en toute sécurité. Bonne randonnée.

## Inspection de préutilisation

### AVERTISSEMENT

Il est très important de vérifier le véhicule avant de l'utiliser. Ne jamais démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de toutes les commandes essentielles, des dispositifs de sécurité et de tous les composants mécaniques. Des blessures graves et même la mort pourraient survenir si on ne procède pas de la façon prescrite.

1. Habillez-vous chaudement avec des vêtements conçus pour la pratique de la motoneige.
2. Enlever la neige et la glace de la carrosserie sans oublier le siège, les repose-pieds, les commandes et les instruments.
3. S'assurer que les skis et la direction fonctionnent bien. Vérifier le mouvement des skis par rapport à celui du guidon.
4. Vérifier le niveau d'essence et d'huile et s'assurer qu'il n'y a pas de fuites. Faire le plein si nécessaire et consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO en cas de fuite.
5. S'assurer qu'il n'y a pas d'accumulation de neige dans le préfiltre du silencieux d'admission d'air.
6. Tous les compartiments de rangement doivent être bien fermés et ne contenir aucun objet lourd ou fragile. Le capot et les panneaux latéraux doivent aussi être bien fermés.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours utiliser un support mécanique à socle large pour motoneige pour bien soutenir le véhicule pendant l'inspection de la chenille. Ne jamais se tenir devant ni derrière la motoneige. Faire accélérer le moteur graduellement pour faire tourner la chenille très doucement lorsqu'elle ne repose pas au sol.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Tous les composants réglables doivent être ajustés de façon optimale. Bien serrer tous les dispositifs de verrouillage des réglages.

7. Assurez-vous que rien ni personne ne se trouve devant la motoneige avant de la mettre en marche. Personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.
8. Actionner l'accélérateur à quelques reprises pour voir si la manette fonctionne bien. La manette doit retourner à la position de ralenti lorsqu'on la relâche.
9. S'assurer que la chenille et les roues de support ne sont pas gelées et qu'elles tournent sans problème.
10. Actionner la manette de frein et s'assurer que le freinage est complet avant que la manette touche le guidon. La manette doit revenir complètement à sa position originale dès qu'on la relâche.
11. Vérifier le mécanisme du frein de stationnement. Serrer le frein de stationnement et vérifier s'il fonctionne bien.
12. Phares et feux — Les phares, le feu arrière et le feu d'arrêt sont des pièces standard. S'assurer qu'elles ne sont pas recouvertes de saleté ou de neige et qu'elles fonctionnent adéquatement.
13. Vérifier le fonctionnement du capuchon du cordon coupe-circuit, des interrupteurs d'arrêt du moteur, du commutateur de phare, du feu arrière, du feu d'arrêt et des voyants.



LISTE DE CONTRÔLE AVANT UTILISATION		
ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT	✓
Vêtements	Se vêtir chaudement. Porter des vêtements conçus pour faire de la motoneige.	
Carrosserie y compris le siège, les repose-pieds, les phares et les feux, les commandes et les instruments	S'assurer qu'il n'y a pas de neige ou de glace.	
Skis et direction	Liberté de mouvement et fonctionnement adéquat.	
Essence et huile	Niveaux adéquats et absence de fuites.	
Préfiltre du silencieux d'admission d'air	S'assurer qu'il n'y a pas de neige ou de glace.	
Compartiment de rangement	Verrouillé et ne contient pas d'objets lourds ou fragiles.	
Éléments réglables	Réglages optimaux et dispositifs de verrouillage des pièces réglables serrés.	
Proximité du véhicule	Ne pas orienter la motoneige vers des individus ou des objets. Personne ne doit se trouver devant ou derrière la motoneige.	
Manette d'accélérateur	Fonctionnement adéquat.	
Chenille et roues de support	Liberté de mouvement.	
Manette de frein	Fonctionnement adéquat.	
Mécanisme de frein de stationnement	Fonctionnement adéquat.	
Interrupteurs et feux	Fonctionnement adéquat. Attacher le cordon coupe-circuit à un œillet du vêtement du conducteur.	

## Comment conduire

### Habillement

Portez des vêtements appropriés à l'utilisation de la motoneige. Ils doivent être confortables et pas trop ajustés. Vérifiez les prévisions météorologiques avant de partir. Habillez-vous en fonction de la température la plus basse prévue. Le port d'un sous-vêtement thermique assure une bonne isolation.

Pour des raisons de sécurité et de confort, toujours porter un casque approuvé. Portez ou ayez toujours avec vous une tuque, un passe-montagne et un masque. Des lunettes ou une visière qui se fixent au casque sont indispensables.

Pour vous protéger les mains, vous devez porter des gants ou des mitaines de motoneigiste bien isolés et permettant de manier facilement les commandes de la motoneige.

Pour faire de la motoneige, on vous recommande de porter des bottes de nylon ou de cuir à semelle de caoutchouc et doublure de feutre.

Essayez de vous garder bien au sec lorsque vous faites de la motoneige. Dès que vous êtes à l'intérieur, enlevez votre habit et vos bottes, et faites-les sécher avant de les remettre.

Ne portez pas de foulard long ou de vêtements amples qui pourraient se prendre dans des pièces mobiles de la motoneige.

### Ce qu'il faut emporter

Chaque motoneigiste devrait emporter les pièces de rechange et outils de base suivants pour pouvoir se dépanner ou aider les autres en cas d'urgence.

- Ce Guide du conducteur
- Des bougies de rechange et une clé
- Du ruban adhésif
- Une courroie d'entraînement de rechange
- Un câble de démarrage de rechange
- Des ampoules de rechange
- Une trousse d'outils (comportant au moins une pince, un tournevis, une clé à molette)
- Un couteau
- Une lampe de poche.

Ajoutez d'autres articles en fonction de la distance à parcourir et de la durée de la randonnée.

### Position de conduite

La position de conduite et le transfert de poids sont deux principes de base qui permettent de manier une motoneige. Lorsque vous tournez sur une pente, vous devez être prêt à transférer votre poids pour aider la motoneige à tourner dans la direction voulue. Le conducteur ne doit jamais mettre les pieds à l'extérieur de la motoneige. Avec l'expérience, vous apprendrez à

transférer votre poids dans les courbes à différentes vitesses et à franchir une pente en maintenant votre équilibre.

La position assise assure généralement le meilleur équilibre et le meilleur contrôle. Cependant, il est préférable dans certains cas de se tenir debout, à genoux ou semi-accroupi.

Le débutant devrait se familiariser avec la motoneige en circulant à basse vitesse sur un terrain plat avant de partir en randonnée.

## ⚠ AVERTISSEMENT

**Ne tentez pas de manœuvres qui dépassent vos capacités.**

### Position assise

Pour conduire votre motoneige sur un terrain plat qui vous est familier, vous placez au centre du siège et gardez les pieds sur les marchepieds. Conservez une certaine flexibilité dans les genoux et les hanches afin d'absorber les chocs.



### Position semi-accroupie

Position semi-accroupie non assise et pieds sous le corps en position accroupie, de façon que les jambes puissent absorber les chocs lorsque vous circulez en terrain inégal. Évitez les arrêts brusques.



### Position à genoux

Placez un pied sur le marchepied et le genou opposé sur le siège. Évitez les arrêts brusques.



### Position debout

Placez les deux pieds sur les marchepieds. Les genoux doivent rester souples pour absorber les chocs des surfaces inégales. Cette position offre une meilleure visibilité et facilite le transfert de poids. Évitez les arrêts brusques.



## Transport d'un passager

Certaines motoneiges ne peuvent prendre à leur bord que le conducteur, alors que sur d'autres, jusqu'à deux passagers peuvent y prendre place. On recommande de consulter les indications sur le véhicule afin de savoir si des passagers peuvent y monter et, si c'est le cas, combien. Il faut toujours respecter ces indications. Il est dangereux de surcharger une motoneige qui n'est pas conçue à cet effet.

## Variations dans la conduite et le terrain

### Sentier entretenu

Pour circuler sur un sentier entretenu, on préfère généralement la position assise. Ne faites pas la course et surtout gardez la droite. Soyez prêt à toute éventualité. Conformez-vous aux indications des panneaux de signalisation. Ne pas zigzaguer sur le sentier.

### Sentier non entretenu

À moins qu'il ait neigé récemment, attendez-vous à circuler sur des surfaces ondulées et à traverser des bancs de neige. À vitesse excessive, ces surfaces peuvent être douloureuses. Ralentir. Maintenir le guidon et se tenir en position semi-accroupie. Les pieds doivent se trouver sous le corps en position semi-accroupie pour absorber les secousses. Si le sentier est ondulé sur une longue distance, on peut adopter la position à genoux. Cette position offre un certain confort et permet une plus grande liberté de mouvement pour conduire. Méfiez-vous des pierres et des souches cachées sous la neige récente.

### Neige épaisse

Quand la neige est épaisse et poudreuse, votre motoneige peut avoir tendance à s'enfoncer. Si c'est le cas, tournez en faisant la plus grande

courbe possible et dirigez-vous vers une surface plus ferme. Si la motoneige s'enfonce, et cela nous arrive tous, ne faites pas patiner la chenille, car cela enfoncera davantage le véhicule. Il faut plutôt arrêter le moteur, descendre, puis soulever et déplacer l'arrière du véhicule. Ensuite, tapez un chemin devant la motoneige. Quelques pieds suffisent généralement. Refaire démarrer le moteur. Placez-vous debout et balancez légèrement la motoneige tout en actionnant lentement et graduellement l'accélérateur. Si l'avant cale, placez les pieds vers l'arrière des repose-pieds; si l'arrière cale, placez les pieds vers l'avant. Ne rien mettre sous la chenille en guise de support. Assurez-vous que personne ne se trouve devant ou derrière la motoneige lorsque le moteur tourne. Tenez-vous loin de la chenille. Tout contact avec une chenille en mouvement peut occasionner des blessures.

### **Glace**

Circuler sur des lacs ou des rivières gelés peut être fatal. Évitez les cours d'eau. Si vous ne connaissez pas la région, demandez aux autorités locales ou aux gens qui habitent cette région de vous renseigner sur les conditions de la glace, les charges et les décharges d'eau, les sources, les courants d'eau ou les autres sources de danger. Ne circulez jamais sur une surface de glace trop mince pour supporter votre poids et celui de votre motoneige. Il peut être dangereux de circuler en motoneige sur toute surface glacée si vous omettez de prendre certaines précautions. La glace ne permet pas de bien maîtriser une motoneige ou tout autre véhicule. La traction au démarrage, lors des virages et des arrêts est beaucoup moins efficace sur la glace que sur la neige. Ainsi, ces distances peuvent être beaucoup plus grandes. Notez également que la maniabilité de la motoneige est alors réduite à son minimum et que les dan-

gers de dérapage sont omniprésents. Pour conduire sur la glace, ralentissez et soyez prudent. Prévoyez une assez grande distance pour vous arrêter et pour virer. Cela est particulièrement nécessaire la nuit.

### **Neige compactée**

Ne sous-estimez pas le danger que représente la neige compactée. Il peut être difficile de circuler sur cette surface à cause du manque d'adhérence au sol des skis et de la chenille. Il est recommandé de ralentir et d'éviter d'accélérer, de tourner ou de freiner brusquement.

### **Montée**

Il existe deux types de pentes — la pente découverte comportant quelques arbres, falaises ou autres obstacles, et la pente qu'on doit gravir en ligne droite. Dans le premier cas, vous devez monter à flanc de colline ou en slalom. Placez-vous en angle par rapport à la colline. Mettez-vous à genoux sur la motoneige. Gardez toujours votre poids vers le haut de la pente. Circulez à une vitesse moyenne et constante. Dirigez-vous le plus loin possible dans une direction, puis bifurquez en déplaçant votre poids en conséquence.

Le deuxième cas peut comporter certaines difficultés. Adoptez la position debout, accélérez avant de commencer à monter, puis diminuez l'accélération afin d'empêcher la chenille de patiner.

Dans les deux cas, plus l'inclinaison est grande, plus il faut aller vite. Ralentissez toujours en arrivant au sommet. S'il devient impossible d'avancer, ne faites pas tourner la chenille inutilement. Arrêtez le moteur, dégagez les skis en les tirant vers la partie descendante et placez l'arrière de la motoneige vers le haut de la pente. Faites redémarrer le moteur et maintenez

une légère pression sur l'accélérateur. Placez-vous de façon à ne pas basculer, puis redescendez.

### **Descente**

Quand on descend, il est important de bien maîtriser sa motoneige en tout temps. Lorsque vous descendez une pente abrupte, maintenez votre centre de gravité le plus bas possible et gardez les deux mains sur le guidon. Maintenez une légère pression sur l'accélérateur et laissez descendre la motoneige pendant que le moteur tourne. Si vous prenez trop de vitesse, freinez fréquemment à petits coups. Ne freinez jamais au maximum, sinon la chenille se bloquera.

### **Circulation à flanc de colline**

Pour circuler à flanc de colline ou pour monter ou descendre une pente, il faut observer certaines règles de sécurité. Conducteur et passager doivent transférer leur poids vers l'amont afin d'assurer une certaine stabilité. La position recommandée est la position à genoux ou accroupie, le genou de la jambe du côté aval sur le siège et le pied de la jambe du côté amont sur le marche-pied. Préparez-vous à transférer votre poids aussi vite que nécessaire. Nous recommandons aux débutants de ne pas circuler à flanc de colline ni de monter de pentes abruptes.

### **Neige fondante**

Il faut toujours éviter la neige fondante. Assurez-vous qu'il n'y a pas de neige fondante avant de traverser un lac ou une rivière. Si vous apercevez des taches sombres sous la glace, quittez immédiatement cette surface. De la glace et de l'eau peuvent être projetées sur la motoneige qui suit. De plus, il est difficile et parfois impossible de dégager une motoneige enfoncée dans de la neige fondante.

### **Brouillard et tempêtes de neige**

Sur les sentiers comme sur les lacs ou rivières, un brouillard ou une tempête de neige peuvent réduire la visibilité. Si vous devez circuler dans le brouillard ou lors d'une tempête de neige, assurez-vous que vos phares et feux sont allumés et conduisez lentement de façon à être à l'affût des obstacles. Si vous n'êtes pas certain de votre chemin, arrêtez-vous. Gardez une bonne distance derrière les autres motoneigistes pour améliorer votre visibilité et votre temps de réaction.

### **Région inconnue**

Lorsque vous circulez dans une région inconnue, conduisez très prudemment. Avancez assez lentement pour reconnaître les différents dangers (clôtures, poteaux, ruisseaux, roches, fossés, fils, etc.) qui peuvent mettre un terme à votre randonnée. Soyez prudent même dans les sentiers entretenus. Circulez à vitesse modérée afin de voir ce qui vous attend à la sortie d'une courbe ou au sommet d'une colline.

### **Éblouissement**

Les journées ensoleillées peuvent réduire considérablement votre vision. L'éblouissement causé par le reflet du soleil sur la neige peut vous aveugler au point que vous ne puissiez plus distinguer les ravins, fossés ou autres obstacles. Portez toujours des lunettes de soleil pour conduire dans de pareilles conditions.

### **Obstacles imprévus**

Il peut y avoir des obstacles sous la neige. Si vous conduisez hors des sentiers ou dans les bois, circulez lentement et redoublez de prudence. Si vous conduisez trop vite, le moindre petit obstacle peut devenir très dangereux. Même une petite pierre ou une souche peut faire perdre la maîtrise de la motoneige et occasionner des blessures à ses utilisateurs. Condui-

sez dans les sentiers reconnus pour réduire les risques d'accident. Soyez prudent, circulez lentement et admirez le paysage.

### Fils cachés

Soyez toujours sur vos gardes, surtout sur les terres agricoles anciennement ou actuellement exploitées. Trop d'accidents ont été provoqués par des fils de clôture, des câbles de haubans près des poteaux ou des routes, ou de chaînes et câbles servant à fermer les chemins. Il est essentiel de circuler lentement.

### Obstacles et sauts

Il peut être dangereux de sauter les bancs de neige, ponceaux et autres obstacles indiscernables. Pour les éviter, portez une visière ou des lunettes de protection teintées de la bonne couleur et circulez lentement.

Il est imprudent et même dangereux d'effectuer des sauts en motoneige. Cependant, si vous réalisez soudainement que vous devez le faire à cause d'un obstacle imprévu, accroupissez-vous vers l'arrière et maintenez les skis bien droits vers le haut. Accélérez légèrement et protégez-vous le mieux possible en vue de l'impact. Pliez les genoux afin d'absorber le choc.

### Virages

Selon les conditions du terrain, il y a deux façons de faire un virage en motoneige. Sur la plupart des surfaces enneigées, le langage du corps est essentiel pour effectuer un virage. Vous devez vous pencher vers l'intérieur de la courbe et déplacer votre poids sur la jambe qui est à l'intérieur de façon à hausser la chenille. En adoptant cette position et en vous avançant le plus possible, vous déplacerez votre poids sur le ski intérieur.

Pour tourner dans de la neige épaisse, il peut être nécessaire dans certains cas de soulever la motoneige pour la

déplacer manuellement. Ne vous fatiguez pas trop. Demandez de l'aide. Souvenez-vous qu'il faut soulever avec les jambes et non avec le dos.



### Traversée des routes

Vous pourriez avoir à franchir un fossé ou un banc de neige avant de traverser une route. Choisissez un endroit où vous pourrez monter facilement. Mettez-vous en position debout et n'utilisez que la vitesse nécessaire pour monter. Arrivé en haut, arrêtez complètement et assurez-vous qu'il n'y a aucune voiture en vue. Évaluez la descente jusqu'à la route. Traversez la route sous un angle de 90°. S'il y a un banc de neige de l'autre côté de la route, placez les pieds près de l'arrière de la motoneige. N'oubliez pas qu'une motoneige n'est pas conçue pour circuler sur l'asphalte et qu'il est plus difficile de la diriger sur ce type de surface.

### Passages à niveau

Ne circulez jamais sur les voies ferrées. Cela est illégal. Les voies ferrées et les droits de passage sont des propriétés privées. Une motoneige ne peut se mesurer à un train. Avant de franchir un passage à niveau, arrêtez, regardez et écoutez.

## Randonnées de nuit

Il peut être plus difficile de voir ou d'être vu selon l'intensité de la lumière du jour ou des lumières artificielles. Il est agréable de se promener en motoneige la nuit. Ce peut être une expérience unique si vous tenez compte que la visibilité est réduite. Avant de partir, assurez-vous que vos phares et vos feux sont propres et qu'ils fonctionnent bien. Ne conduisez pas trop vite de façon à pouvoir vous arrêter facilement lorsque des obstacles se présentent. Ne quittez pas les sentiers et ne vous aventurez jamais en terrain inconnu. Évitez les rivières et les lacs. Les câbles de haubans, les clôtures en fils de fer barbelé, les entrées fermées par des câbles et les autres obstacles ont difficiles à distinguer la nuit. Ne conduisez jamais seul. Ayez toujours une lampe de poche à votre disposition. Tenez-vous loin des quartiers résidentiels et respectez le sommeil des autres.

## Randonnées en groupe

Avant de partir, il est important de nommer un chef de sentier pour mener le groupe et un adjoint pour demeurer à l'arrière. Assurez-vous que tous les participants connaissent l'itinéraire et la destination finale. Apportez les outils et l'équipement nécessaires et veillez à avoir assez d'essence pour faire le trajet. Ne doublez jamais le chef de sentier ou tout autre motoneigiste. Servez-vous des signaux manuels pour avertir ceux qui vous suivent des dangers ou des changements de direction. Aidez les autres motoneigistes au besoin.

Il est toujours **IMPORTANT** de maintenir une distance de sécurité entre chaque motoneige. Il faut toujours conserver une bonne distance de façon à se laisser l'espace nécessaire pour s'arrêter. Ne suivez jamais une motoneige de trop près. Connaissez la position du motoneigiste qui vous précède.

## Signaux

Lorsque vous devez vous arrêter, levez l'une de vos mains au-dessus de votre tête. Pour tourner à gauche, étendez votre bras gauche horizontalement afin de pointer dans cette direction. Pour tourner à droite, étendez le bras gauche et levez la main en position verticale pour que le coude soit replié à angle droit. Signalez toujours vos intentions à ceux qui suivent.

## Arrêts dans un sentier

Lorsque c'est possible, garez la motoneige hors du sentier lorsque vous vous arrêtez. Cela réduit les risques de collision avec les autres motoneigistes empruntant le sentier.

## Signalisation des sentiers

Les panneaux de signalisation servent à contrôler, diriger ou régir l'utilisation des motoneiges dans les sentiers. Veillez à connaître la signification des panneaux utilisés dans votre région.

## Environnement

La faune agrmente vos randonnées en motoneige. Souvenez-vous que, dans leurs déplacements, les animaux traversent les sentiers. Respectez leur privilège; ne les pourchassez pas et ne les harcelez pas. La fatigue et les gaz d'échappement peuvent tuer les animaux. Éviter les zones dédiées à la protection ou à l'alimentation de la faune.

Si vous avez la chance de voir un animal, arrêtez votre motoneige et observez-le en silence.

Les principes évoqués dans ce guide ne visent pas à limiter votre plaisir en motoneige; ils visent plutôt à prolonger la sensation de liberté que l'on éprouve en motoneige! Il s'agit de garantir une pratique saine et agréable pour vous et pour les autres et à encourager d'autres gens à partager votre enthousiasme et votre loisir d'hiver préféré. Donc, la prochaine fois que

vous chevaucherez votre motoneige, par un beau matin clair, rappelez-vous que vous jouez une partie importante pour l'avenir de ce sport. Contribuez à montrer l'exemple! BRP vous remercie de faire votre part.

Rien n'est plus exaltant que la motoneige. S'aventurer dans les innombrables sentiers qui sillonnent les immensités est une façon saine et agréable de profiter de nos hivers. Cependant, plus le nombre de motoneigistes augmente dans les parcs et les sentiers, plus l'environnement est exposé à différents dommages. L'utilisation abusive de terrains privés et publics, des installations et des ressources entraîne inévitablement des restrictions et des interdictions.

À l'heure actuelle, la plus grande menace à laquelle notre sport fait face est autour de nous. La solution est simple: il faut avoir une attitude responsable quand on fait de la motoneige.

La grande majorité des gens respecte les règles et l'environnement. Chacun de nous doit montrer l'exemple à ceux qui, jeunes et vieux, se familiarisent avec cette activité.

Il y va de notre intérêt de protéger l'environnement. Parce que, à long terme, c'est l'avenir même de notre sport que nous préservons.

Sensible à l'importance de cette question et du rôle que peuvent jouer les motoneigistes pour préserver les endroits où ils pratiquent leur sport, BRP a lancé la campagne «Laisser peu de traces» à leur intention.

Quand on parle de laisser peu de traces, il ne s'agit pas seulement de l'empreinte que la chenille laisse dans la neige. Il s'agit d'un endossement, d'un rapport de respect, d'une volonté de donner l'exemple en agissant concrètement. C'est un engagement envers la protection de l'environnement en général, les soins dont il faut l'entourer, les animaux qui y vivent et les amateurs de plein air qui aiment

aussi s'y retrouver. Avec ce thème, nous espérons rappeler aux motoneigistes que le respect de l'environnement est crucial non seulement pour notre sport, mais pour les générations à venir aussi.

Si on vous demande de laisser peu de traces derrière vous, ce n'est pas pour modérer votre enthousiasme! C'est une invitation à le pratiquer avec respect!

Laisser peu de traces, c'est conduire sa motoneige de façon responsable en respectant le lieu où l'on se trouve. Vous laissez peu de traces quand vous suivez les principes suivants.

**Vous êtes informés.** Vous vous procurez des cartes, des copies de règlements et d'autres renseignements du ministère de l'Environnement et de la Faune ou d'autres organismes publics. Vous connaissez les règlements et les respectez, y compris les limites de vitesse!

**Vous évitez** de passer sur les arbrisseaux, les arbustes ainsi que sur les pelouses et vous ne coupez pas de bois. En terrain plat ou dans les zones où circulent de nombreuses motoneiges, vous suivez les pistes prévues pour la motoneige. Souvenez-vous qu'il y a un lien entre la protection de l'environnement et votre sécurité.

**Vous respectez la faune** et prêtez une attention toute particulière aux femelles accompagnées de petits et aux animaux qui souffrent du manque de nourriture. Le stress peut rapidement épuiser leurs dernières réserves d'énergie. Laissez aux animaux les endroits qui leur sont réservés!

**Vous respectez** l'affichage sur les barrières et les autres indications en général, et n'oubliez pas que ceux qui laissent peu de traces ne jettent pas d'ordures!



**Éloignez-vous** des zones de nature protégées. Les véhicules y sont interdits. Vous savez reconnaître les limites.

**Vous demandez** la permission avant de passer sur un terrain privé. Vous respectez le droit de propriété et la tranquillité d'autrui. Bien sûr, les motoneiges sont beaucoup moins bruyantes qu'auparavant, mais vous évitez quand même de faire tourner le moteur à haut régime dans les endroits paisibles.

Les motoneigistes connaissent mieux que quiconque les efforts qui ont été faits pour leur donner accès à des endroits pour pratiquer leur sport en toute sécurité et dans le respect des autres. Ces efforts se poursuivent avec la même énergie aujourd'hui.

En respectant les endroits que l'on visite, peu importe la région, nous aidons à faire en sorte de pouvoir utiliser ces sentiers longtemps encore. Vous conviendrez que c'est une bonne raison de faire un effort pour laisser peu de traces. Mais il y en a d'autres.

Les motoneigistes aiment profiter de l'hiver et de la nature majestueuse qui nous entoure; laisser le moins de traces possible contribue à protéger ce privilège. Ainsi, nous pourrions faire connaître les plaisirs de l'hiver et de la motoneige à d'autres. Et notre sport se développera!

Laisser peu de traces est une preuve de bon sens. Après tout, il est inutile de labourer les sentiers ou de sillonner des forêts vierges en écrasant tout sur votre passage! Que vous utilisiez une motoneige Ski-Doo haute performance, une MX Z sportive ou toute autre marque ou modèle, montrez que vous savez ce que vous faites. Montrez qu'on peut s'amuser sans tout détruire!

# PRODUITS DE TRACTION

**REMARQUE:** Cette section concerne les motoneiges munies d'une chenille installée en usine et ayant été approuvée par BRP pour l'ajout de crampons spéciaux.

## **AVERTISSEMENT**

Ne jamais cramponner une chenille n'ayant pas été approuvée pour l'utilisation de crampons. Si on installe des crampons sur une chenille non approuvée, cela peut augmenter les risques de déchirement et de séparation de la chenille, ce qui peut causer des blessures graves ou la mort.

## **AVERTISSEMENT**

La chenille de ce modèle peut être équipée de crampons. Cependant, il FAUT utiliser uniquement les crampons spéciaux approuvés par BRP sur ces motoneiges Ski-Doo. NE JAMAIS utiliser de crampons conventionnels, car la chenille de ce modèle est plus mince que d'autres chenilles standard. Les crampons pourraient déchirer la chenille et se séparer du véhicule, ce qui représenterait un risque de blessure grave ou de décès. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour savoir quelles sont les disponibilités et les applications actuelles des crampons.

L'utilisation de produits de traction comme des lisses au carbure et/ou des crampons plus mordants sur votre motoneige changera le comportement de celle-ci, notamment au niveau de la manoeuvrabilité, de l'accélération et du freinage.

L'utilisation de produits de traction augmente l'adhérence de la chenille sur la neige durcie et la glace, sans toutefois avoir d'effet marqué sur la neige molle. De ce fait, la conduite d'une moto-

neige munie de produits de traction demande une certaine période d'adaptation. Prenez bien le temps de vous familiariser avec le comportement de votre motoneige, en virages, en accélération et au freinage, si celle-ci est munie de produits de traction.

De plus, renseignez-vous toujours sur les règlements locaux concernant l'utilisation de produits de traction sur les motoneiges. Conduisez toujours votre motoneige de façon responsable; respectez l'environnement et la propriété d'autrui.

## **Manoeuvrabilité**

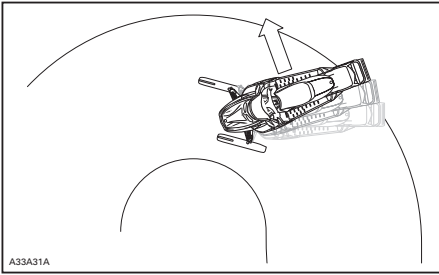
L'utilisation de produits de traction comme des lisses au carbure et/ou des crampons plus mordants augmente l'adhérence au sol de la motoneige à l'avant et à l'arrière. En conséquence, les skis de la motoneige nécessitent l'utilisation de lisses au carbure pour augmenter leur adhérence et équilibrer ainsi la partie avant de la motoneige avec la partie arrière. Bien que les lisses au carbure de série soient adéquates, elles n'offrent pas nécessairement un contrôle optimal puisque celui-ci dépend de vos préférences personnelles, de votre type de conduite, et de vos ajustements de suspension.

## **AVERTISSEMENT**

Un déséquilibre entre la partie avant et l'arrière de la motoneige due à une mauvaise combinaison de produits de traction peut rendre le véhicule survireur ou sous-vireur, ce qui peut entraîner une perte de contrôle.

## **Survirage**

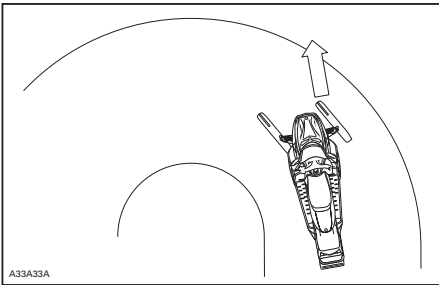
Dans certaines conditions, l'utilisation de lisses au carbure plus mordants alors que la chenille arrière est dépourvue de crampons pourrait rendre la motoneige survireuse (voir l'illustration).



**SURVIRAGE**

### Sous-virage

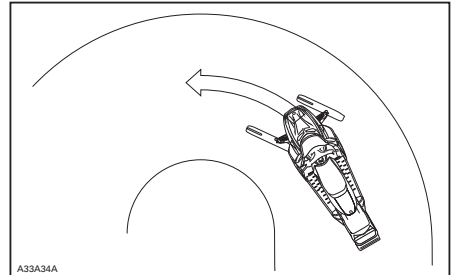
Dans certaines conditions, une chenille munie de crampons pourrait rendre la motoneige sous-vireuse si les skis ne sont pas munis de lisses au carbure assez mordantes (voir l'illustration).



**SOUS-VIRAGE**

### Conduite en contrôle

Une combinaison équilibrée de lisses au carbure et de crampons sur la chenille assure un contrôle adéquat et une meilleure manoeuvrabilité (voir l'illustration).



**CONDUITE EN CONTRÔLE**

### Accélération

Une chenille munie de crampons augmente la capacité d'accélération de votre motoneige sur la neige durcie et la glace sans toutefois avoir d'effet appréciable sur la neige molle. Par conséquent, le niveau de traction peut varier brusquement dans certaines conditions.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Afin d'éviter les surprises qui pourraient entraîner une perte de contrôle de la motoneige pouvant causer des blessures graves ou la mort:

- Toujours utiliser la manette d'accélérateur avec douceur.
- Ne JAMAIS tenter de faire patiner la chenille afin de faire dérapier l'arrière de la motoneige.

Cela pourrait entraîner la projection violente de débris ou de glace pouvant causer des blessures aux personnes dans l'entourage ou sur les motoneiges qui suivent.

### Freinage

Tout comme en conditions d'accélération, une chenille munie de crampons augmente la capacité de freinage de la motoneige sur la neige durcie et la glace sans toutefois avoir d'effet appréciable sur la neige molle. Par conséquent, le niveau de freinage peut varier brusquement dans certaines

conditions. Ainsi, utilisez toujours la manette de frein avec retenue pour éviter de bloquer la chenille et éviter ainsi les surprises pouvant entraîner une perte de contrôle.

## Consignes de sécurité importantes

### AVERTISSEMENT

Afin d'éviter les blessures graves aux personnes à proximité de la motoneige :

- NE JAMAIS se tenir derrière ou près d'une chenille qui tourne.
- Toujours utiliser un support pour motoneige à socle large muni d'un panneau déflecteur arrière.
- Faire tourner la chenille seulement à la vitesse la plus basse possible lorsque soulevée de terre.

Sous l'effet de la force centrifuge, des débris, des crampons endommagés ou mal fixés, des pièces d'une chenille qui se déchirerait, ou la chenille elle-même si elle se séparait pourraient être projetés avec grande puissance à l'arrière du tunnel, ce qui pourrait sectionner une jambe ou causer d'autres blessures sérieuses.

## Effets d'une chenille munie de crampons sur la durabilité de la motoneige

L'utilisation de produits de traction peut augmenter la charge et le stress sur certaines composantes de la motoneige ainsi que le niveau de vibration. Il peut en résulter une usure prématurée de certaines pièces telles : courroie, garnitures de frein, roulements, chaîne et roues dentée du carter de chaîne. Noter que cela peut également diminuer la longévité d'une chenille à crampons approuvée. Toujours inspecter visuellement sa chenille avant chaque

utilisation. Pour de plus amples renseignements, consulter la rubrique *CHENILLE* dans la section *RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN*.

De plus, l'utilisation de crampons peut causer des dommages graves à votre motoneige si celle-ci n'est pas munie des protecteurs de tunnel conçus pour votre modèle. Il pourrait en résulter des dommages aux câblages électriques ainsi que la perforation des échangeurs de chaleur, ce qui provoquerait une surchauffe du moteur et un endommagement sévère de celui-ci.

### AVERTISSEMENT

L'absence de protecteurs de tunnel adéquats ou leur usure excessive peut causer la perforation du réservoir à essence, ce qui pourrait résulter en un incendie.

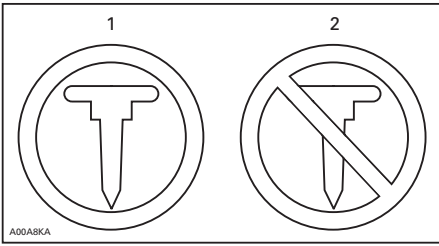
**AVIS** Référez-vous à votre concessionnaire pour connaître le modèle et numéro d'ensemble de protecteurs de tunnel requis pour votre motoneige.

**REMARQUE:** Référez-vous à la garantie limitée de BRP pour connaître les limitations de garantie liées à l'installation de crampons.

## Installation de crampons

### AVERTISSEMENT

Ne jamais cramponner une chenille autre que celles qui sont approuvées pour l'utilisation de crampons, identifiées par un symbole de crampon (voir l'illustration) moulé dans la surface de la chenille. Si on installe des crampons sur une chenille non approuvée, cela peut augmenter les risques de déchirement et de séparation de la chenille, ce qui peut causer des blessures graves ou la mort.

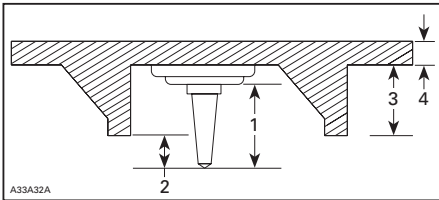


**SYMBOLES DE CRAMPON**

1. Approuvée
2. NON approuvée

De façon à assurer une installation adéquate et sécuritaire, BRP recommande de confier l'installation de crampons au soin de votre concessionnaire.

- Utilisez seulement les crampons spéciaux approuvés par BRP.
- Ne jamais utiliser une longueur de crampon pouvant excéder de plus de 9.5 mm (3/8 po) la hauteur du profil de la chenille de votre motoneige.



**INSTALLATION DES CRAMPONS**

1. Taille du crampon
2. Profondeur de pénétration de 6.4 à 9.5 mm (1/4 à 3/8 po)
3. Hauteur du profil de la chenille
4. Épaisseur de la chenille

**⚠ AVERTISSEMENT**

- Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour savoir quelles sont les disponibilités et les applications actuelles des crampons.
- Vous devez toujours vous référer aux recommandations et consignes d'installation du fabricant de produits de traction avant de faire installer des crampons et des lisses par votre concessionnaire.

## AVERTISSEMENT

- Il FAUT utiliser uniquement les crampons spéciaux approuvés par BRP sur ces motoneiges Ski-Doo. NE JAMAIS utiliser de crampons conventionnels, car la chenille de ce modèle est plus mince que nos chenilles standard. Les crampons pourraient déchirer la chenille et se séparer du véhicule, ce qui représenterait un risque de blessure grave ou de décès.
- Les crampons ne doivent être installés qu'aux endroits indiqués par des protubérances moulées dans la surface de la chenille.
- Ne jamais faire cramponner une chenille dont les profils mesurent 35 mm (1.375 po) ou plus.
- Le nombre de crampons installés doit toujours correspondre exactement au patron de protubérances moulées dans la chenille. L'installation d'une quantité inappropriée de crampons peut augmenter les risques de déchirement et de séparation de la chenille, ce qui peut causer des blessures graves ou la mort.
- Il est très important que le couple de serrage spécifié pour les écrous des crampons soit respecté. Une installation inadéquate des crampons peut augmenter les risques de déchirement et de séparation de la chenille, ce qui peut causer des blessures graves ou la mort.

- Déchirement de la chenille (particulièrement autour des trous de traction d'une chenille cramponnée)
- Bris ou arrachement de profils laissant apparaître une partie de la tige
- Délamination de la bande de caoutchouc
- Tiges brisées
- Crampons cassés (chenille cramponnée)
- Crampons pliés (chenille cramponnée)
- Crampons arrachés
- Crampons manquants
- Segments-guides manquants,
- De plus, s'assurer que l'écrou des goujons est serré au couple recommandé.

Remplacez immédiatement les crampons brisés ou endommagés sur une chenille à crampons approuvée. Si votre chenille montre des signes de détérioration, elle doit immédiatement être remplacée. En cas de doute, consultez votre concessionnaire. Inspectez toujours visuellement votre chenille avant chaque utilisation.

## AVERTISSEMENT

L'utilisation d'une chenille ou de crampons endommagés peut causer une perte de contrôle, ce qui crée un risque de blessures graves pouvant entraîner la mort.

## Inspection

PROCÉDEZ À UNE INSPECTION VISUELLE DE VOTRE CHENILLE AVANT CHAQUE UTILISATION.

Détectez toutes anomalies telles que:

- Perforation de la chenille

# ÉTIQUETTE MOBILE

DESCRIPTION DU MOTEUR DU VÉHICULE:

XXXXX

**EPA CERTIFIÉ**

TEN (TAUX D'ÉMISSION NORMALISÉ) =

SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10,  
0 ÉTANT LE PLUS PROPRE.

**\*NE PAS ENLEVER AVANT LA VENTE.**



704 901 107

vmo2006-005-009\_fr

# ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE PRODUIT

Les normes de sécurité ont été établies par le SSCC (Snowmobile Safety and Certification Committee), dont BRP fait partie. Pour faciliter de constater si votre motoneige est conforme à ces normes, repérez l'étiquette de certification apposée sur une partie verticale à droite du véhicule.

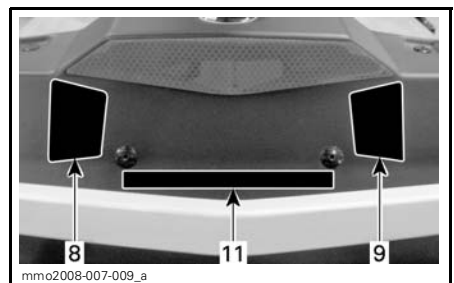
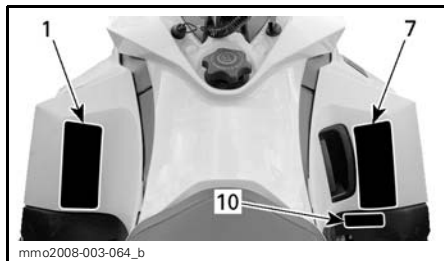
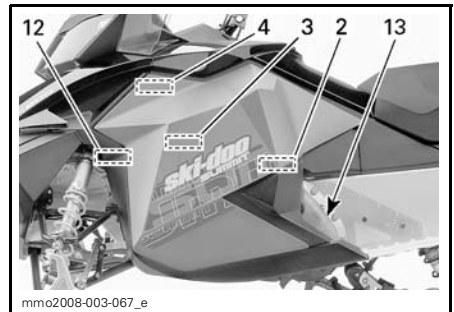
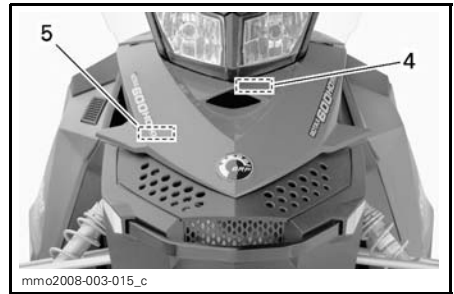
Cette étiquette indique que des essais ont été faits par un laboratoire indépendant pour déterminer si cette motoneige est conforme aux normes de sécurité du comité.



Les étiquettes AVERTISSEMENT et ATTENTION sont également importantes puisqu'elles portent sur l'entretien et le fonctionnement de la motoneige. Assurez-vous que ces étiquettes demeurent sur la motoneige et que l'utilisateur suive leurs indications à la lettre.

Si les étiquettes se décollent ou sont endommagées, on les remplacera gratuitement. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Prière de lire attentivement les instructions suivantes avant d'utiliser la motoneige.





**AVERTISSEMENT**

• Lire et comprendre toutes les étiquettes d'avertissements et le guide du conducteur avant utilisation. Le guide du conducteur est situé sous le siège dans sa base. Tirer sur le verrou situé sous la levre avant du siège et glisser le vers l'arrière pour y avoir accès. Si le guide est introuvable, demandez-en un nouveau à votre concessionnaire.

• Familiarisez-vous avec votre véhicule. Les personnes inexpérimentées peuvent sous-estimer les risques et être surpris par le comportement spécifique du véhicule et des conditions du terrain. Conduisez lentement.

• La vitesse excessive et la conduite irresponsable peuvent causer la mort! TOUJOURS adapter votre vitesse selon les conditions de neige et les circonstances environnementales.

• Le contrôle de la direction et le freinage peuvent être réduits sur la neige compactée, la glace ou les routes. Réduisez votre vitesse et allouez plus d'espace pour tourner ou freiner.

• Respectez les lois sur l'âge minimal du conducteur. Le fabricant recommande que le conducteur soit âgé d'au moins 16 ans.

• N'ouvrez jamais les panneaux latéraux ou le capot lorsque le moteur tourne ou si le véhicule est en mouvement. Assurez-vous d'enlever la clé DESS avant l'ouverture de ceux-ci.

**AVANT DE DÉMARRER :**

1. Attachez le cordon coupe-circuit à votre vêtement.
2. Vérifiez le bon fonctionnement des manettes d'accélérateur et de frein avant chaque démarrage. Elles doivent revenir à leur position initiale lorsque relâchées.
3. Engagez le frein de stationnement.
4. Tourner le guidon au maximum de chaque côté pour vérifier les interférences et le libre fonctionnement.

**APRÈS LE DÉMARRAGE :**

1. Déconnectez le cordon coupe-circuit pour vérifier qu'il arrête le moteur.
2. Redémarrez et enfoncez le bouton d'arrêt d'urgence pour vérifier qu'il arrête le moteur.
3. Désengagez le frein de stationnement avant le départ pour éviter la surchauffe et la perte du frein.

mmo2007-009-050\_fr

**INSTRUCTION 1**

**CAUTION**

•To comply with noise regulations, this engine is designed to operate with an air intake silencer.  
•Operation without air intake silencer or with one not properly installed may cause engine damage.

**ATTENTION**

•Le moteur a été conçu pour fonctionner avec ce silencieux d'admission afin de se conformer aux lois et règlements relatifs au bruit.  
•Son absence ou une mauvaise installation peut endommager le moteur.

mmo2007-009-051

**INSTRUCTION 2**

**WARNING**

This guard must ALWAYS be in place when engine is running. Beware of rotating parts – they could cause injuries or catch your clothing.

**AVERTISSEMENT**

Ce garde-courroie doit TOUJOURS être en place lorsque le moteur fonctionne. Attention aux pièces en rotation – elles peuvent vous blesser ou capter vos vêtements.

516 002 670

A33A2FA

**INSTRUCTION 3**

**WARNING**

Beware of HOT parts!

**AVERTISSEMENT**

Attention aux pièces CHAUDES!

516002664

A33A2GA

**INSTRUCTION 4**



mmo2008-003-007

**INSTRUCTION 5**



mmo2008-003-006\_a

**INSTRUCTION 6**

**▲ AVERTISSEMENT**

Ce véhicule a été conçu pour un (1) conducteur et autant de passagers qu'il y a de sièges avec courroies ou poignées installés sur le véhicule et rencontrant la norme SSCC.

**Lors de la conduite avec passager :**

- La capacité de freinage et la direction sont réduites. Réduisez votre vitesse et prévoyez plus d'espace pour manœuvrer.
- Ajustez les suspensions selon le poids.


**N'OUBLIEZ PAS : VOUS ÊTES RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE VOTRE PASSAGER!**

TOUS LES CONDUCTEURS ET PASSAGERS DOIVENT LIRE CE QUI SUIT:  
Évitez les surprises!  
SOYEZ AUX AGUETS pour les imprévus.  
Conduisez défensivement.

- Scrutez constamment pour repérer personnes, objets, conditions et autres véhicules.
- Évitez la glace mince / étendue d'eau non gelée.
- Redoublez de vigilance hors sentier.

TOUJOURS porter un CASQUE approuvé DOT et des vêtements appropriés à la motoneige.

Ne JAMAIS utiliser ce véhicule sous l'influence de drogues ou alcool même en tant que passager.



mmo2007-009-052\_fr

**INSTRUCTION 7**

**▲ AVERTISSEMENT**

**NE JAMAIS S'ASSEOIR À LA PLACE DU CARGO.**

Excéder le poids maximal du cargo peut affecter le contrôle de la direction et la capacité de freinage.

Charge MAXIMALE cargo :  
15,8 Kg / 35 Lbs.

mmo2007-009-058\_fr

**INSTRUCTION 9**

**▲ WARNING | ▲ AVERTISSEMENT**



mmo2006-003-007\_a

**INSTRUCTION 10: MODÈLES EUROPÉENS**

**▲ AVERTISSEMENT**

- NE JAMAIS SE TENIR DERRIÈRE ou près d'une chenille qui tourne.
- Seulement faire tourner la chenille à la vitesse la plus basse possible lorsque soulevée de terre. Une chenille brisée ou des débris pourraient être projetés avec grande puissance pouvant sectionner une jambe ou causer d'autres blessures sérieuses.



mmo2007-009-053\_fr


**INSTRUCTION 8**

**▲ AVERTISSEMENT**

Si vous posez des crampons sur la chenille de ce véhicule, utilisez seulement les crampons spéciaux approuvés de BRP. Si vous installez des crampons conventionnels sur cette chenille, ceci pourrait causer un arrachement des crampons de la chenille et sortir du véhicule, résultant en un potentiel risque de blessures graves ou même causer la mort. Se référer au Guide du Conducteur pour plus de renseignements à propos de l'utilisation de crampons sur la chenille

mmo2008-003-052\_fr

**INSTRUCTION 11: MODÈLES MUNIS D'UNE CHENILLE APPROUVÉE POUR L'INSTALLATION DE CRAMPONS**

<b>EMISSION CONTROL INFORMATION</b>		
THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS [XXXX] U.S. EPA REGULATIONS FOR SNOWMOBILE SI ENGINES.		
ENGINE FAMILY	XXXX	FAMILLE DE MOTEUR LIMITE DES ÉMISSIONS
FEL	XXXX	DE LA FAMILLE CYLINDRÉE
ENGINE DISPLACEMENT	XXXX	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM	XXXX	
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTIPOLLUTION</b>		
CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES [XXXX] DE L'EPA DES É.-U. POUR LES MOTONEIGES À MOTEUR SI.		
SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIEN		
BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.		

mmo2007-009-070

**INSTRUCTION 12**

	<b>AVERTISSEMENT</b>
	<b>WARNING</b>

Ce garde doit TOUJOURS être en place lorsque le moteur fonctionne

This guard must ALWAYS be in place when engine is running

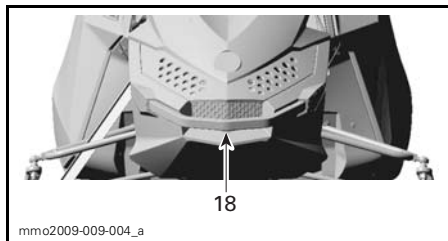
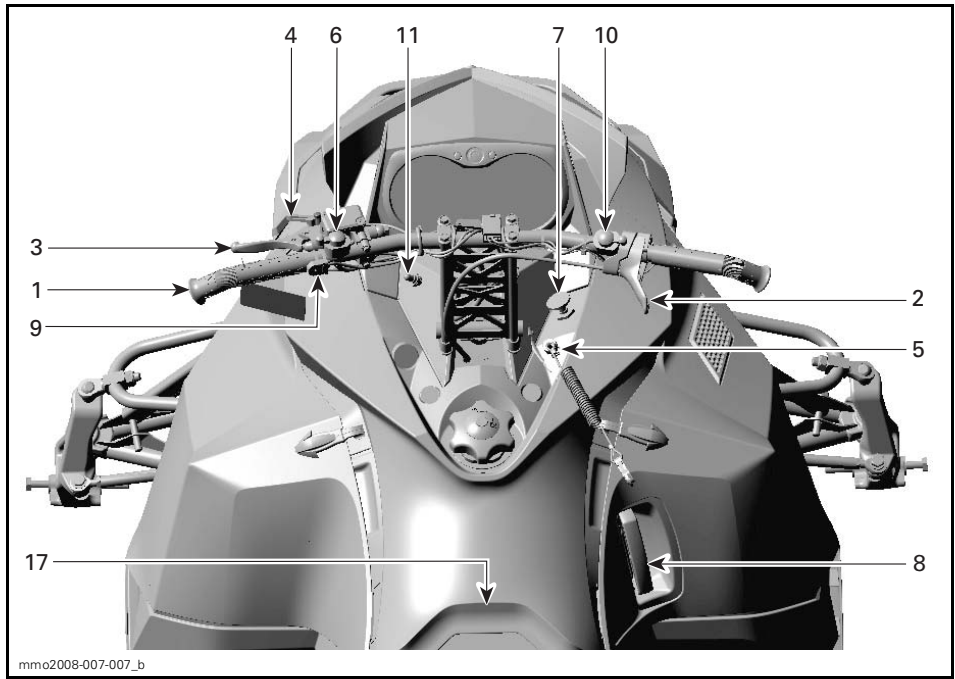
mmo2008-008-023

**INSTRUCTION 13**



# ***RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE***

# COMMANDES/INSTRUMENTS/ÉQUIPEMENT

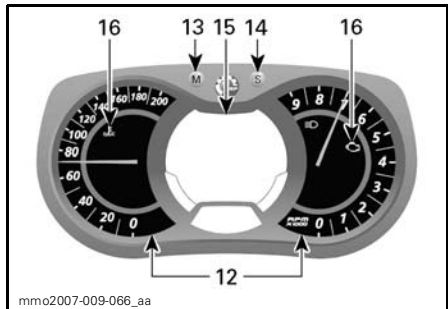


## 1) Guidon

Le guidon sert à diriger la motoneige. Lorsqu'on tourne le guidon vers la droite ou la gauche pour diriger la motoneige, les skis tournent vers la droite ou vers la gauche.

## 2) Manette d'accélérateur

On l'active avec le pouce. Quand on appuie sur l'accélérateur, le régime du moteur augmente et l'embrayage s'effectue. Le moteur revient au ralenti dès qu'on relâche la manette.



INDICATEUR MULTIFONCTIONNEL  
ANALOGIQUE/NUMÉRIQUE

## ⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette avant chaque démarrage. Elle doit revenir à sa position initiale quand on la relâche. Si ce n'est pas le cas, ne pas démarrer le moteur.

### 3) Manette de frein

Lorsqu'on appuie sur la manette, le frein est serré. Lorsqu'on la relâche, elle revient automatiquement à sa position initiale. Le freinage est proportionnel à la pression exercée sur la manette et dépend du type de terrain et de la neige.

### 4) Manette du frein de stationnement

Quand la motoneige est stationnée, serrer le frein de stationnement.

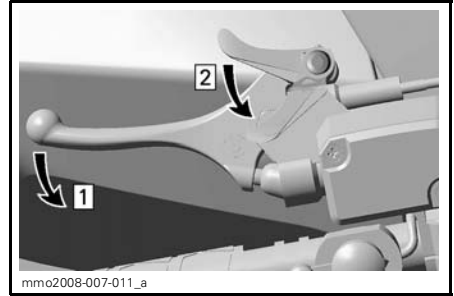
#### **⚠ AVERTISSEMENT**

S'assurer que le frein de stationnement est bien desserré avant d'utiliser la motoneige. Circuler alors que le frein est serré en raison d'une pression constante sur la manette (frottement des plaquettes) peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins et/ou un feu.

#### **Pour verrouiller le mécanisme**

Comprimer la manette de frein et tirer sur le levier de verrouillage. Quand la manette est à demi comprimée, le frein de stationnement est serré à fond.

**AVIS** La position du frein de stationnement peut varier selon le degré d'usure des plaquettes de frein. Lorsque le frein de stationnement est actionné, s'assurer que le véhicule reste bien en place.



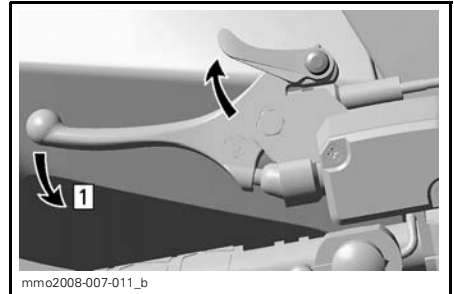
**TYPIQUE — POUR VERROUILLER LE MÉCANISME**

Étape 1: Comprimer et tenir la manette de frein

Étape 2: Régler le levier de verrouillage

#### **Pour déverrouiller le mécanisme**

Presser la manette de frein. Le levier de verrouillage revient automatiquement à sa position initiale. Toujours déverrouiller la manette de frein avant d'utiliser le véhicule.



**TYPIQUE — POUR DÉVERROUILLER LE MÉCANISME**

Étape 1: Presser la manette de frein

### 5) Interrupteur du cordon coupe-circuit

#### **Généralités**

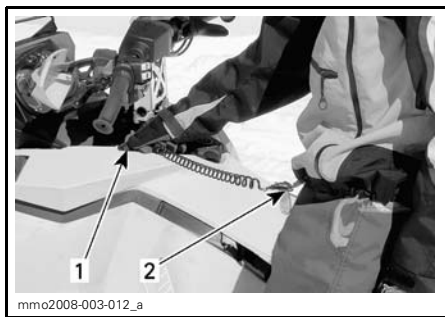
Lorsqu'on débranche le capuchon du cordon coupe-circuit, cela coupe le moteur, ce qui empêche le véhicule de poursuivre sa course si le conducteur tombe de la motoneige.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Quand le véhicule est stationné, toujours débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit pour éviter que le moteur démarre accidentellement, qu'il soit utilisé par des enfants ou d'autres personnes, ou pour éviter le vol.

### **Fonctionnement**

Attacher l'oeillet du cordon coupe-circuit au vêtement du conducteur, puis brancher le capuchon à la borne de l'interrupteur avant de démarrer le moteur.



#### **TYPIQUE**

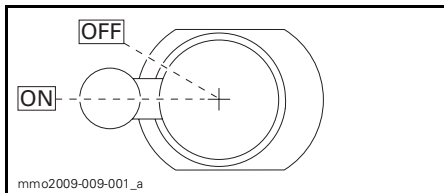
1. Brancher à la borne
2. Attacher au vêtement

Si on veut arrêter le moteur en cas d'urgence, débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit de sa borne.

## **6) Interrupteur d'arrêt du moteur**

Situé sur la droite du guidon, cet interrupteur est utilisé pour arrêter le moteur.

Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, mettre le bouton à la position ARRÊT (élevé ou abaissé) et serrer simultanément le frein. Pour faire redémarrer le moteur, l'interrupteur doit être en position MARCHÉ (au centre).



Dès leur première sortie, les conducteurs doivent se familiariser avec ce dispositif en l'actionnant à quelques reprises pour arrêter le moteur, et ils devraient continuer à l'utiliser par la suite. Ils développeront ainsi un réflexe qui leur sera très utile en cas d'urgence.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Si le dispositif a été actionné lors d'une situation d'urgence provoquée par une défaillance, repérer et corriger le problème avant de faire redémarrer le moteur. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

## **7) Bouton d'amorceur**

Tirer et enfoncer le bouton d'amorceur. Cette opération n'est pas nécessaire lorsque le moteur est chaud.

Pour amorcer le moteur, actionner le bouton jusqu'à ce qu'on perçoive une résistance. Pomper ensuite 2 ou 3 fois pour injecter du carburant dans la tubulure d'admission. Une fois l'amorçage terminé, appuyer sur le bouton d'amorceur.

**REMARQUE:** Par froids extrêmes, on recommande de tourner le bouton d'amorceur de 3 ou 4 tours avant de le tirer. On éliminera ainsi le risque qu'il demeure coincé.

## **8) Poignée du démarreur à rappel**

Dispositif à bobinage automatique situé du côté droit de la motoneige. Pour faire démarrer le moteur, tirer lentement la poignée jusqu'à ce qu'on

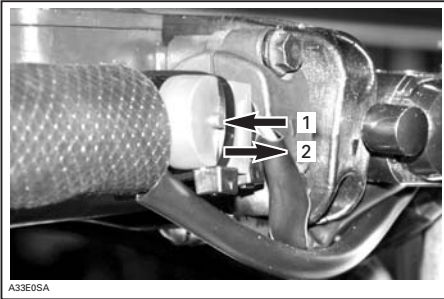


sente une résistance, puis tirer vigou-  
reusement. Relâcher la poignée lente-  
ment.

## 9) Interrupteur de préchauffage

### À des fins de course seulement

**REMARQUE:** Cet interrupteur doit être enlevé sur les véhicules modifiés à des fins de validation de garantie.



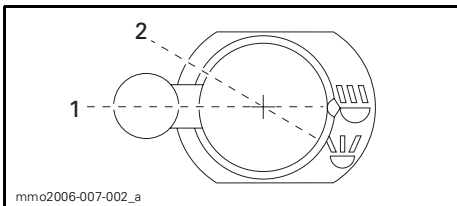
1. Bouton enfoncé: courbe d'allumage de préchauffage
2. Bouton relâché: courbe d'allumage normale

Après avoir démarré le moteur, appuyer sur l'interrupteur et le maintenir afin de préchauffer le tuyau d'échappement calibré.

Relâcher l'interrupteur une fois le tuyau réchauffé.

## 10) Interrupteur de feux de route et de croisement

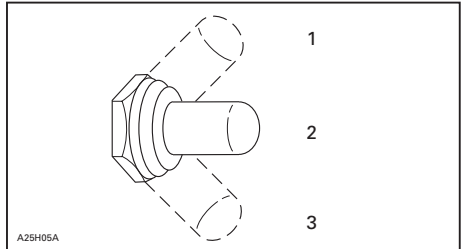
Permet de choisir le feu de route ou le feu de croisement du phare.



1. Feu de croisement
2. Feu de route

## 11) Interrupteur de poignées et de manette d'accélérateur chauffantes

Placer l'intensité à la position désirée pour garder les mains et le pouce à une température confortable.



1. Chaud
2. Tiède
3. Éteint

## 12) Indicateur de vitesse et tachymètre analogiques

### Indicateur de vitesse

Il indique la vitesse du véhicule en km/h ou en MPH.

L'indicateur a été réglé en unités impériales à l'usine, mais on peut aussi le régler en unités métriques; voir un concessionnaire SKI-DOO autorisé.



PARTIE GAUCHE DE L'INDICATEUR

## Tachymètre (tr/mn)

Il mesure le régime du moteur (tr/mn). Multiplier par 1000 pour obtenir le régime réel.



PARTIE DROITE DE L'INDICATEUR

## 13) Bouton de mode (M) de l'indicateur

Bouton servant à naviguer dans l'affichage multifonctionnel.

## 14) Bouton de réglage (S) de l'indicateur

Bouton servant à naviguer dans l'affichage multifonctionnel ou à le régler.

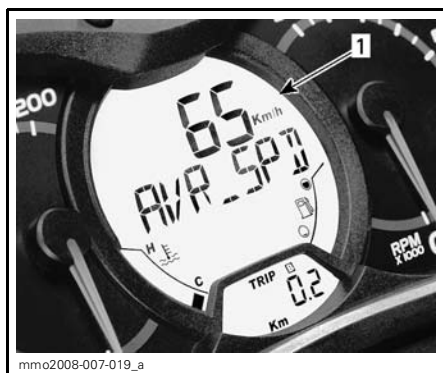
## 15) Indicateur multifonctionnel à affichage numérique

L'indicateur multifonctionnel à affichage numérique fournit diverses informations en temps réel au conducteur en unités impériales ou métriques. Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour le réglage des unités de mesure.

## ⚠ AVERTISSEMENT

La lecture de l'indicateur à affichage numérique peut distraire le conducteur lorsqu'il utilise le véhicule surtout s'il passe fréquemment d'une caractéristique à l'autre. Le fait d'être distrait peut causer un accident pouvant entraîner des blessures graves ou la mort. Avant de lire l'information sur l'indicateur à affichage numérique, s'assurer que la voie est libre et qu'il n'y a aucun obstacle à proximité, puis ralentir. Immobiliser la motoneige dans un endroit sécuritaire loin du sentier pour effectuer tout réglage.

De plus, l'affichage numérique de l'indicateur a été réglé en unités impériales à l'usine, mais on peut aussi le régler en unités métriques; consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



INDICATEUR MULTIFONCTIONNEL ANALOGIQUE/NUMÉRIQUE

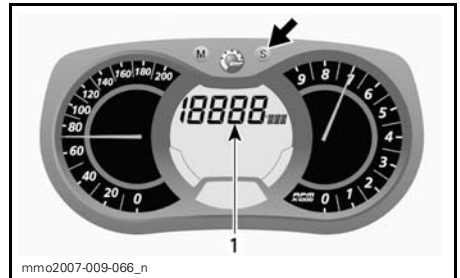
1. Affichage multifonctionnel

CARACTÉRISTIQUES	
FONCTIONS	CONSULTER
Indicateur de vitesse	A
Tachymètre (RPM)	B
Odomètre	C
Totalisateur journalier «A» ou «B»	D
Compteur horaire	E
Vitesse de pointe	F
Régime maximal	G
Vitesse moyenne	H
Affichage de messages	I
Mode d'enregistrement de tours	J
Température des gaz d'échappement	K
Affichage de la position de l'accélérateur	L



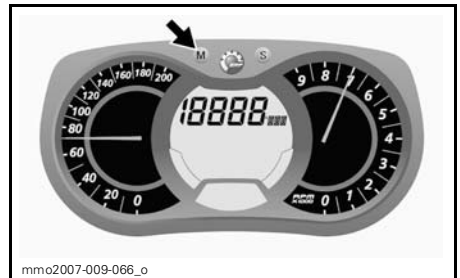
**REMARQUE:** L'affichage clignote environ 5 secondes, puis revient au mode sélectionné auparavant si l'affichage n'a pas été changé.

- Pendant que l'affichage clignote, appuyer sur le bouton de réglage (S) pour faire défiler les options et sélectionner le mode indicateur de vitesse.



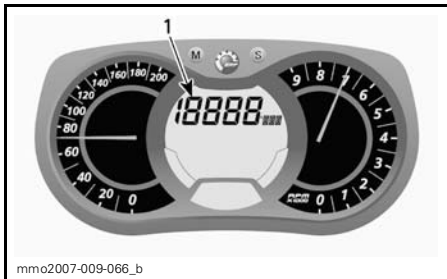
- Mode indicateur de vitesse

- Appuyer sur le bouton de mode (M) pour confirmer le choix ou attendre 5 secondes.



## A) Indicateur de vitesse

En plus d'être indiquée sur l'indicateur de vitesse analogique, la vitesse du véhicule s'affiche sur l'indicateur multifonctionnel.



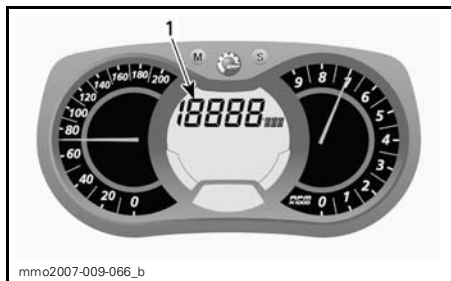
- Affichage de la vitesse du véhicule

Procéder comme suit pour que la vitesse du véhicule s'affiche.

- Appuyer sur le bouton de mode (M) pour sélectionner l'affichage.

## B) Tachymètre (RPM)

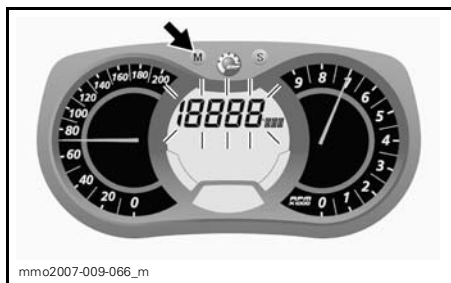
En plus d'être indiqué sur le tachymètre analogique, le régime du véhicule s'affiche sur l'indicateur multifonctionnel.



1. Affichage du régime

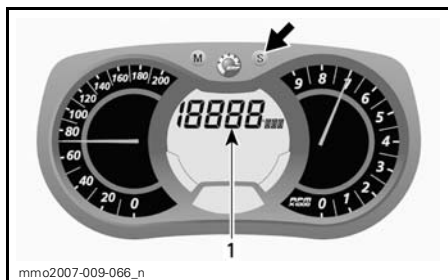
Procéder comme suit pour que le régime s'affiche.

1. Appuyer sur le bouton de mode (M) pour sélectionner l'affichage.



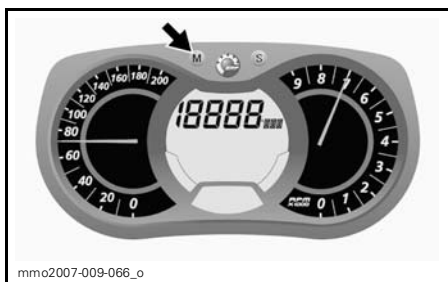
**REMARQUE:** L'affichage clignote environ 5 secondes, puis revient au mode sélectionné auparavant si l'affichage n'a pas été changé.

2. Pendant que l'affichage clignote, appuyer sur le bouton de réglage (S) pour faire défiler les options et sélectionner le mode régime.



1. Mode régime

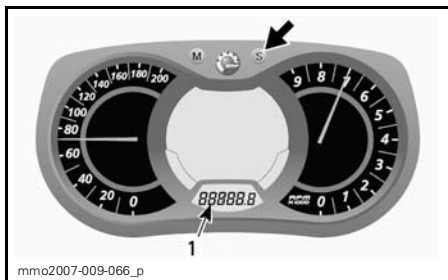
3. Appuyer sur le bouton de mode (M) pour confirmer le choix ou attendre 5 secondes.



## C) Odomètre

Il enregistre la distance totale parcourue.

Appuyer sur le bouton de réglage (S) pour sélectionner le mode odomètre.

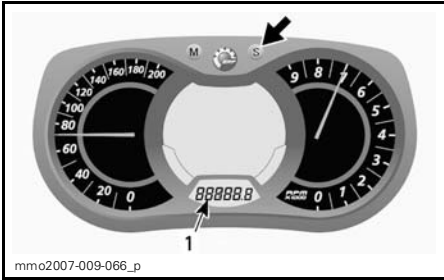


1. Mode odomètre

## D) Totalisateur journalier «A» ou «B»

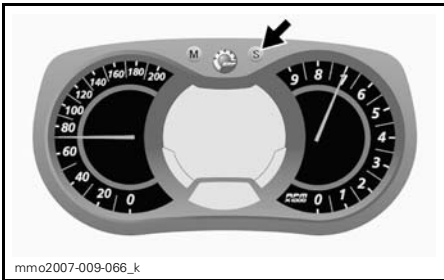
Les totalisateurs journaliers indiquent la distance parcourue depuis qu'ils ont été remis à zéro.

Appuyer sur le bouton de réglage (S) pour sélectionner le mode totalisateur journalier (TRIP A/TRIP B).



1. Mode totalisateur journalier (TRIP A/TRIP B)

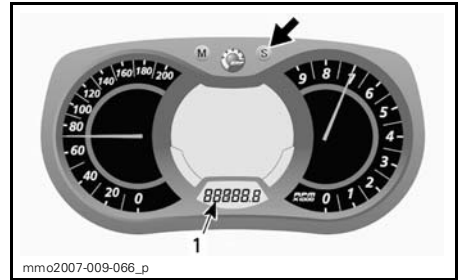
Appuyer sur le bouton de réglage (S) et le tenir pour remettre le totalisateur à zéro.



### E) Compteur horaire

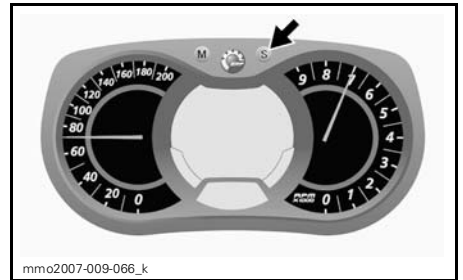
Il enregistre la durée de fonctionnement du véhicule lorsque le système électrique est en marche, et ce depuis que le compteur a été remis à zéro.

Appuyer sur le bouton de réglage (S) pour sélectionner le mode compteur horaire (HrTRIP).



1. Mode compteur horaire (HrTRIP)

Appuyer sur le bouton de réglage (S) et le tenir pour remettre le compteur à zéro.

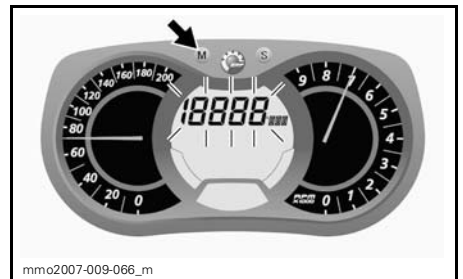


### F) Vitesse de pointe

Cette fonction enregistre la vitesse de pointe depuis qu'on l'a remise à zéro.

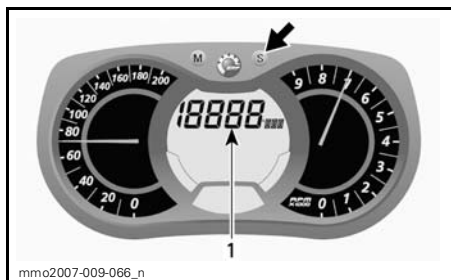
Procéder comme suit pour que la vitesse de pointe s'affiche.

1. Appuyer sur le bouton de mode (M) pour sélectionner l'affichage.



**REMARQUE:** L'affichage clignote environ 5 secondes, puis revient au mode sélectionné auparavant si l'affichage n'a pas été changé.

2. Pendant que l'affichage clignote, appuyer sur le bouton de réglage (S) pour faire défiler les options et sélectionner le mode vitesse de pointe (TOP\_SPD).



1. Mode vitesse de pointe (TOP\_SPD)

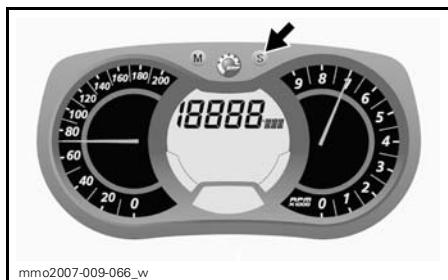
3. Appuyer sur le bouton de mode (M) pour confirmer la sélection ou attendre 5 secondes.



Pour remettre à zéro, appuyer sur le bouton de mode (M) pour sélectionner le mode.



Appuyer sur le bouton de réglage (S) et le tenir dans les 5 prochaines secondes pour remettre à zéro.



## G) Régime maximal

Cette fonction enregistre le régime maximal du moteur depuis qu'on l'a remis à zéro.

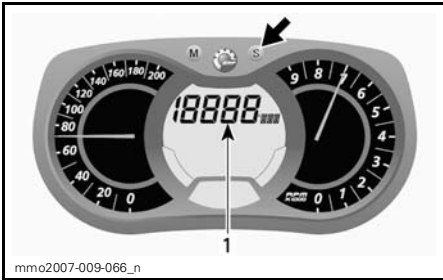
Procéder comme suit pour que le régime maximal s'affiche.

1. Appuyer sur le bouton de mode (M) pour sélectionner l'affichage.



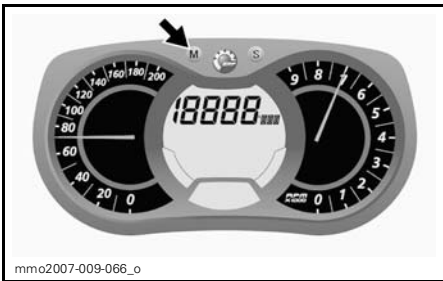
**REMARQUE:** L'affichage clignote environ 5 secondes, puis revient au mode sélectionné auparavant si l'affichage n'a pas été changé.

2. Pendant que l'affichage clignote, appuyer sur le bouton de réglage (S) pour faire défiler les options et sélectionner le mode de régime maximal (TOP\_RPM).

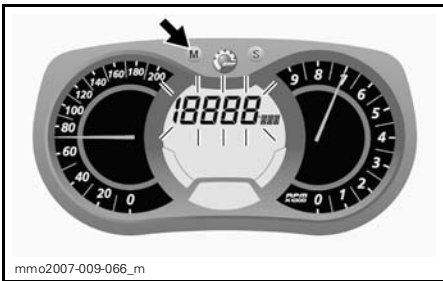


1. Mode régime maximal (TOP\_RPM)

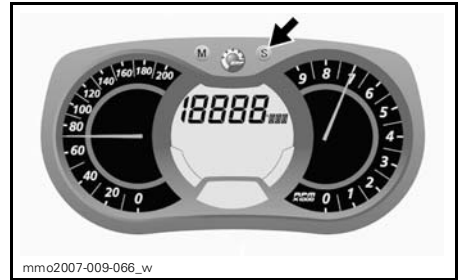
3. Appuyer sur le bouton de mode (M) pour confirmer la sélection ou attendre 5 secondes.



Pour remettre à zéro, appuyer sur le bouton de mode (M) pour sélectionner le mode.



Appuyer sur le bouton de réglage (S) et le tenir dans les 5 prochaines secondes pour remettre à zéro.



## H) Vitesse moyenne

Cette fonction enregistre la vitesse moyenne du véhicule depuis qu'on l'a remise à zéro.

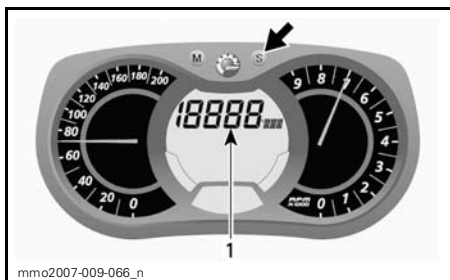
Procéder comme suit pour que la vitesse moyenne s'affiche.

1. Appuyer sur le bouton de mode (M) pour sélectionner l'affichage.



**REMARQUE:** L'affichage clignote environ 5 secondes, puis revient au mode sélectionné auparavant si l'affichage n'a pas été changé.

2. Pendant que l'affichage clignote, appuyer sur le bouton de réglage (S) pour faire défiler les options et sélectionner le mode de vitesse moyenne (AVR\_SPD).



1. Mode vitesse moyenne (AVR\_SPD)

- Appuyer sur le bouton de mode (M) pour confirmer la sélection ou attendre 5 secondes.



Pour remettre à zéro, appuyer sur le bouton de mode (M) pour sélectionner le mode.

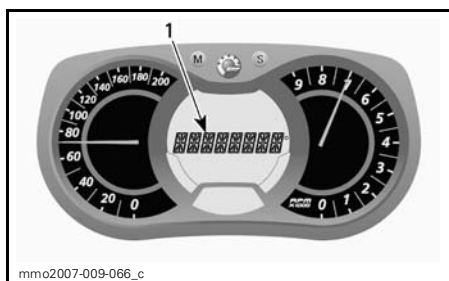


Appuyer sur le bouton de réglage (S) et le tenir dans les 5 prochaines secondes pour remettre à zéro.



## I) Affichage de messages

Si une anomalie survient, cette fonction en informe le conducteur, en plus des voyants, par l'entremise d'un message et de signaux sonores.



1. Affichage de messages

Des messages s'afficheront sans compter que des codes sonores retentiront et que des voyants s'allumeront.

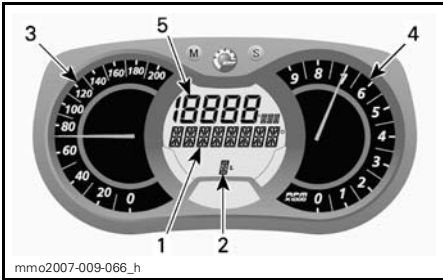
Consulter la rubrique *SYSTÈME DE CONTRÔLE* pour de plus amples détails.

## J) Mode d'enregistrement de tours

Grâce à ce mode, la vitesse du véhicule, le nombre de tours/minute du moteur et une fonction présélectionnée de l'affichage 1 peuvent être enregistrés en même temps pendant une période définie par le conducteur.

De plus, on peut enregistrer jusqu'à 9 tours (parcours) différents pendant un maximum total de 2-1/2 minutes.





**MODE D'ENREGISTREMENT DE TOURS**

1. Mode d'enregistrement de tours
2. Tours (parcours)
3. Vitesse du véhicule
4. Régime du moteur (tr/mn)
5. Fonction présélectionnée

**Pour activer le mode d'enregistrement de tours**

1. Appuyer sur le bouton RÉGLAGE (S) pour choisir le mode totalisateur général de l'affichage 3.
2. Appuyer sur le bouton de RÉGLAGE (S) et le tenir 2 secondes pour activer le mode. Les lettres «REC» s'affichent pour indiquer que le mode d'enregistrement a été choisi.



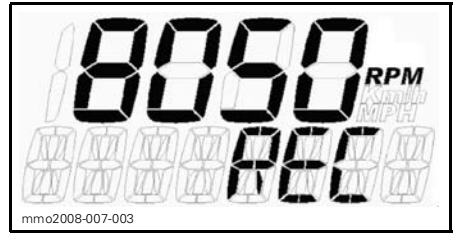
1. Mode d'enregistrement
2. Totalisateur général

3. Appuyer sur le bouton RÉGLAGE (S) pour faire défiler les modes.

Les modes disponibles sont: ARRÊT (stop), ENREGISTREMENT (rec) ou LECTURE (play).

**Pour enregistrer**

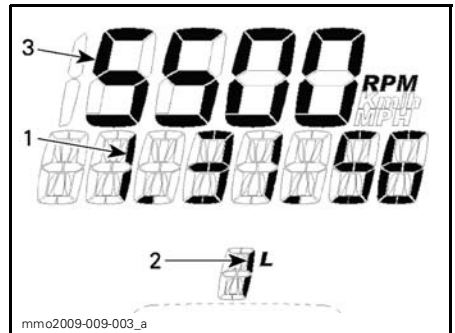
1. Choisir le mode d'enregistrement (REC).



**MODE D'ENREGISTREMENT**

2. Appuyer sur le bouton de MODE (M) pour commencer à enregistrer.
3. Pendant l'enregistrement, appuyer de nouveau sur le bouton de MODE (M) chaque fois que l'on veut enregistrer un nouveau temps (de 1 à 9 tours).

Appuyer sur le bouton de RÉGLAGE (S) pour cesser d'enregistrer.



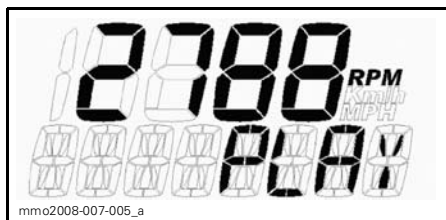
**MODE D'ENREGISTREMENT**

1. Temps d'enregistrement
2. Tour/parcours
3. Mode choisi

Pour enregistrer un autre tour, appuyer sur le bouton de RÉGLAGE (S) jusqu'à ce que le message «REC» (enregistrement) apparaisse. Répéter la procédure indiquée plus haut pour enregistrer.

**Pour revoir les données enregistrées**

Choisir le mode de lecture (PLAY).



**MODE DE LECTURE**

1. Appuyer sur le bouton de MODE (M) pour lire les données enregistrées.

Toutes les données enregistrées (indicateur de vitesse, tachymètre et mode présélectionné de l'affichage 1) s'affichent en même temps.

2. Appuyer sur le bouton de RÉGLAGE (S) pour arrêter le tour enregistré OU appuyer sur le bouton de MODE (M) pour passer à un autre tour enregistré.

**REMARQUE:** Si on appuie sur le bouton de RÉGLAGE (S), la durée du tour en cours de lecture s'arrête, la durée totale de ce tour s'affiche, puis après 5 secondes, le tour suivant enregistré s'affiche.

À la fin de tous les tours enregistrés, le message «STOP» s'affiche.

Pour lire de nouveau les données enregistrées, appuyer sur le bouton de RÉGLAGE (S) pour retourner au mode de lecture (PLAY). Répéter la procédure indiquée plus haut.

Pour enregistrer d'autres tours, appuyer sur le bouton de RÉGLAGE (S) pour passer en mode d'enregistrement (REC). Répéter la procédure indiquée plus haut.

Appuyer sur le bouton de RÉGLAGE (S) et le tenir 5 secondes pour quitter le mode d'enregistrement de tours. Le mode choisi auparavant va s'afficher.

**K) Température des gaz d'échappement**

Affiche la température des gaz d'échappement du véhicule en temps réel et enregistre la lecture maximale.

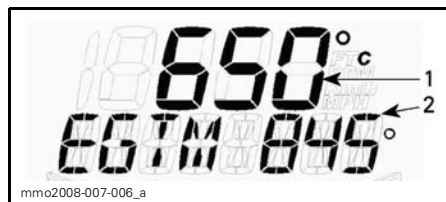
Procéder comme suit pour que la température des gaz d'échappement s'affiche.

1. Appuyer sur le bouton de MODE (M) pour sélectionner l'affichage.



**REMARQUE:** L'affichage clignote environ 5 secondes, puis revient au mode sélectionné auparavant si l'affichage n'a pas été changé.

2. Pendant que l'affichage clignote, appuyer sur le bouton de RÉGLAGE (S) pour faire défiler les options et sélectionner le mode de température des gaz d'échappement (EGTM).



**MODE DE TEMPÉRATURE DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT (EGTM)**

1. Température actuelle
2. Température maximale enregistrée

3. Appuyer sur le bouton de MODE (M) pour confirmer le choix ou attendre 5 secondes.



Pour remettre à zéro la température maximale enregistrée, appuyer sur le bouton de MODE (M) pour sélectionner le mode.

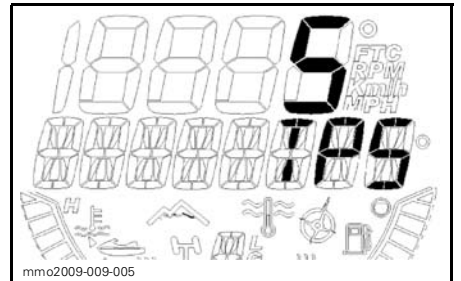


**REMARQUE:** L'affichage clignote environ 5 secondes, puis revient au mode sélectionné auparavant si l'affichage n'a pas été changé.

2. Pendant que l'affichage clignote, appuyer sur le bouton de RÉGLAGE (S) pour faire défiler les options et sélectionner le mode de position d'accélérateur (TPS).

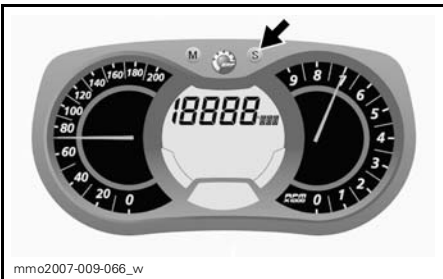


Appuyer sur le bouton de RÉGLAGE (S) et le tenir 5 secondes pour le remettre à zéro.



**MODE DE POSITION D'ACCÉLÉRATEUR**

3. Appuyer sur le bouton de MODE (M) pour confirmer le choix ou attendre 5 secondes.

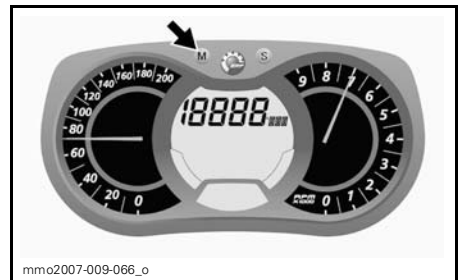


**L) Affichage de la position de l'accélérateur**

Affiche l'ouverture de l'accélérateur en temps réel en pourcentage (d'environ 0 à 100%).

Procéder comme suit pour que la position de l'accélérateur s'affiche:

1. Appuyer sur le bouton de MODE (M) pour sélectionner l'affichage.



## 16) Voyants de l'indicateur

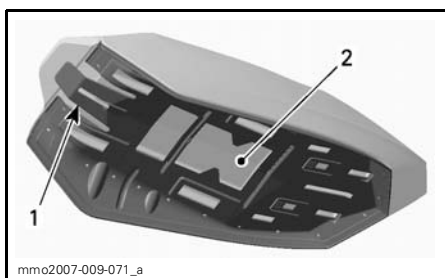
Les voyants du cadran signalent la présence d'une anomalie ou d'une condition particulière.

Voir la rubrique *SYSTÈME DE CONTRÔLE* pour plus de détails.

## 17) Verrou de siège

On peut enlever le siège pour accéder au guide du conducteur (situé dans la base du siège) ou pour faire un entretien.

Le verrou se trouve à l'avant du siège.

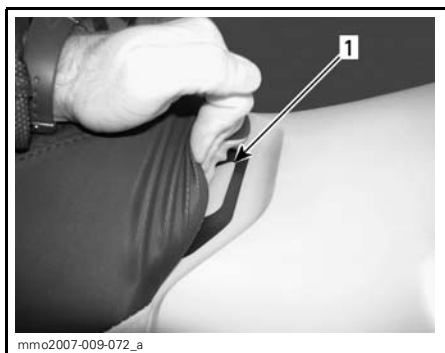


### TYPIQUE — BASE DU SIÈGE

1. Verrou de siège
2. Emplacement du guide du conducteur

## Dépose du siège

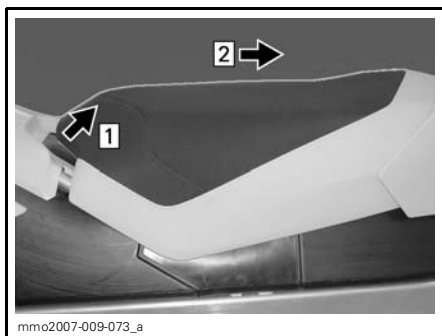
Pour accéder au verrou, tirer doucement l'avant du siège.



### TYPIQUE

1. Verrou de siège

Tirer et tenir le verrou puis tirer le siège vers l'arrière pour l'enlever.



### TYPIQUE

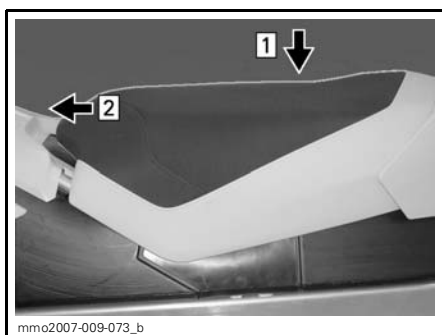
- Étape 1: Tirer et tenir le verrou
- Étape 2: Tirer le siège vers l'arrière

## Installation du siège

**AVIS** L'utilisation du véhicule lorsque des objets se trouvent entre le siège et le réservoir d'essence peut endommager le réservoir. **NE JAMAIS** placer d'objets entre le siège et le réservoir d'essence.

Mettre le siège à sa place.

Pousser le siège vers l'avant jusqu'à ce qu'il se verrouille.



### TYPIQUE

- Étape 1: Mettre le siège à sa place
- Étape 2: Pousser le siège vers l'avant jusqu'à ce qu'il se verrouille

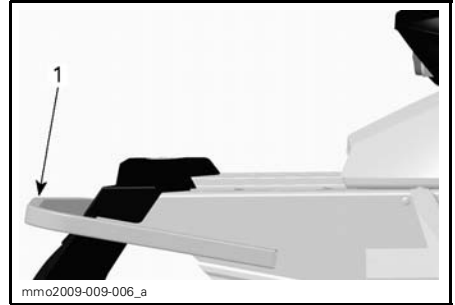
**REMARQUE:** Un déclic évident se fera sentir. Tirer sur le siège pour vérifier s'il est solidement verrouillé.



TYPIQUE — SIÈGE INSTALLÉ

**⚠ AVERTISSEMENT**

S'assurer que le siège est solidement fixé avant de se mettre en route.



ARRIÈRE

1. Poignée de levage/pare-chocs

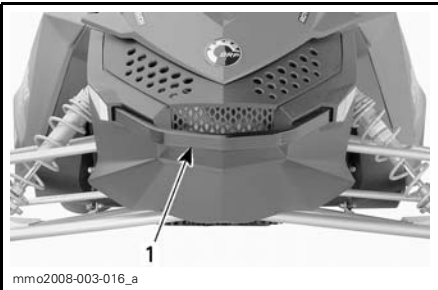
**AVIS** Ne jamais tirer ni soulever le véhicule par les skis.

**18) Poignée de levage et pare-chocs**

Utiliser cette poignée pour soulever le véhicule manuellement.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Ne pas soulever manuellement le véhicule seul. Se servir d'un outil de levage ou demander de l'aide pour éviter de se blesser.



AVANT

1. Poignée de levage/pare-chocs

# ESSENCE ET HUILE

## Essence recommandée

**AVIS** Ce véhicule n'est pas muni d'une pompe à huile. Mélanger l'huile à l'essence. Voir la rubrique **HUILE RECOMMANDÉE** pour connaître la proportion essence/huile.

Utiliser de l'essence super sans plomb, vendue dans la plupart des stations-service, ou du carburant oxygéné contenant un maximum de 10% d'éthanol ou de méthanol, ou une combinaison des deux. L'essence utilisée doit présenter l'indice d'octane minimal recommandé suivant.

### En Amérique du Nord

INDICE D'OCTANE		
(87 (RON + MON)/2)		
(91 (RON + MON)/2)	▼	▼
MOTEUR	91	87
600 RS	X	—

### Ailleurs qu'en Amérique du Nord

INDICE D'OCTANE		
92 RON		
95 RON	▼	▼
MOTEUR	95	92
600 RS	X	—

**AVIS** Ne jamais modifier les proportions carburant/huile recommandées. L'utilisation d'essence non recommandée peut réduire la performance de la motoneige et endommager des pièces importantes du système d'alimentation et du moteur.

## Antigel dans le système d'alimentation

Quand on utilise de l'essence oxygénée, il n'est pas nécessaire, et il est même déconseillé, d'ajouter de l'antigel de conduit d'essence ou d'agent absorbant d'eau.

Quand on se sert de carburant non oxygéné, nous préconisons l'utilisation d'antigel de conduit d'essence à base d'alcool isopropylique dans une proportion de 150 ml (5 oz É.-U.) d'antigel pour 40 litres (10-1/2 gal. É.-U.) d'essence.

On évitera ainsi le gel des carburateurs ou d'autres composants du système d'alimentation, ce qui, dans certains cas, pourrait augmenter la consommation d'essence ou endommager gravement le moteur.

**REMARQUE:** Se servir d'antigel de conduit d'essence sans alcool méthylique seulement.

## Pour faire le plein

Dévisser le bouchon du réservoir d'essence pour remplir le réservoir, puis le remettre et bien le serrer.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Toujours travailler dans un endroit bien aéré. Ne fumez pas. Tenez-vous loin des flammes et des étincelles. Retirez le bouchon avec précaution. S'il y a une pression différentielle (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faites vérifier ou réparer le véhicule avant de l'utiliser. Ne remplissez jamais trop le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule à la chaleur. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder. Essayez toujours tout carburant répandu sur le véhicule. Vérifier le système d'alimentation régulièrement.

**REMARQUE:** Ne pas s'asseoir ni s'appuyer sur le siège si le bouchon du réservoir d'essence n'est pas bien posé.

**Huile recommandée**

Ce véhicule n'est pas muni d'une pompe à huile; mélanger dans un bidon l'huile et l'essence dans une proportion de **33:1**, puis verser le mélange dans le réservoir de carburant.

Pour savoir comment mélanger l'huile et l'essence, consulter le tableau *MÉLANGE CARBURANT/HUILE* plus loin.

**AVIS** Ne jamais modifier la proportion essence/huile recommandée. N'utiliser qu'une huile qui demeure fluide à - 40°C (- 40°F).

N'utiliser que de l'huile à injection pour moteurs 2-temps vendue par les concessionnaires autorisés de moto-neiges SKI-DOO.

HUILE À INJECTION POUR MOTEUR 2-TEMPS		
Huile synthétique XP-S (N/P 293 600 045)		
Huile semi-synthétique XP-S (N/P 293 600 071)		
<b>MOTEUR</b>	▼	▼
600 RS	X	X

**AVIS** L'huile synthétique XP-S et l'huile semi-synthétique XP-S sont spécialement conçues et testées pour répondre aux exigences élevées du moteur 600 RS. L'utilisation de toute autre huile pour moteurs 2-temps peut entraîner l'annulation de la garantie limitée. Utiliser seulement de l'huile synthétique XP-S ou de l'huile semi-synthétique XP-S. Pour l'instant, il n'existe pas d'équivalent connu sur le marché. Si un équivalent de première qualité existait, on pourrait l'utiliser.

**AVIS** Ne jamais utiliser d'huile à base de pétrole ou synthétique pour moteurs 4-temps, et ne jamais la mélanger avec de l'huile pour moteurs hors-bord. Ne pas utiliser d'huile pour moteurs hors-bord 2-temps NMMA TC-W, TC-W2 ou TC-W3, ou d'huile pour moteurs hors-bord 2-temps sans teneur en cendres. Éviter de mélanger différentes marques d'huile API TC, car les réactions chimiques risquent de gravement endommager le moteur.

**Huile synthétique XP-S et huile semi-synthétique XP-S**

L'huile semi-synthétique XP-S et l'huile synthétique XP-S procurent une lubrification supérieure, réduisent l'usure des composants du moteur et contrôlent les dépôts, ce qui permet de maintenir les performances et les propriétés antifriction à leur maximum. Ces huiles à injection semi-synthétique et synthétique sont conformes aux dernières normes

ASTM et JASO assurant une biodégradabilité supérieure et une faible émission de fumée.

## Mélange carburant/huile

<b>MÉLANGE CARBURANT/HUILE 33:1</b>
<b>MÉTRIQUE (SI)</b>
1 L d'huile + 33 L de carburant = 33/1
<b>IMPÉRIAL</b>
35 oz imp. d'huile + 7.2 gal imp. de carburant = 33/1 1 L d'huile + 7.2 gal imp. de carburant = 33/1
<b>ÉTATS-UNIS</b>
34 oz É.-U. d'huile + 8.8 gal É.-U. de carburant = 33/1 1 L d'huile + 8.8 gal É.-U. de carburant = 33/1



# INSTRUCTIONS D'UTILISATION

## Utilisation au cours de la période de rodage

### Moteur

**AVIS** Il faut assurer une période de rodage de **UNE** heure avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

**AVIS** Éviter de faire surchauffer le moteur, d'accélérer de façon soutenue et de garder une vitesse de croisière prolongée sans variations de régime.

### Courroie

Toute courroie d'entraînement neuve nécessite une période de rodage de 50 km (30 mi). Éviter les fortes accélérations/décélérations, le remorquage d'une charge ou de circuler à haute vitesse.

### Révision - 10 heures

**REMARQUE:** Cette vérification est aux frais du client.

Nous recommandons de faire réviser votre véhicule par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO après les 10 premières heures ou 500 km (300 mi) d'utilisation, selon la première éventualité. Voir la section *RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN*.

## Démarrage du moteur

### Procédure

1. Revérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur.

2. S'assurer que le capuchon du cordon coupe-circuit est branché et que le cordon est attaché aux vêtements du conducteur.
3. S'assurer que l'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position **MARCHE**.
4. Pour amorcer le moteur, actionner le bouton jusqu'à ce qu'on sente une résistance. Pomper 2 ou 3 fois pour injecter du carburant dans la tubulure d'admission. Une fois l'amorçage terminé, appuyer sur le bouton d'amorceur.

**REMARQUE:** Par froids extrêmes, on recommande de tourner le bouton d'amorceur de 3 ou 4 tours avant de le tirer. On éliminera ainsi le risque qu'il demeure coincé.

**REMARQUE:** Il n'est pas nécessaire d'amorcer le moteur lorsqu'il est chaud.

5. Pour faire démarrer le moteur, tirer lentement la poignée du démarreur à rappel jusqu'à ce qu'on sente une résistance, puis tirer vigoureusement.

## Les conditions de conduite et la motoneige

### Altitude

**AVIS** Ce véhicule est calibré pour une utilisation au niveau de la mer **SEULEMENT**, soit sous 600 m (2000 pi).

### Température

Toutes les motoneiges sont réglées pour une température de -20°C (-4°F). Elles peuvent être utilisées à des températures hivernales plus élevées sans risque de problème.

**AVIS** À des températures inférieures à - 20°C (- 4°F), il faut recalibrer le ou les carburateurs pour éviter d'endommager le moteur. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

### Conduite en sentier

Ce véhicule est conçu pour un usage spécial. Il peut dépasser la largeur permise par les règlements provinciaux/d'État pour la conduite sur les sentiers. Les conducteurs doivent se renseigner sur les limites de largeur en vigueur dans leur région.

### Neige compactée

La chenille de cette motoneige présente une hauteur de profil de 44.5 mm (1.75 po). BRP déconseille de conduire une telle motoneige à haute vitesse sur un sentier, de la neige compactée ou de la glace.

Si vous devez néanmoins conduire sur de telles surfaces, **réduisez votre vitesse** et circulez sur la plus courte distance possible.

**AVIS** La conduite à haute vitesse avec ce type de chenille sur un sentier, de la neige compactée ou de la glace exerce une contrainte supplémentaire sur les ergots de traction, ce qui produit de la chaleur. Pour éviter la dégradation prématurée de la chenille ou des dommages, **réduisez votre vitesse** et circulez sur la plus courte distance possible.

### Réchauffage du véhicule

Avant de partir en randonnée, on doit laisser réchauffer le véhicule.

Actionner le frein de stationnement.

Bien soutenir le pare-chocs arrière de la motoneige avec un support mécanique à socle large pour motoneige. La chenille doit être à 100 mm (4 po) du sol.

Attacher le cordon coupe-circuit à l'œillet du vêtement du conducteur.

Faire démarrer le moteur et le laisser se réchauffer deux à trois minutes au ralenti.

**REMARQUE:** On déconseille de laisser le moteur tourner au ralenti plus de 10 minutes.

Desserrer le frein de stationnement.

### AVERTISSEMENT

**S'assurer que le support mécanique à socle large pour motoneige est stable. Ne pas se tenir devant le véhicule ni à proximité de la chenille. Faire tourner le moteur lentement lors du réchauffage ou lorsque la chenille n'est pas au sol.**

Accélérer jusqu'à ce que la poulie d'entraînement s'engage. Laisser tourner lentement la chenille quelques tours. Plus le véhicule est froid, plus il sera long à réchauffer.

Couper le moteur et remettre la motoneige au sol.

Les skis peuvent être gelés sur le sol. Saisir chaque ski par sa poignée et soulever un peu au-dessus du sol son extrémité avant.

Une fois le moteur redémarré, circuler à basse vitesse pendant 2 à 3 minutes. On peut ensuite accélérer en respectant les consignes de sécurité habituelles.

### Arrêt du moteur

Relâcher l'accélérateur et attendre que le moteur revienne au ralenti.

Arrêter le moteur à l'aide de l'interrupteur d'arrêt du moteur ou du capuchon du cordon coupe-circuit.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit quand le véhicule est arrêté pour éviter que le moteur démarre accidentellement, qu'il soit utilisé par des enfants ou d'autres personnes, ou pour éviter le vol.

**Remorquage d'une autre motoneige**

Si une motoneige est en panne et qu'on doit la remorquer, installer une barre rigide. Retirer la courroie d'entraînement de la motoneige en panne; consulter la rubrique *COURROIE D'ENTRAÎNEMENT* à la section *RENTREIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN*. Remorquer à une vitesse modérée.

**AVIS** Toujours enlever la courroie d'entraînement de la motoneige à remorquer afin de ne pas endommager la courroie et le système d'entraînement.

Si on n'a pas de barre rigide et en cas d'urgence seulement, on peut utiliser une corde pourvu qu'on procède avec une grande prudence (il peut être illégal de procéder ainsi. Veuillez vérifier auprès des autorités provinciales ou locales).

Enlever la courroie d'entraînement, fixer la corde aux jambes de ski, demander à quelqu'un de s'asseoir sur la motoneige remorquée pour serrer le frein, puis remorquer le véhicule à basse vitesse.

**AVIS** Pour ne pas endommager la direction, ne jamais attacher la corde de remorquage aux poignées des skis.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais remorquer une motoneige en panne à haute vitesse. Conduire lentement et avec prudence.

**Entretien après utilisation**

Arrêter le moteur. Placer l'arrière du véhicule sur un support mécanique à socle large pour motoneige.

Retirer la neige et la glace accumulées sur la suspension arrière, la chenille, la suspension avant, le mécanisme de direction et les skis.

Toujours recouvrir la motoneige lorsqu'elle est remise à l'extérieur pour la nuit ou qu'elle n'est pas utilisée pendant une longue période. Cette précaution permet de la protéger du gel/de la neige et de conserver son apparence.

# PERSONNALISATION DE LA CONDUITE

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Le réglage de la suspension a un effet sur la maniabilité du véhicule. Lorsqu'on modifie le réglage de la suspension, toujours se familiariser avec le comportement du véhicule.

La maniabilité et le confort d'une motoneige sont directement liés au réglage de la suspension.

La suspension peut être réglée en fonction de la charge transportée, du poids du conducteur, de la préférence personnelle, de la vitesse de conduite et de l'état du terrain.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

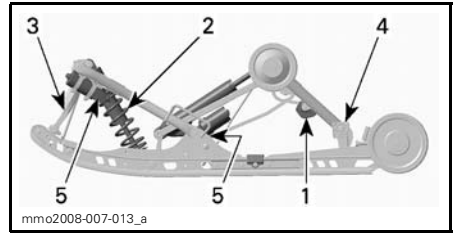
Avant de faire tout réglage de la suspension, prendre soin de:

- Garer le véhicule dans un endroit sécuritaire.
- Débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit.
- Soulever l'avant du véhicule à l'aide d'un outil de levage approprié avant de régler la suspension avant.
- Soulever l'arrière du véhicule avec un support à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière avant de régler la suspension arrière.
- S'assurer que le dispositif de levage est stable et sécuritaire.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

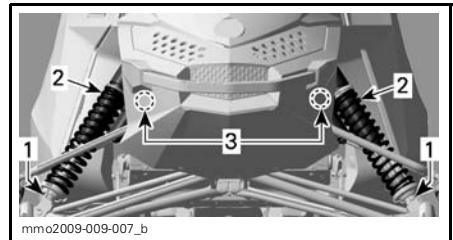
Ne pas tenter de soulever manuellement le véhicule seul. Se servir d'un outil de levage approprié pour éviter de se blesser.

## Réglage de la suspension arrière



### TYPIQUE — SUSPENSION ARRIÈRE SC-5

1. Cames réglables des ressorts arrière
2. Ressort central
3. Courroies d'arrêt
4. Blocs d'accouplement
5. Force de l'amortisseur



### SUSPENSION AVANT

1. Force de rebond des amortisseurs
2. Ressorts avant
3. Force de compression des amortisseurs

Le meilleur moyen de régler la suspension consiste à d'abord vérifier les réglages faits à l'usine, puis à corriger individuellement chacun des réglages. On devra peut-être régler de nouveau le ressort du centre après avoir réglé le ressort avant, par exemple. Essayer la motoneige dans les mêmes conditions (sentier, vitesse, neige, position de conduite, etc.). Modifier un réglage et réessayer. Procéder de façon méthodique jusqu'à obtenir le réglage voulu.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Sauf indication contraire, toujours débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit de la borne avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier. Toujours se servir d'un outil de levage approprié pour soulever l'avant du véhicule avant de régler la suspension avant. Soulever l'arrière du véhicule avec un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau défecteur arrière avant de régler la suspension arrière.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne pas tenter de soulever manuellement le véhicule seul. Se servir d'un outil de levage approprié pour éviter de se blesser. Toujours s'assurer que l'outil de levage est stable et bien fixé avant de régler les suspensions.

**AVIS** Chaque fois qu'on règle la suspension arrière, vérifier la tension de la chenille et la régler au besoin.

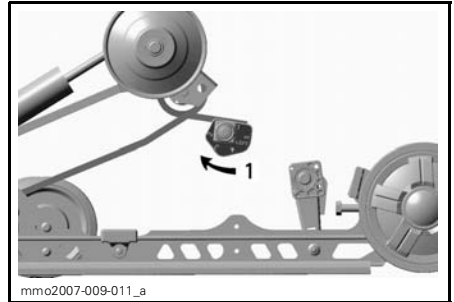
S'il ne se produit qu'un faible cognement en fin de course quand la motoneige est exposée aux pires conditions d'utilisation, c'est que le choix de la précharge est approprié.

**REMARQUE:** Ce modèle est muni d'amortisseurs démontables. Ceux-ci peuvent être remis à neuf ou recalibrés. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

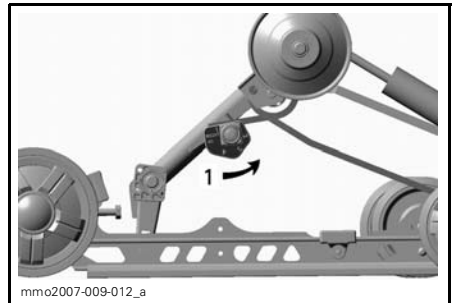
## **Précharge des ressorts arrière (confort)**

Réglage de la précharge

**AVIS** Pour régler la précharge du ressort, tourner la came de réglage gauche dans le sens horaire et celle de droite dans le sens antihoraire.



*TYPIQUE — SC-5 — CÔTÉ GAUCHE*  
1. Régler la précharge du ressort



*TYPIQUE — SC-5 — CÔTÉ DROIT*  
1. Régler la précharge du ressort

**REMARQUE:** Les comes de réglage droite et gauche doivent être réglées à la même position.

POSITIONS DES CAMES	PRÉCHARGE DU RESSORT
1	Minimum
2	Minimum/intermédiaire
3	Intermédiaire
4	Intermédiaire/maximum
5	Maximum

### Précharge du ressort central (comportement de la direction)

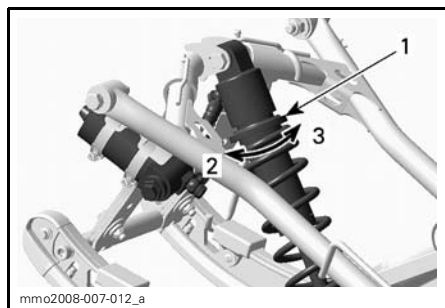
Circuler à vitesse moyenne sur un sentier.

Si le guidon semble trop facile ou trop difficile à tourner, régler le ressort central en conséquence.

#### Tableau de référence

CONDUITE	QUE FAIRE
Facile à tourner (neutre)	Aucun réglage requis.
Difficile à tourner (survirage)	Réglage trop mou. Augmenter la précharge.
Très facile à tourner (sous-virage)	Réglage trop dur. Diminuer la précharge.

### Réglage de la précharge



#### TYPIQUE

1. Tourner le dispositif de réglage pour augmenter ou réduire la précharge du ressort
2. Tourner dans le sens horaire pour augmenter la précharge
3. Tourner dans le sens antihoraire pour diminuer la précharge

### Blocs d'accouplement (maniabilité)

Les blocs d'accouplement influencent la maniabilité lorsqu'on accélère.

La pression exercée sur les skis sera **moindre** (sous-virage) avec un réglage minimal de l'accouplement lorsqu'on accélère.

La pression exercée sur les skis sera **accrue** (sous-virage moindre) avec un réglage maximal de l'accouplement.

Alors qu'arrêté ou en mouvement, accélérer modérément et vérifier si la maniabilité est telle que voulue.

Si on doit régler la maniabilité, tourner les blocs droit et gauche pour obtenir la position désirée.

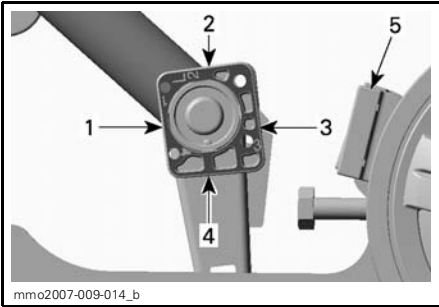
**REMARQUE:** Il y a quatre positions de réglage. Le côté du bloc correspondant à la position voulue doit faire face à la butée de caoutchouc.

### AVERTISSEMENT

Les deux blocs doivent être réglés à la même position. Sinon, le comportement du véhicule peut être imprévisible et la suspension peut être endommagée.

Utiliser l'outil fourni avec le véhicule pour régler les blocs d'accouplement.

**REMARQUE:** En position de conduite, les blocs d'accouplement ne devraient pas toucher aux butées de caoutchouc.



**BLOC D'ACCOUPLÉMENT GAUCHE — RÉGLÉ À LA POSITION 3**

1. Position 1 (minimum)
2. Position 2 (minimum/intermédiaire)
3. Position 3 (intermédiaire/maximum)
4. Position 4 (maximum)
5. Butée de caoutchouc

**REMARQUE:** Si les blocs d'accouplement sont réglés à la position maximale (position 4) et que l'on veut encore davantage de pression sur les skis lors de l'accélération, raccourcir les courroies d'arrêt. Il est à noter que, si on raccourcit la courroie, cela réduira le confort.

**Longueur des courroies d'arrêt (transfert de poids et course du bras avant)**

Accélérer modérément lorsqu'on est arrêté ou qu'on circule pour vérifier la maniabilité.

**REMARQUE:** Pour obtenir la maniabilité voulue, il est préférable de régler les blocs d'accouplement avant de raccourcir les courroies d'arrêt.

**⚠ AVERTISSEMENT**

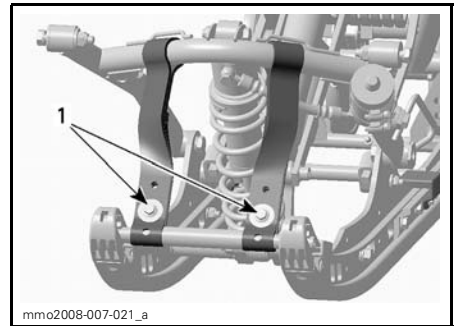
Toujours régler les deux courroies à la même position.

**AVIS** Quand on change la longueur des courroies d'arrêt, il faut rajuster la tension de la chenille.

**Tableau de référence**

TRANSFERT DE POIDS (PRESSION SUR LES SKIS)	QUE FAIRE
Guidon facile à tourner. Bon transfert de poids (faible pression).	Aucun réglage requis.
Guidon trop facile à tourner. Transfert de poids trop important (quittent le sol).	Courroie trop longue. Raccourcir la courroie.
Guidon difficile à tourner. Transfert de poids insuffisant (grande pression au sol).	Courroie trop courte. Rallonger la courroie.

**Réglage des courroies d'arrêt**



**TYPIQUE — SC-5**

1. Boulonner la courroie dans un autre orifice pour la raccourcir ou l'allonger

Serrer les vis des courroies d'arrêt à 11 N•m (97 lbf•po).

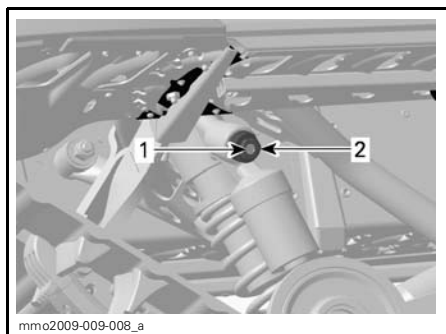
**REMARQUE:** Le fait de raccourcir la courroie peut réduire le confort. Si le transfert de poids ressenti est trop important, essayer d'abord de régler les blocs d'accouplement pour résoudre la situation.

## Utilisation en neige profonde

En neige profonde, il peut être nécessaire de changer la longueur de la courroie d'arrêt ou d'adapter sa position de conduite pour modifier l'angle d'attaque de la chenille. Grâce à sa familiarisation avec les divers réglages et conditions de la neige, le conducteur sera à même de déterminer les réglages les plus efficaces.

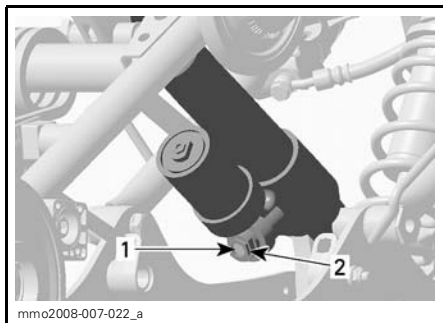
## Force de compression des amortisseurs de suspension arrière

La force de compression des amortisseurs de suspension arrière peut être réglée de 2 façons: compression à basse vitesse et compression à haute vitesse.



### AMORTISSEUR CENTRAL

1. Dispositif de réglage de compression à basse vitesse (tournevis à lame plate)
2. Dispositif de réglage de compression à haute vitesse (clé de 17 mm)



### AMORTISSEUR ARRIÈRE

1. Dispositif de réglage de compression à basse vitesse (tournevis à lame plate)
2. Dispositif de réglage de compression à haute vitesse (clé de 17 mm)

## Force de compression à basse vitesse

Ce dispositif modifie la force d'amortissement de compression pour les mouvements de la suspension à basse vitesse. Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate. Si on tourne le dispositif dans le sens horaire, la suspension sera plus rigide.

## Force de compression à haute vitesse

Ce dispositif modifie la force d'amortissement de compression pour les mouvements de la suspension à haute vitesse. Tourner le dispositif à l'aide d'une clé de 17 mm. Si on tourne le dispositif dans le sens antihoraire, la suspension sera plus rigide.

## Réglages de la suspension avant

### Précharge des ressorts avant (maniabilité)

Conduire à vitesse moyenne et régler en fonction de la maniabilité voulue.

Régler les ressorts avant en conséquence.

## AVERTISSEMENT

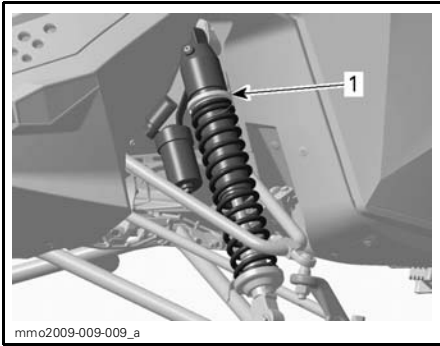
Toujours régler les deux ressorts avant à la même position.



## Tableau de référence

MANIABILITÉ	QUE FAIRE
Bonne. Guidon facile à tourner.	Aucun réglage requis.
Mauvaise. Guidon trop facile à tourner.	Réglage trop mou. Augmenter la précharge des ressorts.
Mauvaise. Guidon difficile à tourner.	Réglage trop dur. Diminuer la précharge des ressorts.

## Réglage de la précharge



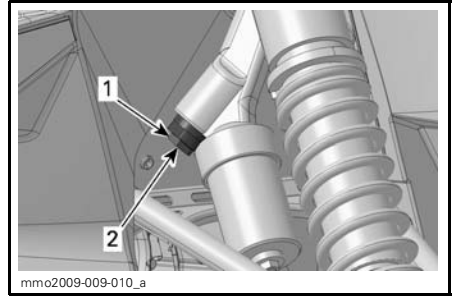
## TYPIQUE

1. Anneau de réglage

**AVIS** S'assurer que les deux ressorts avant sont toujours préchargés lorsque le véhicule est soulevé du sol.

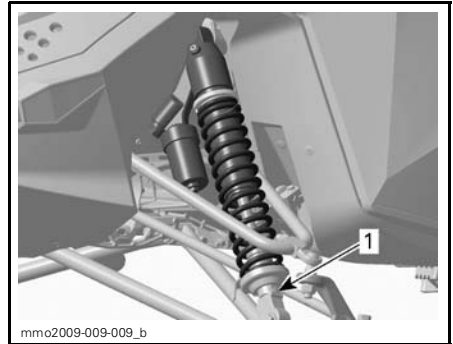
## Force des amortisseurs avant

La force des amortisseurs de suspension avant peut être réglée de 3 façons : force de compression à basse vitesse, force de compression à haute vitesse et force de rebond.



## AMORTISSEUR AVANT GAUCHE

1. Dispositif de réglage de compression à haute vitesse (clé de 17 mm)
2. Dispositif de réglage de compression à basse vitesse (tournevis à lame plate)



## AMORTISSEUR AVANT GAUCHE

1. Dispositif de réglage de rebond (tournevis à lame plate)

## Force de compression à basse vitesse

Ce dispositif modifie la force d'amortissement de compression pour les mouvements de la suspension à basse vitesse. Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate. Si on tourne le dispositif dans le sens horaire, la suspension sera plus rigide.

## Force de compression à haute vitesse

Ce dispositif modifie la force d'amortissement de compression pour les mouvements de la suspension à haute vitesse. Tourner le dispositif à l'aide d'une clé de 17 mm. Si on tourne le dispositif dans le sens antihoraire, la suspension sera plus rigide.

## Force de rebond

Ce dispositif modifie la force de rebond. Le régler à l'aide d'un tournevis à lame plate. Si on tourne le dispositif dans le sens horaire, la suspension sera plus rigide.

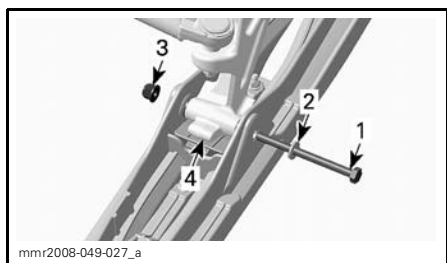
## Écartement des skis

L'écartement des skis peut être réglé à deux positions différentes; pour ce faire, on place les entretoises à l'extérieur ou à l'intérieur des jambes de ski. L'écartement se mesure à partir du centre des skis. Voir le tableau ci-après.

POSITION DES ENTRETOISES	ÉCARTEMENT DES SKIS
À l'intérieur	1065 mm (41.93 po)
À l'extérieur	1108 mm (43.64 po)

Pour obtenir l'écartement désiré, procéder comme suit:

1. Soulever l'avant du véhicule et l'immobiliser dans cette position.
2. Retirer l'écrou et sortir le boulon de ski.



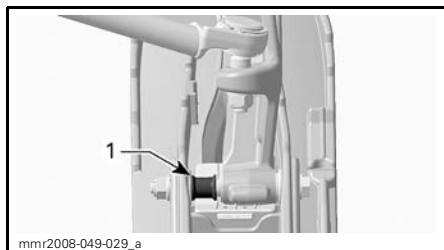
### TYPIQUE

1. Boulon de ski
2. Rondelle
3. Écrou
4. Jambe de ski

3. Installer les entretoises à l'intérieur pour obtenir un écartement étroit ou à l'extérieur pour obtenir un écartement large.

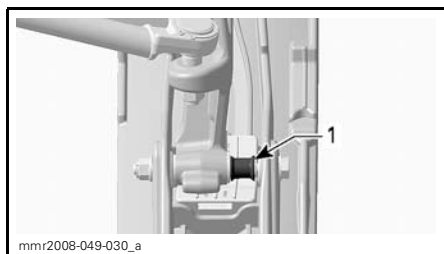
## ⚠ AVERTISSEMENT

Régler les deux skis de la même manière.



### ÉCARTEMENT ÉTROIT — VUE DU SKI GAUCHE

1. Entretoise ici pour obtenir un écartement étroit



### ÉCARTEMENT LARGE — VUE DU SKI GAUCHE

1. Entretoise ici pour obtenir un écartement large

4. Installer le boulon de ski et serrer l'écrou à 32 N•m (24 lbf•pi).

**REMARQUE:** Avant de conduire sur un sentier, toujours se renseigner sur les limites de largeur de motoneige en vigueur dans votre région.

## Réglages faits en usine de la suspension arrière

Pour savoir comment faire les réglages, voir la rubrique *RÉGLAGES DE LA SUSPENSION ARRIÈRE* dans la présente section.

Pour régler la compression et le rebond, procéder comme suit:

1. Tourner le dispositif de réglage dans le sens horaire jusqu'à ce qu'il s'arrête.
2. Tourner le dispositif de réglage dans le sens antihoraire de la façon indiquée dans le tableau suivant.

RÉGLAGES FAITS EN USINE DE LA SUSPENSION ARRIÈRE	
Précharge du ressort hélicoïdal (centre)	200 mm (7.87 po)
Force de compression de l'amortisseur central (basse vitesse)	4 clics (1 tour)
Force de compression de l'amortisseur central (haute vitesse)	1 tour
Ressorts arrière	Position 2
Blocs d'accouplement	Position 1
Force de compression de l'amortisseur arrière (basse vitesse)	4 clics (1 tour)
Force de compression de l'amortisseur arrière (haute vitesse)	1 tour
Courroies d'arrêt	3 <sup>e</sup> trou

RÉGLAGES FAITS EN USINE DE LA SUSPENSION AVANT	
Précharge du ressort	280 mm (11.02 po)
Force de compression (basse vitesse)	4 clics (1 tour)
Force de compression (haute vitesse)	1 tour
Force de rebond	4 clics (1 tour)

## Réglages faits en usine de la suspension avant

Pour savoir comment faire les réglages, voir la rubrique *RÉGLAGES DE LA SUSPENSION AVANT* dans la présente section.

Pour régler la compression et le rebond, procéder comme suit:

1. Tourner le dispositif de réglage dans le sens horaire jusqu'à ce qu'il s'arrête.
2. Tourner le dispositif de réglage dans le sens antihoraire de la façon indiquée dans le tableau suivant.

## Maniabilité du véhicule en fonction du réglage de la suspension

PROBLÈME	MESURES CORRECTIVES
L'avant du véhicule zigzague	Vérifier l'alignement des skis et le réglage du carrossage. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO. Diminuer la pression des skis au sol. – Réduire la précharge du ressort de suspension avant. – Augmenter la précharge du ressort central. – Diminuer la précharge des ressorts arrière.
Le véhicule semble instable et pivoter autour de son centre	Diminuer la pression du bras avant de la suspension arrière. – Diminuer la précharge du ressort central. – Augmenter la précharge des ressorts arrière. – Augmenter la précharge du ressort de suspension avant.
Le guidon est difficile à manier	Diminuer la pression des skis au sol. – Réduire la précharge du ressort de suspension avant. – Augmenter la précharge du ressort central.
La suspension arrière semble trop rigide	Réduire la précharge des ressorts arrière.
La suspension arrière semble trop souple	Augmenter la précharge des ressorts arrière.
L'amortisseur avant de la suspension arrière cogne trop facilement	Allonger les courroies d'arrêt. Augmenter la précharge du ressort central.
La chenille patine trop au départ	Allonger les courroies d'arrêt. Réduire le raccordement.

---

## TRANSPORT DU VÉHICULE

S'assurer que les bouchons des réservoirs d'huile et d'essence sont bien posés.

Il est facile d'installer un treuil sur votre remorque à benne basculante pour assurer une plus grande sécurité lors du chargement. Même si cela semble facile à faire, ne conduisez jamais la motoneige pour la monter sur une remorque ou dans un autre véhicule. Cette pratique a déjà causé de graves accidents. Assurez-vous que la motoneige est bien fixée à l'avant et à l'arrière, même pour de courts trajets. Assurez-vous également que toutes les pièces d'équipement sont fixées solidement. Couvrez la motoneige pour ne pas qu'elle soit endommagée lors du transport.

S'assurer que sa remorque est conforme aux lois de l'État ou de la province. S'assurer que l'attelage et les chaînes de sécurité sont bien fixés, et que les freins, les clignotants et les feux de gabarit fonctionnent.



# ***RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN***

---

## TABLEAU D'ENTRETIEN

L'entretien est essentiel pour que l'utilisation du véhicule demeure sécuritaire. En tant que propriétaire, vous êtes responsable de l'entretien approprié du véhicule. Effectuez des vérifications périodiques et observez les consignes du tableau d'entretien suivant.

### AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu conformément aux consignes du tableau d'entretien et des procédures d'entretien, son utilisation peut ne pas s'avérer sécuritaire.

Cette section comprend des consignes d'entretien de base. Si vous avez des connaissances en mécanique et que vous possédez les outils requis, vous pouvez effectuer l'entretien. Sinon, adressez-vous à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Dans le cas des éléments d'entretien qui sont plus complexes et pour lesquels des outils spéciaux sont requis, il est préférable de s'adresser à un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

### AVERTISSEMENT

Arrêter le moteur, débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit et effectuer l'entretien suivant. À défaut de procéder conformément aux procédures d'entretien, on s'expose aux risques suivants: pièces brûlantes ou mobiles, électricité, produits chimiques, entre autres.

### AVERTISSEMENT

S'il faut remplacer un dispositif de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autofreinées, etc.) lors du démontage/de l'assemblage, toujours le remplacer par un neuf.



A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER  *: DOIT ÊTRE FAIT PAR UN CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ DE MOTONEIGES SKI-DOO	*10 HEURES D'UTILISATION OU 500 KM (300 mi)										
	CHAQUE SEMAINE OU TOUS LES 240 KM (150 mi)										
	CHAQUE MOIS OU TOUS LES 800 KM (500 mi)										
	UNE FOIS PAR AN OU TOUS LES 3200 KM (2000 mi)										
	TOUS LES 2 ANS OU TOUS LES 6000 KM (3700 mi)										
	*REMISAGE										
*PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE											
PIÈCE/TÂCHE	LÉGENDE										
<b>MOTEUR</b>											
Démarrreur à rappel										I,N,L	
Supports de moteur	I			I		I					
Échappement	I			I		I					
Écrous du collecteur d'échappement (1)	I									I	(1) Resserer au couple spécifié.
Lubrification du moteur									L		(2) Vérifier le niveau de liquide avant chaque randonnée.
Système de refroidissement	I									I	(3) Vérifier la densité du liquide lors du remisage. Remplacer le liquide tous les 5 ans.
Liquide de refroidissement (2) (3)	I			I							
Joint de PDM du vilebrequin										I	
Soupapes RAVE				N							
Butée de moteur				A							
<b>SYSTÈME DE GESTION DU MOTEUR</b>											
Codes de panne de l'EMS	I								I		
<b>SYSTÈME D'ALIMENTATION</b>											
Stabilisateur d'essence									(4)		
Filtre à essence						R					
Conduits d'essence, rampe d'alimentation et raccords	I									I	
Venturi du carburateur										N	(4) Ajouter à l'essence avant de lubrifier le moteur.
Câble d'accélérateur	I			I						I	(5) Vérifier l'état avant chaque randonnée.
Préfiltre du silencieux d'admission d'air (5)				I						I	
Système d'injection d'essence (inspection visuelle)				I						I	

<p>A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER</p> <p>*: DOIT ÊTRE FAIT PAR UN CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ DE MOTONEIGES SKI-DOO</p>	<b>*10 HEURES D'UTILISATION OU 500 KM (300 mi)</b>										
	<b>CHAQUE SEMAINE OU TOUS LES 240 KM (150 mi)</b>										
	<b>CHAQUE MOIS OU TOUS LES 800 KM (500 mi)</b>										
	<b>UNE FOIS PAR AN OU TOUS LES 3200 KM (2000 mi)</b>										
	<b>TOUS LES 2 ANS OU TOUS LES 6000 KM (3700 mi)</b>										
	<b>*REMISAGE</b>										
<b>*PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE</b>											
<b>PIÈCE/TÂCHE</b>					<b>LÉGENDE</b>						
<b>SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT</b>											
Courroie d'entraînement <sup>(6)</sup>	I	I								I	<p>(6) Régler la courroie d'entraînement après l'avoir remplacée. (7) Vérifier le couple de serrage de la poulie motrice lors de l'inspection après 10 heures, puis chaque année ou aux 3200 km (2000 mi) par la suite. (8) Vérifier l'état de la chenille avant chaque randonnée. (9) Régler la tension et l'alignement de la chenille au besoin.</p>
Poulie motrice <sup>(7)</sup>	I		I	N					I	N	
Poulie menée	I		I	N					I	N	
Liquide de frein	I	I					R			I	
Conduit, plaquettes et disque de frein	I	I								I	
Tension de la chaîne d'entraînement	A		A						A		
Huile du carter de chaîne	I			R							
Chenille <sup>(8)</sup>	A	<sup>(9)</sup>									
<b>DIRECTION</b>											
Mécanisme de direction <sup>(10)</sup>	I		I,L						I,L		<p>(10) Lubrifier le véhicule chaque fois qu'il est utilisé dans des conditions détrempées (neige mouillée, pluie, flaques d'eau).</p>
Skis et lisses	I	I							I		
<b>SUSPENSION AVANT</b>											
Suspension avant <sup>(10)</sup>	I		I,L						I,L		<p>(10) Lubrifier le véhicule chaque fois qu'il est utilisé dans des conditions détrempées (neige mouillée, pluie, flaques d'eau).</p>
<b>SUSPENSION ARRIÈRE</b>											
Suspension arrière <sup>(10)</sup>	I		I,L						I,L		<p>(10) Lubrifier le véhicule chaque fois qu'il est utilisé dans des conditions détrempées (neige mouillée, pluie, flaques d'eau).</p>
Courroies d'arrêt de la suspension				I					I		

A: AJUSTER I: INSPECTER L: LUBRIFIER N: NETTOYER R: REMPLACER  *: DOIT ÊTRE FAIT PAR UN CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ DE MOTONEIGES SKI-DOO	*10 HEURES D'UTILISATION OU 500 KM (300 mi)							
	CHAQUE SEMAINE OU TOUS LES 240 KM (150 mi)							
	CHAQUE MOIS OU TOUS LES 800 KM (500 mi)							
	UNE FOIS PAR AN OU TOUS LES 3200 KM (2000 mi)							
	TOUS LES 2 ANS OU TOUS LES 6000 KM (3700 mi)							
	*REMISAGE							
*PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE								
PIÈCE/TÂCHE	LÉGENDE							
<b>CIRCUIT ÉLECTRIQUE</b>								
Bougies <sup>(11)</sup>	I		I				R	(11) Avant de remplacer les bougies lors de la préparation présaisonnière, on suggère de brûler le surplus d'huile de remisage en faisant démarrer le moteur, les vieilles bougies étant posées. N'effectuer cette opération que dans un endroit bien ventilé.
Faisceaux de câblage, câbles et conduits	I		I				I	
Circuit d'éclairage (feu de route/feu de croisement, feu d'arrêt, etc.)	I	I					I	
Interrupteur d'arrêt du moteur et capuchon du cordon coupe-circuit	I	I					I	
<b>CHÂSSIS/CARROSSERIE</b>								
Réglage du faisceau des phares				A			A	—
Compartiment moteur	N		N				N	
Nettoyage et protection du véhicule	N		N				N	

---

## INSPECTION APRÈS 10 HEURES

Nous suggérons qu'après 10 heures ou 500 km (300 mi) d'utilisation, selon la première éventualité, votre véhicule soit inspecté par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO. La première séance d'entretien est essentielle; il ne faut pas la négliger.

**REMARQUE:** L'inspection après une période de rodage de 10 heures est aux frais du propriétaire du véhicule.

Nous recommandons que cette inspection soit signée par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

---

Date d'inspection après une période de rodage de 10 heures

---

Signature du concessionnaire autorisé

---

Nom du concessionnaire

# PROCÉDURES D'ENTRETIEN

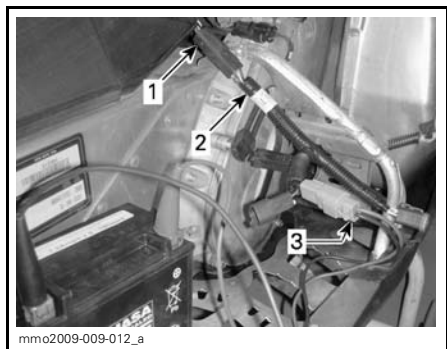
## Capteur de position d'accélérateur (TPS)

### Réinitialisation du capteur de position d'accélérateur

Pour réinitialiser le TPS, procéder comme suit:

1. Consulter la section *CARROSSE-RIE* et ouvrir le panneau latéral droit.
2. Retirer le connecteur de véhicule à 6 raccords de son capuchon protecteur (à droite).
3. Brancher le faisceau de fils en "T" (N/P 529 035 869) au connecteur à 6 raccords.
4. Brancher le faisceau de fils en "T" à une batterie de 12 V à l'aide du câble d'alimentation de batterie 12 V (N/P 529 035 997).

**AVIS** Respecter la polarité de la batterie. Brancher la sonde rouge à la borne positive de la batterie et la sonde noire à la borne négative.



1. Connecteur à 6 raccords
2. Faisceau de fils en "T"
3. Câble d'alimentation de batterie de 12 V

5. Appuyer à fond sur la manette d'accélérateur (pleins gaz) et la tenir.
6. Tenir l'interrupteur de préchauffage enfoncé 5 secondes jusqu'à ce que l'avertisseur se mette à sonner.

7. Relâcher la manette d'accélérateur et l'interrupteur de préchauffage.
8. Débrancher la batterie et les câbles, fermer le panneau latéral.

## Préfiltre du silencieux d'admission d'air

### Vérification du préfiltre du silencieux d'admission d'air

S'assurer que le préfiltre du silencieux d'admission d'air est bien installé, propre et en bon état.

Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour faire nettoyer ou remplacer le préfiltre.

## Liquide de refroidissement du moteur

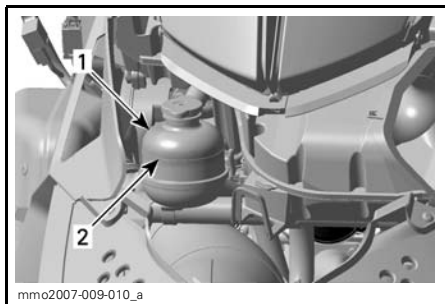
**ATTENTION** Ne jamais enlever le bouchon du radiateur lorsque le moteur est chaud.

### Niveau de liquide de refroidissement

Vérifier le niveau du liquide de refroidissement à température ambiante. Le liquide doit être à la ligne de niveau à froid (moteur froid) du réservoir de liquide de refroidissement.

**REMARQUE:** À basse température, le niveau peut être légèrement sous la marque.

Pour rajouter du liquide de refroidissement ou si le circuit entier doit être rempli, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



**TYPIQUE**

1. Réservoir de liquide de refroidissement
2. Ligne NIVEAU FROID

**Liquide de refroidissement recommandé**

Utiliser un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Remplir le système de refroidissement avec du liquide de refroidissement prémélangé BRP (N/P 219 700 362), ou avec un mélange d'eau distillée et d'antigel (50% d'eau et 50% d'antigel).

**Système d'échappement**

**Vérification du système d'échappement**

Le tuyau arrière du silencieux doit être centré dans l'orifice de sortie de la coque. L'échappement ne doit présenter ni rouille ni fuite. S'assurer que toutes les pièces sont bien en place.

Vérifier l'état des ressorts de retenue et les remplacer au besoin.

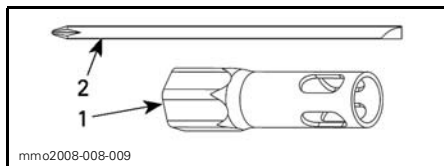
L'échappement est conçu pour réduire le bruit et améliorer la performance globale du moteur. Le modifier pourrait constituer une infraction aux réglementations locales en vigueur.

**AVIS** Si on enlève, modifie ou endommage un composant de l'échappement, le moteur pourrait être gravement endommagé.

**Bougies**

**Dépose des bougies**

1. Ouvrir le panneau latéral gauche; consulter le passage *CARROSSE-RIE*.
2. Retirer le garde-courroie; consulter le passage *DÉPOSE DU GARDE-COURROIE D'ENTRAÎNEMENT*.
3. Débrancher avec précaution les câbles de bougie; pour ce faire, tordre et tirer les capuchons de bougies.
4. Dévisser les bougies d'un tour au moyen des outils du nécessaire d'outils.



1. Douille de 19 mm
2. Lame de tournevis

5. Si possible, nettoyer les bougies et les culasses à l'air comprimé.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Toujours porter des verres de protection lorsqu'on se sert d'air comprimé.

6. Dévisser complètement les bougies et les enlever.

**Installation des bougies**

Avant d'installer les bougies, s'assurer que la surface de contact des culasses et des bougies n'est pas sale.

1. Avec une jauge d'épaisseur, vérifier l'écartement des électrodes.
2. Remplacer les bougies si l'écartement des électrodes n'est pas conforme aux données. Voir les *FICHES TECHNIQUES*.

**AVIS** Ne pas tenter de régler l'écartement des électrodes des bougies.

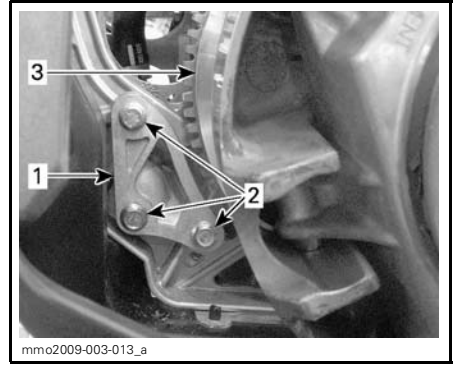
3. Visser chaque bougie à fond dans les culasses.
4. Faire le serrage final au moyen des outils appropriés du nécessaire d'outils ou d'une clé dynamométrique et d'une douille appropriée.
  - Si on utilise une clé dynamométrique, serrer les bougies à  $27.5 \text{ N}\cdot\text{m}$  ( $20 \text{ lbf}\cdot\text{pi}$ ).
  - Si on se sert des outils du nécessaire à outils, serrer une bougie neuve de 1/2 tour et une bougie usée de 1/10 tour.
5. Brancher les fils de bougie.

## Butée de moteur

### Réglage de la butée de moteur

La butée de moteur est située sur le support de moteur avant gauche devant la poulie motrice.

1. Enlever la clé DESS de la borne.
2. Enlever le panneau latéral gauche; consulter le passage *CARROSSE-RIE*.
3. Enlever le garde-courroie, consulter le passage *DÉPOSE DU GARDE-COURROIE D'ENTRAÎNEMENT* dans cette section.
4. Desserrer les trois boulons qui retiennent la butée au support de moteur, mais ne pas les enlever.



1. Butée de moteur
2. Vis de butée de moteur
3. Poulie motrice

5. Pousser la butée de moteur vers le bas avec ses doigts et serrer les vis juste assez pour que les têtes de vis et la surface de la butée entrent en contact.
6. Serrer les vis à  $10 \text{ N}\cdot\text{m}$  ( $89 \text{ lbf}\cdot\text{po}$ ).

**AVIS** La poulie risque d'être gravement endommagée si la butée et les vis ne sont pas installées correctement.

## Liquide de frein

### Liquide recommandé

N'utiliser qu'un liquide de frein DOT 4 provenant d'un contenant scellé. L'huile d'un contenant ouvert peut être contaminée ou peut avoir absorbé de l'humidité.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

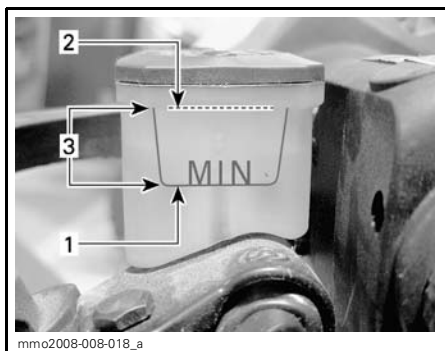
Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé, et ne pas mélanger différents liquides pour remplir.

Niveau du liquide de frein

**⚠ ATTENTION** Placer le véhicule sur une surface horizontale pour vérifier le niveau des liquides.

Vérifier dans le réservoir si le niveau du liquide de frein (DOT 4) est adéquat. Ajouter du liquide (DOT 4) au besoin.

**⚠ ATTENTION** N'utiliser que du liquide de frein DOT 4 provenant d'un récipient scellé. N'utiliser aucun autre type de liquide de frein.



1. Minimum
2. Maximum
3. Plage de fonctionnement

## Huile du carter de chaîne

### Huile de carter de chaîne recommandée

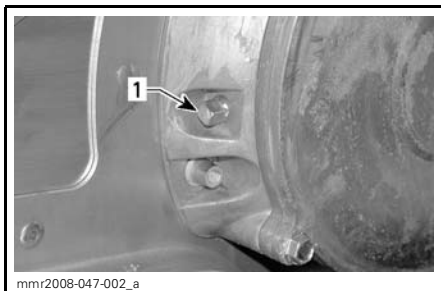
Utiliser l'huile synthétique de carter de chaîne XP-S (N/P 413 803 300).

**AVIS** Lors de l'entretien du véhicule, n'utiliser aucune autre huile que celle recommandée. De plus, ne jamais mélanger de l'huile synthétique à d'autres types d'huile.

### Niveau d'huile de carter de chaîne

Le véhicule sur une surface de niveau, retirer le bouchon de vérification magnétique du côté gauche du carter de chaîne pour vérifier le niveau d'huile.

Le niveau d'huile doit atteindre le rebord inférieur du trou fileté.

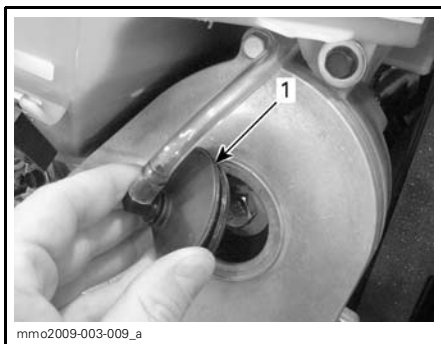


1. Bouchon de vérification magnétique

**REMARQUE:** Il est normal qu'il y ait des particules métalliques sur le bouchon de vérification magnétique. S'il y a de plus gros morceaux de métal, retirer le couvercle de carter de chaîne et vérifier les pièces du carter de chaîne.

Retirer les particules magnétiques du bouchon de vérification magnétique.

Pour ajouter de l'huile, enlever le bouchon de remplissage du couvercle de carter de chaîne.



1. Bouchon de remplissage

Verser de l'huile recommandée dans le carter de chaîne par l'orifice de remplissage jusqu'à ce que de l'huile coule par le trou de bouchon de vérification magnétique. Remettre en place le bouchon de vérification magnétique et le serrer à 6 N•m (53 lbf•po).



## Garde-courroie

### Dépose du garde-courroie d'entraînement

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne JAMAIS faire fonctionner le moteur:

- Sans que les protecteurs et le garde-courroie soient bien installés.
- Lorsque le capot et/ou les panneaux latéraux sont ouverts ou enlevés.

Ne JAMAIS tenter de régler des pièces mobiles lorsque le moteur tourne.

**REMARQUE:** Le garde-courroie est délibérément surdimensionné pour maintenir une tension sur les goupilles et dispositifs de fixation afin de réduire le bruit et la vibration. Il est important de conserver cette tension lors de la repose.

Débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit.

Ouvrir le panneau latéral gauche du compartiment moteur; voir *CARROSSERIE*.

Retirer la goupille de sûreté.



1. Goupille de sûreté

Soulever la partie arrière du garde-courroie puis relâcher la goupille de sûreté supérieure.

Dégager le garde-courroie des languettes avant; pour ce faire, le tourner vers l'extérieur.

### Installation du garde-courroie d'entraînement

Pour reposer le garde-courroie, placer la découpeure vers l'avant de la moto-neige.

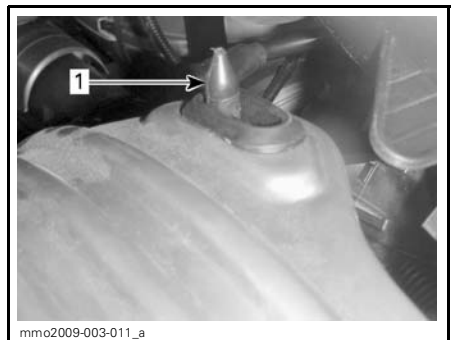
Placer la fente avant gauche du garde-courroie sur la languette la plus longue.

Tourner le garde-courroie vers l'intérieur et insérer la languette courte dans la fente droite.



1. Languettes

Positionner l'ouverture sur la tige de retenue. Il peut être nécessaire de soulever légèrement la console pour avoir assez d'espace.



1. Tige de retenue

Placer l'arrière du garde-courroie sur la fixation et fixer le garde-courroie avec la goupille de sûreté.



1. Goupille de sûreté

## Courroie d'entraînement

### Inspection de la courroie d'entraînement

Examiner la courroie. S'assurer qu'elle n'est pas fendillée, effilochée ou usée de façon anormale (usure inégale, usure d'un seul côté, crampons manquants, matériau fendillé). L'usure anormale de la courroie peut provenir d'un régime excessif lorsque la chenille est gelée, de démarrages rapides sans réchauffement préalable, d'une poulie couverte de bavures ou de rouille, d'huile sur la courroie ou d'une courroie de rechange déformée. Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

### Remplacement de la courroie d'entraînement

#### Dépose de la courroie d'entraînement

1. Débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit

Ouvrir le panneau latéral gauche; voir *CARROSSERIE*.

2. Retirer le garde-courroie, consulter *DÉPOSE DU GARDE-COURROIE*.

3. Insérer l'outil d'installation/de dépose de courroie d'entraînement (fourni dans la boîte à outils) dans le trou fileté du moyeu du dispositif de réglage.



A33B05A

#### OUTIL D'INSTALLATION/DE DÉPOSE DE COURROIE D'ENTRAÎNEMENT



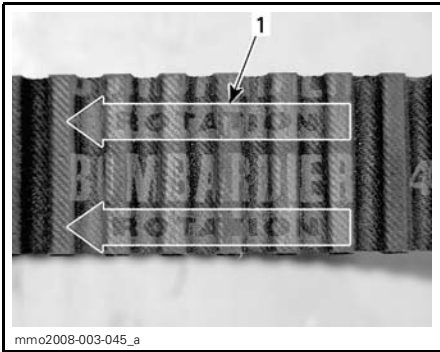
A33D1AA

4. Visser l'outil pour ouvrir la poulie menée.
5. Faire glisser la courroie par-dessus la poulie menée, puis par-dessus la poulie motrice.

#### Installation de la courroie d'entraînement

Il faut vérifier la flèche de la courroie d'entraînement chaque fois qu'on installe une courroie neuve, puis de nouveau après 50 km (30 mi) d'utilisation. Consulter la rubrique *RÉGLAGE DE LA COURROIE D'ENTRAÎNEMENT* plus loin.

**REMARQUE:** Pour que la courroie d'entraînement dure le plus longtemps possible, orienter sa flèche vers l'avant du véhicule. On respectera ainsi le sens de rotation.



1. Flèche pointant vers l'avant du véhicule

1. Au besoin, ouvrir la poulie menée. Voir *DÉPOSE DE LA COURROIE D'ENTRAÎNEMENT* plus haut.
2. Placer la courroie d'entraînement dans la poulie motrice puis dans la poulie menée; commencer par la partie inférieure.

**AVIS** Ne pas forcer la courroie pour l'installer ni utiliser d'outils, sinon les fibres de la courroie pourraient se couper ou se briser.



3. Dévisser et enlever l'outil d'installation/de dépose de la poulie menée.
4. Faire tourner la poulie menée quelques fois pour bien installer la courroie entre les demi-poulies.
5. Installer le garde-courroie; voir la rubrique *INSTALLATION DU GARDE-COURROIE D'ENTRAÎNEMENT*.
6. Fermer le panneau latéral; voir *CARROSSERIE*.

## Réglage de la courroie d'entraînement

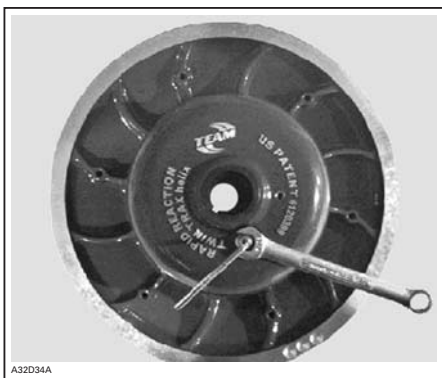
Régler la courroie d'entraînement chaque fois qu'on installe une courroie neuve.

Pour régler la courroie d'entraînement, procéder comme suit:

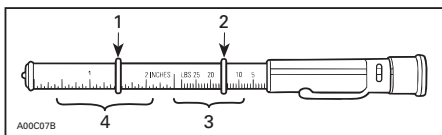
1. Débrancher la clé DESS de sa borne.
2. Ouvrir le panneau latéral gauche; voir *CARROSSERIE*.
3. Retirer le garde-courroie; voir *DÉPOSE DU GARDE-COURROIE D'ENTRAÎNEMENT*.
4. Empêcher la vis de pression de tourner à l'aide d'une clé Allen de 1/8 po et desserrer le contre-écrou à l'aide d'une clé ouverte de 7/16 po.
5. Tourner la vis de pression de 1/4 de tour à la fois puis faire tourner la poulie menée pour bien placer la courroie entre les demi-poulies. Mesurer la flèche de la courroie à l'aide d'une règle et du vérificateur de tension de courroie (N/P 414 348 200) tel qu'expliqué ci-après.
6. Répéter jusqu'à ce qu'on obtienne une flèche adéquate.

**REMARQUE:** Visser la vis de pression dans le sens horaire pour éloigner les flasques, et la dévisser dans le sens antihoraire pour rapprocher les flasques.

7. Serrer le contre-écrou une fois la courroie réglée.



### Mesure de la flèche de la courroie

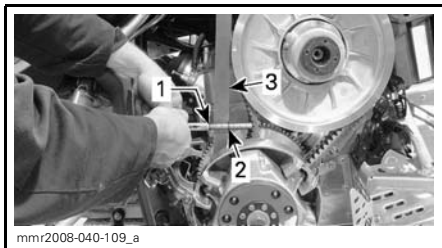


#### VÉRIFICATEUR DE TENSION DE COURROIE

1. Joint torique inférieur (flèche)
  2. Joint torique supérieur (force appliquée)
  3. Échelle de force
  4. Échelle de flèche
1. Placer les joints toriques aux mesures appropriées de flèche et de force; voir le tableau ci-dessous.

FORCE	FLÈCHE
11.3 kg (25 lb)	27 à 37 mm (1.06 à 1.47 po)

2. Mettre une règle sur la courroie d'entraînement.
3. À l'aide du vérificateur de tension de courroie (N/P 414 348 200), appliquer la force spécifiée et vérifier si la courbure de la courroie est appropriée. La courroie est bien réglée lorsque le bord de la règle arrive vis-à-vis du joint torique inférieur.



#### TYPIQUE

1. Joint torique supérieur (force appliquée)
  2. Joint torique inférieur (flèche)
  3. Bord de la règle
4. Régler au besoin.

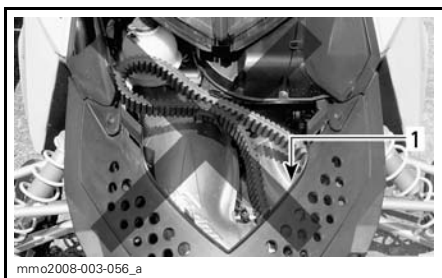
### Support de courroie d'entraînement de rechange

On peut mettre une courroie d'entraînement de rechange dans le support.

**REMARQUE:** La courroie de rechange n'est pas fournie avec la motoneige.

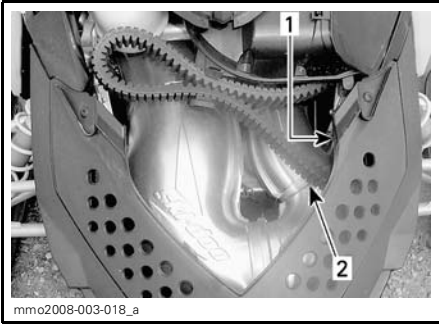
Bien placer la courroie d'entraînement de rechange dans le support et la retenir au moyen de la sangle velcro comme le montre la photo.

**AVIS** Lorsque la courroie est installée dans son support, s'assurer qu'elle n'entre pas en contact avec le tuyau d'échappement calibré pour éviter qu'elle soit endommagée.



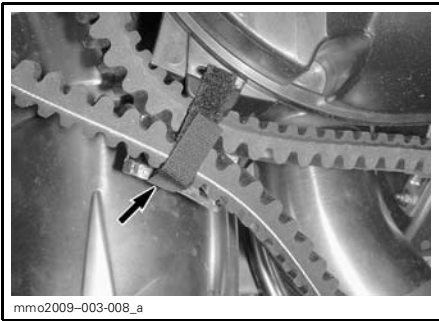
#### INSTALLATION INADÉQUATE

1. Courroie entrant en contact avec le tuyau d'échappement calibré



**INSTALLATION ADÉQUATE**

1. Courroie d'entraînement par-dessus le pare-chocs
2. S'assurer qu'elle n'entre pas en contact avec le tuyau d'échappement calibré



RETENIR AU MOYEN DE LA SANGLE VELCRO

**Poulie motrice**

**Réglage de la poulie motrice**

**⚠ AVERTISSEMENT**

Sauf indication contraire, débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

**Généralités**

La poulie motrice est calibrée en usine pour transmettre le maximum de puissance du moteur à un régime défini. Des facteurs comme la température ambiante, l'altitude ou l'état de la neige

peuvent modifier ce régime critique, ce qui se répercute sur l'efficacité de la motoneige.

Cette poulie motrice réglable permet de régler le régime moteur maximal pour maintenir une puissance maximale.

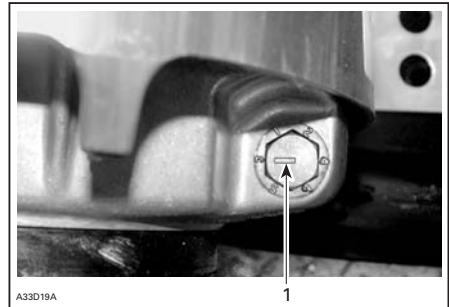
Des vis de calibrage doivent être réglées, de sorte que le régime maximal réel concorde avec le régime de puissance maximale.

MOTEUR	RÉGIME DE PUISSANCE MAXIMALE
600RS	8400 tr/m (± 100)

**REMARQUE:** Utiliser un tachymètre numérique de précision pour régler le régime du moteur.

**REMARQUE:** Le réglage n'a un impact qu'aux régimes élevés.

La tête de la vis de calibrage comporte une encoche.



**TYPIQUE**  
1. Encoche

Il y a 6 positions numérotées de 1 à 6. Chaque position modifie le régime moteur maximal d'environ 200 tr/mn.

Les numéros de position inférieurs diminuent le régime par incréments de 200 tr/mn et les numéros de position supérieurs l'augmentent par incréments de 200 tr/mn.

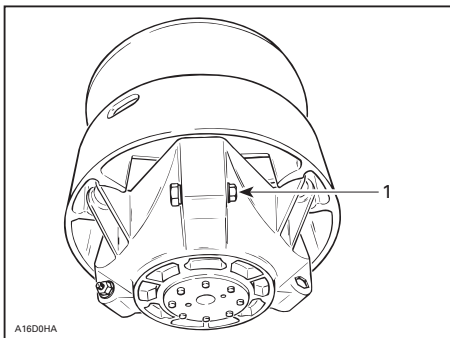
Exemple:

La vis de calibrage est tournée de la position 4 à la position 6. Le régime maximal est alors augmenté de 400 tr/mn.

### Réglage

Desserrer l'écrou de blocage juste assez pour sortir partiellement la vis de calibrage et régler à la position désirée. Ne pas complètement retirer l'écrou de blocage. Serrer les écrous de blocage à 10 N•m (89 lbf•po).

**AVIS** Ne pas complètement retirer la vis de calibrage pour ne pas faire tomber les rondelles internes. Toujours régler les 3 vis de calibrage et vérifier qu'elles sont toutes à la même position.



#### TYPIQUE

1. Desserrer juste assez pour pouvoir tourner la vis de calibrage

### ⚠ AVERTISSEMENT

NE JAMAIS démonter ou modifier la poulie motrice.

Un remontage ou une modification inapproprié pourrait faire exploser violemment la poulie sous la contrainte générée par la grande vitesse de rotation. Cela pourrait provoquer de graves blessures et même la mort.

Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour effectuer l'entretien ou la réparation de la poulie motrice. Un entretien ou une réparation inapproprié peut affecter la performance et réduire la durée de vie de la courroie. Toujours respecter les intervalles d'entretien.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Ne JAMAIS faire fonctionner le moteur:

- Sans que les protecteurs et le garde-courroie soient bien posés.
- Lorsque le capot et/ou les panneaux latéraux sont ouverts ou enlevés.

Ne JAMAIS tenter de régler des pièces mobiles lorsque le moteur tourne.

## Chenille

### État de la chenille

### ⚠ AVERTISSEMENT

Sauf indication contraire, débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

Débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit.

Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière. Le moteur arrêté, tourner la chenille à la main. S'assurer qu'elle n'est pas usée ni fendillée, que ses fibres ne sont pas à découvert, qu'il n'y manque aucun segment protecteur ou guide et que ces derniers ne sont pas endommagés. Dans le cas contraire, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

### **Motoneiges munies de produits de traction**

Si votre motoneige est munie d'une chenille à crampons approuvée par BRP, INSPECTEZ-LA VISUELLEMENT AVANT CHAQUE UTILISATION.

Vérifier s'il y a des anomalies, comme :

- Perforation de la chenille
- Déchirement de la chenille (surtout autour des orifices de traction d'une chenille cramponnée)
- Ergots de traction brisés ou arrachés laissant apparaître une partie des tiges
- Délamination du caoutchouc
- Tiges de renfort brisées
- Crampons brisés (chenille cramponnée)
- Crampons tordus (chenille cramponnée)
- Crampons manquants
- Crampons arrachés
- Segments-guides manquants
- De plus, s'assurer que l'écrou des goujons est serré au couple de serrage recommandé.

Remplacer immédiatement les crampons brisés ou endommagés sur toute chenille à crampons approuvée. Si la chenille présente des signes de détérioration, la remplacer immédiatement. Dans le doute, consulter son concessionnaire.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Conduire avec une chenille ou des crampons endommagés peut mener à une perte de contrôle, ce qui pourrait causer des blessures graves ou un décès.

Pour plus de renseignements sur les produits de traction, lire la rubrique *PRODUITS DE TRACTION* de la section *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ* au début de ce Guide du conducteur.

### **Alignement et tension de la chenille**

**REMARQUE:** La tension et l'alignement de la chenille sont interreliés. Ne effectuer un réglage sans l'autre.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Afin d'éviter des blessures graves aux personnes à proximité de la motoneige :

- **NE JAMAIS** se tenir à l'arrière ou à proximité d'une chenille qui tourne.
- Toujours utiliser un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière.
- Lorsqu'on soulève la chenille au-dessus du sol, la faire tourner le plus lentement possible.

Sous l'effet de la force centrifuge, des débris, des crampons endommagés ou mal fixés, des morceaux de chenille ou même la chenille au complet pourraient être violemment projetés à l'arrière du tunnel, ce qui pourrait sectionner une jambe ou causer d'autres blessures graves.

### **Tension**

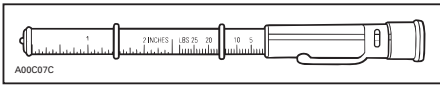
**REMARQUE:** Conduire la motoneige dans la neige pendant 15 à 20 minutes avant de régler la tension de la chenille.

Débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit.

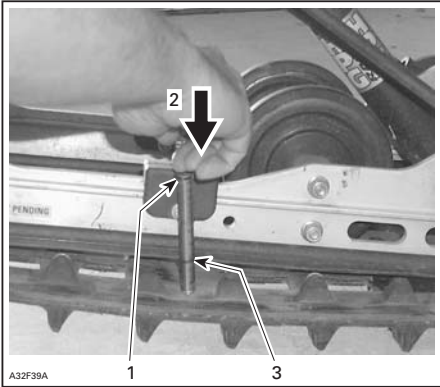
Soulever l'arrière de la motoneige et l'installer sur un support mécanique à socle large pour motoneige.

Laisser la suspension se détendre normalement et mesurer le jeu à mi-chemin entre les roues de support avant et arrière. Mesurer entre le bas de la glissière et l'intérieur de la chenille. Le jeu doit être conforme à celui des *FICHES TECHNIQUES* situées à la fin de ce guide. Si le jeu est trop grand, la chenille ballottera contre le châssis.

**REMARQUE:** On peut utiliser un vérificateur de tension pour courroies (N/P 414 348 200) pour mesurer la flèche ainsi que la force appliquée.



**VÉRIFICATEUR DE TENSION POUR COURROIES**



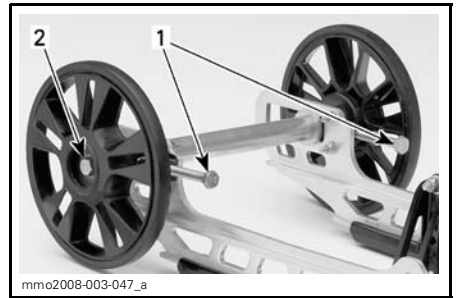
**TYPIQUE**

1. Joint torique d'outil supérieur positionné à 7.3 kg (16 lb)
2. Appuyer sur le dessus de l'outil jusqu'à ce qu'il touche le joint torique supérieur
3. Mesure de la flèche de la chenille

**AVIS** Une trop grande tension occasionnera une perte de puissance et une contrainte excessive sur les composants de la suspension.

Pour régler la tension de la chenille:

1. Débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit.
2. Selon les modèles, retirer les enjoliveurs de roues arrière.
3. Desserrer les boulons de fixation des roues de support arrière.
4. Tourner les boulons de réglage pour régler.
5. S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



**TYPIQUE**

1. Boulons de réglage
  2. Desserrer le boulon
6. Resserrer les boulons de fixation.
  7. Vérifier l'alignement de la chenille tel que décrit ci-dessous.



## Alignement

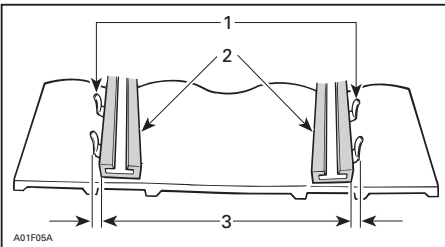
**⚠ AVERTISSEMENT**

Avant d'en vérifier l'alignement, s'assurer que la chenille est libre de tout élément pouvant être projeté hors de son champ de rotation. Tenir mains, pieds, outils et vêtements éloignés de la chenille. Toujours soulever la motoneige avec un support à socle large muni d'un panneau défecteur arrière. S'assurer que personne ne se trouve à proximité de la motoneige, en particulier à l'arrière de la chenille. Ne jamais faire tourner la chenille à haute vitesse.

Sous l'effet de la force centrifuge, des débris, des crampons endommagés ou mal fixés, des morceaux de chenille ou même la chenille au complet pourraient être violemment projetés à l'arrière du tunnel, ce qui pourrait sectionner une jambe ou causer d'autres blessures graves.

Démarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille. Le tout doit se faire en peu de temps (15 à 20 secondes).

Vérifier si la chenille est bien centrée (distance égale de chaque côté entre le bord des guides de chenille et les glissières).



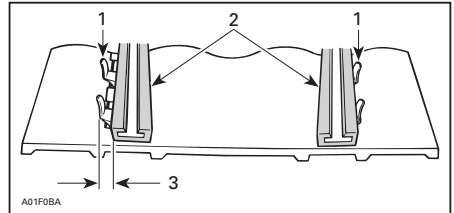
1. Guides
2. Glissières
3. Distance égale

Si elle n'est pas centrée, l'aligner comme suit:

**⚠ AVERTISSEMENT**

Sauf indication contraire, débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit (clé DESS) avant de faire une réparation ou un entretien. Stationner le véhicule dans un endroit sécuritaire, à l'écart du sentier.

1. Débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit (clé DESS).
2. Desserrer les boulons de fixation des roues de support.
3. Serrer le boulon de réglage du côté où la glissière est le plus éloignée des guides de chenille.

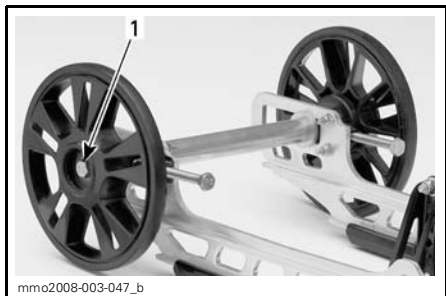


1. Guides
2. Glissières
3. Serrer de ce côté

4. Resserrer les boulons de fixation.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Bien serrer les vis de fixation des roues sinon une roue pourrait tomber, ce qui ferait bloquer la chenille.



**TYPIQUE**

1. Resserrer à 48 N•m (35 lbf•pi)

5. Faire redémarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille afin de revérifier l'alignement.
6. Remettre le véhicule au sol.
7. Remettre les enjoliveurs de roues s'il y a lieu.

## Suspension

### État de la suspension arrière

Vérifier l'état de toutes les pièces de la suspension, y compris les glissières, les ressorts, les roues, etc.

**REMARQUE:** En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. Si on circule de façon prolongée sur la glace ou sur de la neige parsemée de sable, les glissières chauffent et s'usent prématurément.

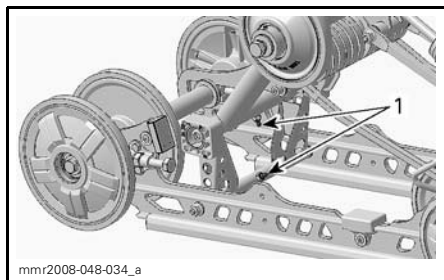
### État des courroies d'arrêt de la suspension

Inspecter les courroies d'arrêt pour déceler l'usure et les fissures, ainsi que les boulons et les écrous desserrés. S'ils sont desserrés, vérifier si les trous de la courroie sont déformés. La remplacer au besoin. Serrer les écrous à 11 N•m (97 lbf•po).

### Lubrification du bras arrière

Lubrifier les raccords de graissage du bras arrière avec de la graisse synthétique (N/P 293 550 033). Consulter

le passage *TABLEAU D'ENTRETIEN* pour connaître la fréquence de lubrification.



**TYPIQUE**

1. Raccords de graissage

## État de la direction et de la suspension avant

Vérifier visuellement si les composants de la direction et de la suspension avant sont bien serrés (bras de direction, bras de suspension et articulations, barres d'accouplement, joints à rotule, boulons de skis, jambes de skis, etc.). Au besoin, communiquer avec un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

## Skis

### Usure et état des skis et des lisses

Vérifier l'état des skis et des lisses au carbure. S'ils sont usés, communiquer avec un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Des skis et/ou des lisses trop usés nuiront grandement à la conduite de la motoneige.

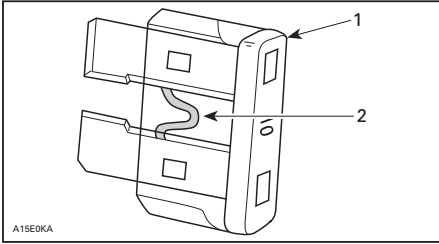
## Fusible

### Inspection du fusible

Les circuits des accessoires sont protégés par un fusible.

Vérifier l'état du fusible et le remplacer au besoin.

Tirer sur le fusible pour l'extraire du porte-fusibles. Vérifier si le filament est fondu.



1. Fusible
2. Vérifier s'il est fondu

**AVIS** Ne pas utiliser un fusible de calibre plus élevé, car cela pourrait endommager les composants électriques et/ou provoquer un feu.

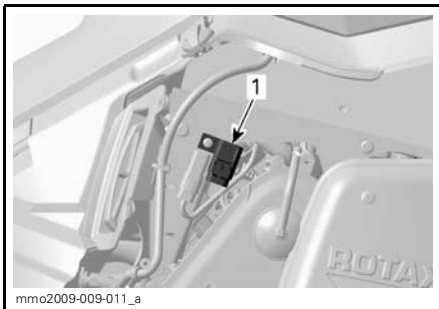
### **⚠ AVERTISSEMENT**

Si le fusible est grillé, on doit déterminer la source du problème et réparer avant de faire redémarrer le véhicule. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour la réparation.

### Emplacement du fusible

Le porte-fusible se trouve du côté droit du compartiment moteur, près du carter de chaîne.

Pour accéder au porte-fusible, voir la section *CARROSSERIE* et ouvrir le panneau latéral droit.



1. Emplacement du porte-fusible

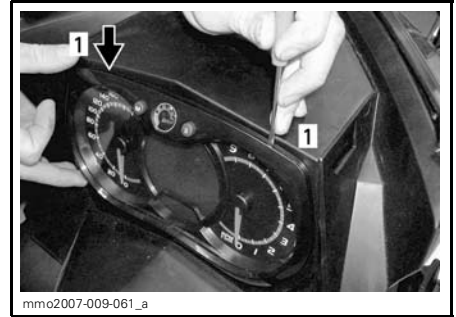
### Feux

Vérifier le fonctionnement du feu après en avoir remplacé l'ampoule.

### Remplacement des ampoules de phare

**AVIS** Ne jamais toucher la partie en verre d'une ampoule halogène avec les doigts, car cela en réduit la durée de vie. Si on y a touché, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le film gras laissé par les doigts.

À l'aide d'un petit tournevis, dégager les pattes de verrouillage de l'indicateur multifonctionnel.

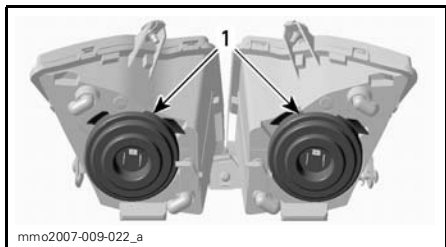


1. Patte de verrouillage

Tirer doucement sur l'indicateur et le mettre de côté.

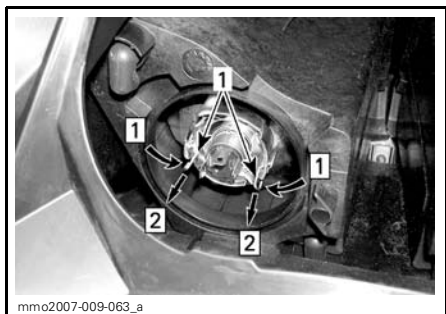


Débrancher le connecteur de l'ampoule grillée. Enlever le soufflet de caoutchouc.



1. Soufflet de caoutchouc

Appuyer sur les deux côtés de la pince de retenue tout en tirant pour la dégager du support d'ampoule.

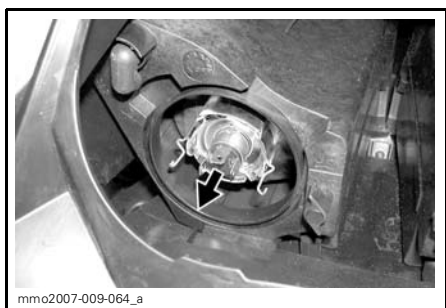


Étape 1: Appuyer des deux côtés

Étape 2: Tirer pour dégager

1. Pince de retenue

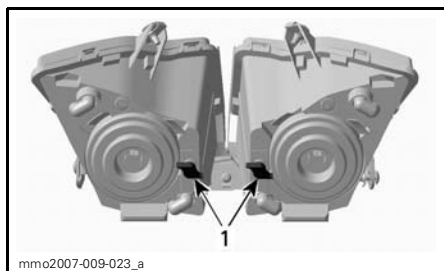
Tirer sur l'ampoule et la remplacer. Bien remettre les pièces en place.



**TIRER SUR L'AMPOULE ET LA REMPLACER**

## Réglage du faisceau des phares

Retirer l'indicateur multifonctionnel; voir la rubrique *REPLACEMENT DES AMPOULES DE PHARE*. Tourner le bouton pour régler la hauteur du faisceau.



**TYPIQUE**

1. Bouton

## Remplacement de l'ampoule de feu arrière

Pour découvrir l'ampoule, retirer les vis de la lentille puis enlever la lentille de plastique rouge.

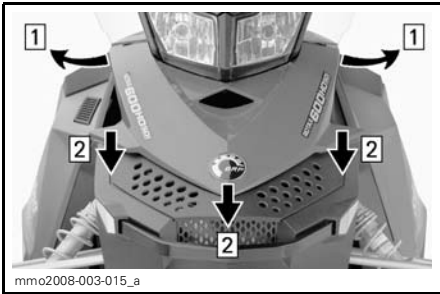
## Carrosserie

### Capot

#### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Ne jamais faire fonctionner le moteur lorsque le capot est enlevé du véhicule.**

Pour ouvrir le capot, dégager les goupilles de retenue puis glisser le capot vers l'avant du véhicule.



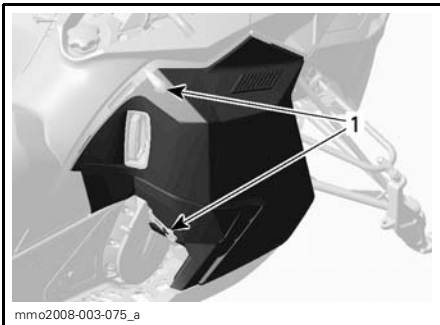
Étape 1: Dégager les goupilles de retenue  
Étape 2: Glisser le capot vers l'avant

## Panneaux latéraux

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais faire fonctionner le moteur lorsque les panneaux latéraux sont ouverts ou enlevés.

Pour ouvrir un panneau latéral, étirer et décrocher les attaches.



#### TYPIQUE

##### 1. Attaches

Pour enlever un panneau latéral, l'ouvrir et le soulever. Dégager la charnière inférieure de la fente puis libérer la charnière supérieure en abaissant le panneau.

## Nettoyage et protection du véhicule

Enlever la saleté et la rouille.

Pour nettoyer tout le véhicule, n'utiliser que des tissus de flanelle ou l'équivalent.

**AVIS** Utiliser des tissus de flanelle ou l'équivalent pour nettoyer le pare-brise et le capot pour éviter d'endommager les surfaces à nettoyer.

Pour enlever la graisse, l'huile et la saleté, utiliser le nettoyant ultra-puissant (N/P 293 110 001) (bombe aérosol de 400 g) et (N/P 293 110 002) (4 L).

**AVIS** Ne pas mettre de nettoyant ultra-puissant sur les autocollants et le vinyle.

Pour enlever la saleté tenace des pièces de plastique et de vinyle, utiliser le nettoyant de vinyle et de plastique (N/P 413 711 200) (6 x 1 L).

Pour éliminer les égratignures sur le pare-brise ou sur le capot, utiliser l'ensemble de produits éliminateurs d'égratignures (N/P 861 774 800).

**AVIS** Ne jamais nettoyer les pièces de plastique ou le capot avec un détergent concentré, un produit de dégraissage, un diluant à peinture, de l'acétone, un produit à base de chlore, etc.

Nettoyer les deux demi-poulies avec du nettoyeur de flasques de poulies (N/P 413 711 809).

Examiner le capot et réparer au besoin.

Si la peinture d'une pièce métallique est éraflée, faire les retouches nécessaires. Vaporiser du lubrifiant XP-S Lube (N/P 293 600 016) sur toutes les pièces métalliques, y compris les tiges d'amortisseur chromées.

Cirer les parties peintes du véhicule pour une meilleure protection.

**REMARQUE:** Appliquer de la cire sur le fini lustré uniquement. Protéger le véhicule avec une bâche pour empêcher l'accumulation de poussière pendant son remisage.

**AVIS** La motoneige doit être remise dans un endroit frais et sec, et recouverte d'une bâche opaque. Cela évite que le fini et les composants en plastique soient abîmés par les rayons du soleil ou la saleté.

Soulever l'arrière du véhicule afin que la chenille ne touche pas le sol. Installer un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière.

** AVERTISSEMENT**

Ne pas tenter de soulever manuellement le véhicule seul. Se servir d'un outil de levage approprié ou demander de l'aide pour éviter de se blesser.

**REMARQUE:** Ne pas relâcher la tension de la chenille.

# REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

## AVERTISSEMENT

Faire inspecter les systèmes d'alimentation et de lubrification par un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO tel qu'indiqué au chapitre *TABLEAU D'ENTRETIEN*.

## Préparation pré-saisonnière

Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

**AVIS** Faire nettoyer les carburateurs avant de faire redémarrer le moteur.

## Remisage

C'est en été ou lorsque la motoneige demeure inutilisée pendant plus de trois mois qu'il devient important de bien la remisage.

Pour préparer votre motoneige, consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

Pour faciliter l'inspection et assurer une bonne lubrification de tous les composants, il est recommandé de nettoyer le véhicule au complet.

Une fois la procédure de remisage terminée, boucher le silencieux avec des chiffons propres.

Soulever l'arrière du véhicule avec un support mécanique à socle large pour motoneige muni d'un panneau déflecteur arrière.

## AVERTISSEMENT

Ne pas tenter de soulever manuellement le véhicule seul. Se servir d'un outil de levage approprié pour éviter de se blesser.

**REMARQUE:** Ne pas relâcher la tension de la chenille.

Recouvrir le véhicule d'une bâche approuvée pour le protéger de la poussière.

**AVIS** Le véhicule doit être remisé dans un endroit frais et sec et recouvert d'une bâche opaque ventilée, sinon les finis tels que le plastique et la peinture peuvent pâlir au soleil ou à cause de la saleté.



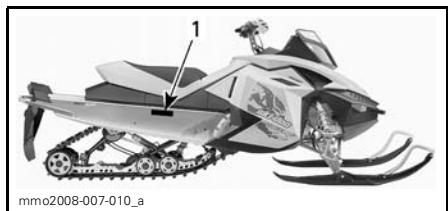


# ***RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES***

# IDENTIFICATION DU VÉHICULE

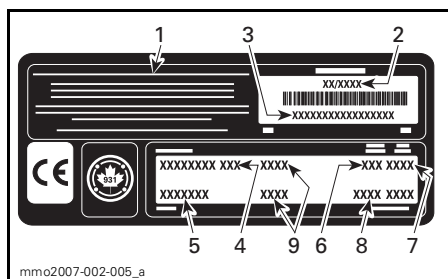
## Autocollant de description du véhicule

L'autocollant de description du véhicule est situé du côté droit du tunnel.



### TYPIQUE

1. Autocollant de description du véhicule



### AUTOCOLLANT DE DESCRIPTION DU VÉHICULE

1. Fabricant
2. Date de fabrication
3. Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)
4. Modèle
5. Ensemble en option
6. Type de moteur
7. Année modèle
8. Codes de couleur
9. Poids du véhicule/puissance du moteur (modèles européens)

## Numéros de série

Les principaux composants de votre motoneige (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, ces numéros de série. C'est le cas lors d'une réclamation de garantie ou d'une perte. Le concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. BRP ne pourra accepter une réclamation de garantie si le numéro de série du moteur

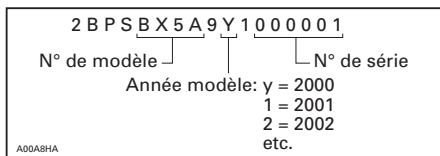
ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) est enlevé ou altéré de quelque façon. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre motoneige et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

## Emplacement du numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)

Le N.I.V. est inscrit sur l'autocollant de description du véhicule. Voir plus haut. Il est aussi estampé sur le tunnel, près de l'autocollant de description du véhicule.

## Emplacement du numéro de modèle

Le numéro de modèle fait partie du numéro d'identification du véhicule (N.I.V.).



### DESCRIPTION DU N.I.V.

## Emplacement du numéro de série du moteur



### TYPIQUE — MOTEUR 600RS

1. Numéro de série du moteur

La déclaration de conformité CE n'apparaît pas dans cette version du guide du conducteur.

Veillez vous reporter à la version imprimée qui accompagnait votre véhicule.

---

# MOTEURS CERTIFIÉS PAR L'EPA

L'entretien, le remplacement et la réparation des systèmes et des dispositifs antipollution peuvent être faits par tout établissement ou technicien spécialisé en réparation de moteurs à étincelles (SI).

## Information sur les émissions d'échappement

### Responsabilité du fabricant

Les fabricants de motoneiges doivent déterminer les niveaux d'émission de chaque famille de puissance des moteurs construits à partir de l'année modèle 2009 et les certifier auprès de la Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis d'Amérique. Au moment de la fabrication, on doit apposer sur chaque véhicule une étiquette d'information qui indique les niveaux d'émission et les caractéristiques des moteurs.

### Responsabilité du concessionnaire

Lors de l'entretien de toutes les motoneiges SKI-DOO certifiées qui portent une étiquette d'information sur les dispositifs antipollution, les réglages doivent être conformes aux caractéristiques écrites du fabricant.

Le remplacement ou la réparation de tout composant relié aux émissions doit être exécuté de manière à maintenir des niveaux d'émission conformes aux normes de certification prescrites.

Les concessionnaires ne doivent pas modifier les moteurs de façon à en changer la puissance ou à en augmenter les émissions au-delà des caractéristiques déterminées par le fabricant.

Font exception à ces mesures les changements prescrits par les fabricants, comme les réglages relatifs aux hautes altitudes.

### Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire/conducteur doit voir à l'entretien de son moteur afin de maintenir des niveaux d'émission conformes aux normes de certification prescrites.

Le propriétaire/conducteur ne doit pas modifier le moteur de façon à en changer la puissance ou à en augmenter les émissions au-delà des caractéristiques déterminées par le fabricant.

### Réglementation de l'EPA sur les émissions

Toutes les nouvelles motoneiges SKI-DOO fabriquées par BRP à partir de l'année 2009 ont reçu la certification de l'EPA de conformité aux exigences de la réglementation pour le contrôle de la pollution de l'air par les moteurs des nouvelles motoneiges. Cette certification est conditionnelle à la conformité de certains réglages aux normes de fabrication. Pour cette raison, il faut, lors de l'entretien du produit, se conformer aux instructions du fabricant et, si possible, revenir à l'intention première de la conception.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont d'ordre général; il ne s'agit pas de la liste complète des lois et règlements relatifs aux exigences de l'EPA sur les émissions d'échappement des motoneiges. Pour plus de renseignements, contacter les sources suivantes:

### Par la poste:

U.S. Environmental Protection Agency  
Office of Transportation and Air Quality  
1200 Pennsylvania Ave. NW  
Mail Code 6403J  
Washington D.C. 20460

### Site Web:

[www.epa.gov/otaq/](http://www.epa.gov/otaq/)

# FICHES TECHNIQUES

<b>MODÈLE</b>	<b>MX Z X 600 RS</b>
<b>SYSTÈME MOTEUR</b>	
Moteur	593 RS
Cylindres	2
Cylindrée	cc (po <sup>3</sup> ) 594.4 (36.27)
Alésage	mm (po) 72.0 (2.83)
Course	mm (po) 73.0 (2.87)
Régime maximal	± 100 tr/mn 8400
Carburateur	2 x TMX38
Système d'échappement	Un tuyau d'échappement calibré, silencieux à chicane
Huile de mélange	Huile semi-synthétique XP-S (N/P 293 600 071)
Proportion de mélange essence/huile	33:1
Liquide de refroidissement	Mélange éthylène glycol (50%) et eau distillée (50%). Employer un liquide conçu spécialement pour les moteurs en aluminium
Contenance du système de refroidissement	4.5 L (152 oz liq. É.-U.)
Carburant recommandé	Super sans plomb
Indice d'octane minimum	En Amérique du Nord: (91 (RON+MON/2)) Ailleurs: 95 RON
Contenance du réservoir d'essence	20 L (5.3 gal É.-U.)
Huile de l'arbre de la pompe à eau	Huile à injection minérale XP-S (N/P 413 802 900)
<b>SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT</b>	
Poulie motrice	TRAM <sup>MC</sup> III light
Poulie menée	Team rapid reaction
Engagement	5250 tr/mn
Nombre de dents, petit barbotin	23
Nombre de dents, grand barbotin	49
Nombre de dents, barbotin d'entraînement	8
Huile de carter de chaîne	Huile synthétique de carter de chaîne XP-S
Contenance d'huile du carter de chaîne	250 ml (8.5 oz É.-U.)
Système de freinage	Frein hydraulique de type REV-XP
Liquide de frein	SRF (DOT 4) ou GTLMA (DOT 4)
Largeur nominale de la chenille	381 mm (15 po)
Longueur nominale de la chenille	3051 mm (120 po)

MODÈLE		MX Z X 600 RS
<b>SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT (suite)</b>		
Nervures de la chenille		44.5 mm (1.75 po)
Tension de la chenille	Flèche	30 - 35 mm (1-3/16 - 1-3/8 po)
	Force <sup>(1)</sup>	7.3 kg (16 lb)
Alignement de la chenille		Distance égale entre le rebord des guides de chenille et les glissières
Numéro de pièce de la courroie d'entraînement		417 300 288 <sup>(3)</sup>
<b>SUSPENSION</b>		
Suspension avant		REV-XP
Amortisseur avant		Amortisseur de course HPG C-40
Course maximale de la suspension avant		242 mm (9.5 po)
Suspension arrière		SC-5
Amortisseur du bras avant		Amortisseur de course HPG C-40
Amortisseur du bras arrière		Amortisseur de course HPG C-40
Course maximale de la suspension arrière		381 mm (15 po)
<b>SYSTÈME ÉLECTRIQUE</b>		
Système d'éclairage		360 watts @ 6000 tr/mn
Ampoule de phare – route/croisement		2 x 60/55 watts (H-4)
Ampoule du feu arrière		5/21
Bougie	Type	NGK BR9ECS <sup>(2)</sup>
	Écartement des électrodes	Non réglable 0.45 ± 0.05 mm (.018 ± .002 po)
Fusible (accessoires)		20 A
<b>DIMENSIONS</b>		
Longueur hors tout du véhicule	mm (po)	2890 (114)
Largeur hors tout du véhicule <sup>(4)</sup>	mm (po)	1205 (47.5) à 1249 (49)
Hauteur hors tout du véhicule	mm (po)	1000 (39)
Masse (à sec)	kg (lb)	195 (430)
Écartement des skis	mm (po)	1065 (41.93) à 1108 (43.64)

<sup>(1)</sup> Mesure de la distance entre la glissière et le rebord intérieur de la chenille alors qu'on exerce une traction vers le bas sur celle-ci.

<sup>(2)</sup> **AVIS** Ne pas tenter de régler l'écartement des électrodes de ce type de bougie.

<sup>(3)</sup> Chaque fois qu'on installe une courroie d'entraînement neuve, il faut régler sa hauteur. Confirmer le numéro de pièce de la courroie auprès d'un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

<sup>(4)</sup> Conduite en sentier: s'informer des règlements locaux en vigueur et régler l'écartement des skis à la position étroite au besoin.

# ***DIAGNOSTIC DES PANNES***

---

# DIRECTIVES TECHNIQUES

---

## LE MOTEUR EST ENTRAÎNÉ, MAIS NE DÉMARRE PAS.

---

1. L'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position ARRÊT ou le capuchon du cordon coupe-circuit n'est pas branché à la borne.
  - Placer l'interrupteur d'arrêt du moteur en position MARCHE et brancher le capuchon du cordon coupe-circuit à la borne.
2. Le mélange n'est pas assez riche pour faire démarrer le moteur à froid.
  - Vérifier le niveau du réservoir d'essence et la procédure de démarrage, surtout les passages sur l'amorceur.
3. Moteur noyé (les bougies sont humides lorsqu'on les enlève).
  - Ne pas utiliser l'amorceur. Enlever la bougie humide, mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur à la position ARRÊT et faire tourner le moteur. Poser une bougie sèche et propre.
  - Faire démarrer le moteur de la façon habituelle. Si le moteur continue à se noyer, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
4. L'essence ne parvient pas au moteur (bougie sèche lorsqu'on l'enlève).
  - Vérifier le niveau du réservoir d'essence. Vérifier la qualité de l'essence ainsi que les conduits d'impulsion et leurs raccords. Bris possible de la pompe à essence ou du carburateur. Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
5. Bougie/circuit d'allumage (aucune étincelle).
  - Enlever la ou les bougies puis les rebrancher au capuchon de bougie. Vérifier si l'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position MARCHE et si le capuchon du cordon coupe-circuit est branché.
  - Mettre la ou les bougies à la masse au moteur loin de l'orifice de bougie et faire démarrer le moteur. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacer la bougie. Si le problème persiste, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
6. Compression du moteur.
  - Quand on tire sur le démarreur à rappel, on doit sentir des cycles de résistance chaque fois que le piston franchit le point mort haut (chaque piston sur les moteurs multicylindres).
  - Si aucune résistance répétitive ne se fait sentir, c'est qu'il y a une importante perte de compression. Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.

---

## LE MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE/LA MOTONEIGE N'ATTEINT PAS SON PLEIN RÉGIME.

---

1. Bougies encrassées ou défectueuses.
  - Voir la cause n° 5 de la section LE MOTEUR EST ENTRAÎNÉ, MAIS NE DÉMARRE PAS.
2. L'essence ne parvient pas au moteur.
  - Voir la cause n° 4 de la section LE MOTEUR EST ENTRAÎNÉ, MAIS NE DÉMARRE PAS.
3. Réglages du carburateur.
  - Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.



---

**LE MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE/LA MOTONEIGE N'ATTEINT PAS SON PLEIN RÉGIME. (suite)**

---

**4. Courroie d'entraînement trop usée.**

- *Si la courroie d'entraînement a perdu plus de 3 mm (1/8 po) de sa largeur originale, la motoneige offrira une moins bonne performance.*
- *Remplacer la courroie.*

**5. Poulies mal alignées ou défectueuses.**

- *Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

**6. Mauvais réglage de la chenille.**

- *Consulter la section ENTRETIEN et/ou voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO pour faire aligner la chenille et régler la tension.*

---

**RETOURS DE FLAMME.**

---

**1. Bougies défectueuses (accumulation de calamine).**

- *Voir la cause n° 5 de la section LE MOTEUR EST ENTRAÎNÉ, MAIS NE DÉMARRE PAS.*

**2. Le moteur tourne en surchauffant.**

- *Vérifier le niveau de liquide de refroidissement; voir PROCÉDURES D'ENTRETIEN.*
- *Vérifier la propreté des échangeurs de chaleur. Nettoyer au besoin.*
- *Si le niveau de liquide de refroidissement est adéquat et que les échangeurs de chaleur sont propres, voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

**3. Mauvais réglage de l'avance à l'allumage ou panne du circuit d'allumage.**

- *Voir un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.*

---

**RATÉS D'ALLUMAGE.**

---

**1. Bougies encrassées, défectueuses ou usées.**

- *Nettoyer/vérifier l'écartement et le numéro d'identification. La remplacer au besoin.*

**2. Présence d'eau dans l'essence.**

- *Vider le système d'alimentation et le remplir d'essence neuve.*

# SYSTÈME DE CONTRÔLE

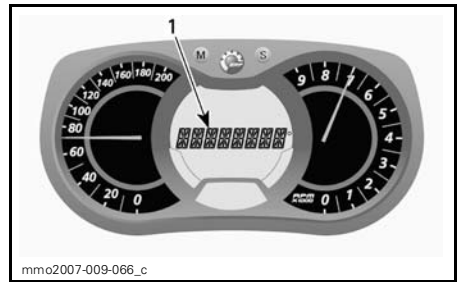
## Voyants, messages et codes de panne

Le ou les voyants du cadran signalent la présence d'une anomalie ou d'une condition particulière.



### TYPIQUE — VOYANTS

Si une anomalie survient, cette fonction en informe le conducteur, en plus des voyants, par l'entremise d'un message et de signaux sonores.






1. Affichage de messages

Le message s'affiche sans compter qu'un code sonore retentit et qu'un voyant s'allume.

Les codes de l'avertisseur retentissent et des messages (selon le modèle d'indicateur) s'afficheront pour attirer l'attention du conducteur.

Voir le tableau plus bas pour obtenir plus de détails.

VOYANT(S) ALLUMÉ(S)	AVERTISSEUR	AFFICHAGE DE MESSAGES	DESCRIPTION
	Bips courts et rapide	«ENGINE OVERHEAT»	Le moteur surchauffe. Réduire la vitesse de la motoneige et la conduire dans la neige folle, ou arrêter immédiatement le moteur et le laisser refroidir. Vérifier le système de refroidissement.
	4 bips courts	«CHECK ENGINE»	Anomalie de moteur. Consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO le plus tôt possible.
	Sonne continuellement	«SHUTDOWN»	Le fonctionnement du moteur a été interrompu en raison d'une surchauffe. Débrancher le capuchon du cordon coupe-circuit et consulter un concessionnaire autorisé de motoneiges SKI-DOO.
	—	—	Le feu de route est sélectionné.

# ***GARANTIE***

---

## VALIDATION DE LA GARANTIE LIMITÉE

Pour que la garantie limitée soit valide, il faut apporter les modifications suivantes **lors de l'inspection de prélivraison, avant même d'utiliser le véhicule.**

1. Remplacer les gicleurs principaux par ceux qu'on recommande dans le *BULLETIN DE PRÉLIVRAISON*.
2. Changer la position des gicleurs à aiguille tel que décrit dans le *BULLETIN DE PRÉLIVRAISON*.
3. Débrancher l'interrupteur de préchauffage tel qu'expliqué dans le *BULLETIN DE PRÉLIVRAISON*.
4. Débrancher et enlever la sonde de température des gaz d'échappement puis la retourner au service de la garantie de BRP.
5. Boucher le trou de la sonde de température des gaz d'échappement tel qu'expliqué dans le *BULLETIN DE PRÉLIVRAISON*.
6. Remplacer la vis de pression des goupilles de poulie motrice tel que décrit dans le *BULLETIN DE PRÉLIVRAISON*.

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2009 vendues par un concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) aux États-Unis ou au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si:

1. La motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
2. Une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2009 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

## **3) EXCLUSIONS**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;

- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Dommage résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

#### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes:

1. La date de livraison au premier acheteur au détail ou;
2. La date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

Les composantes reliées aux émissions qui sont incluses dans le tableau ci-dessous, qui sont installées sur des motoneiges certifiées par l'EPA (voir la liste ci-dessous), et qui sont enregistrées aux États-Unis, sont couvertes pour trente (30) mois consécutifs ou 4000 km (2500 mi) d'utilisation, selon le premier des deux termes atteint. Si les 4000 km (2500 mi) sont atteints durant la période normale de garantie, les composantes reliées aux émissions continueront d'être couverts jusqu'à la fin de la période normale de garantie.

Les moteurs SKI-DOO sont tous certifiés par l'EPA. Consulter le tableau ci-dessous pour savoir quels sont les composants reliés aux émissions qui sont couverts par l'EPA.

COMPOSANTS RELIÉS AUX ÉMISSIONS	600RS
Carburateur	X
Adaptateur d'admission du carburateur	X
Soupape à clapet	X
Boyaux de système Rave	X
Capteur de position d'accélérateur (TPS)	X
Sonde de température d'air (ATS)	X
Sonde de pression d'air (APS)	X
Système de gestion du moteur (EMS)	X
Sonde de température de liquide de refroidissement (CTS)	X
Solénoïde de DPM	X

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

## 5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique seulement si les conditions suivantes sont remplies:

- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- La motoneige Ski-Doo doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire BRP autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE**

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## **7) CE QUE BRP FERA**

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## **8) TRANSFERT**

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

1. L'ancien propriétaire communique avec BRP (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BRP autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
2. BRP ou un concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.



## 9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

### BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe d'assistance à la clientèle  
75, rue J.-A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Tél.: 819 566-3366

\* Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2009 vendues par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) hors du Canada, des États-Unis et des pays membres de l'Espace Économique Européen (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si:

1. La motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
2. Une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2009 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

## **3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);

- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Dommage résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

#### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes:

1. La date de livraison au premier acheteur au détail ou;
2. La date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

#### **5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE**

La présente garantie ne s'applique seulement si les conditions suivantes sont remplies:

- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BRP»);

- Le processus d’inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- La motoneige Ski-Doo doit être enregistrée en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L’entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l’entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n’a pas l’obligation d’honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **6) CONDITIONS D’OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE**

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que la période pour aviser un distributeur/concessionnaire BRP est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## **7) CE QUE BRP FERA**

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s’y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d’améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## 8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un distributeur/concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le distributeur à BRP.

## 9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

**Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:**

**BRP EUROPE N.V.**

Groupe d'assistance à la clientèle

Skaldenstraat 125

9042 Gent

Belgique

Tél.: + 32-9-218-26-00

**Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de la Finlande:**

**BRP FINLAND OY**

Service après-vente

Ahjotie 30

FIN-96320 Rovaniemi

Finlande

Tél.: + 358 16 3208 111

**Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:**

**BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Groupe d'assistance à la clientèle

75, rue J.-A. Bombardier

Sherbrooke (Québec) J1L 1W3

Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur [www.brp.com](http://www.brp.com).

\* Dans certains pays, les produits sont distribués et le service est offert par des entités filiales de, ou affiliées à BRP.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

---

# **GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: MOTONEIGES SKI-DOO® 2009**

## **1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE**

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)\* garantit ses motoneiges Ski-Doo 2009 vendues pas un distributeur/concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) dans un des pays membres de l'Espace Économique Européen («EEE») (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous. La présente garantie limitée s'annule si:

1. La motoneige a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou
2. Une modification de la motoneige a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou la motoneige a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Ski-Doo installés par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison de la motoneige Ski-Doo 2009 bénéficient de la même garantie que la motoneige.

## **2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.

Ni un distributeur, ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

## **3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE**

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);

- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, l'utilisation du produit sur une surface autre que la neige, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus; et
- Dommage résultant de crampons installés sur la chenille si l'installation ne respecte pas les instructions de BRP.

#### **4) DURÉE DE LA GARANTIE**

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes:

1. La date de livraison au premier acheteur au détail ou;
2. La date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée et DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale. Toutefois, la durée de la garantie d'une motoneige livrée entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours se terminera le 30 novembre de l'année applicable. Une motoneige est considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est utilisée pour générer un revenu ou dans le cadre d'un emploi durant la période de garantie. Une motoneige est aussi considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est identifiée ou immatriculée pour utilisation commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## 5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique seulement si les conditions suivantes sont remplies:

- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Ski-Doo dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de pré livraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- La motoneige Ski-Doo doit être enregistrée en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
- La motoneige Ski-Doo 2009 doit être achetée dans l'EEE;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## 6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motoneige dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que la période pour aviser un distributeur/concessionnaire BRP est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## 7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Ski-Doo neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre encouru par un distributeur/concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motoneige au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motoneige se trouve en dehors de l'EEE, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter,



le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## **8) TRANSFERT**

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisée du transfert de propriété de la façon suivante:

BRP ou un distributeur/concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire. L'information sera alors directement transmise par le distributeur à BRP.

## **9) SERVICE À LA CLIENTÈLE**

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

**Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:**

**BRP EUROPE N.V.**

Groupe d'assistance à la clientèle  
Skaldenstraat 125  
9042 Gent  
Belgique  
Tél.: + 32-9-218-26-00

**Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de la Finlande:**

**BRP FINLAND OY**

Service après-vente  
Ahjotie 30  
FIN-96320 Rovaniemi  
Finlande  
Tél.: + 358 16 3208 111

**Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:**

**BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Groupe d'assistance à la clientèle

75, rue J.-A. Bombardier

Sherbrooke (Québec) J1L 1W3

Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur [www.brp.com](http://www.brp.com).

## **CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE**

Les termes et conditions suivants ne sont applicables qu'aux produits vendus en France:

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit:

1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant:
  - Corresponde à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
  - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;
2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

\* Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres filiales de BRP distribuent et offrent les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc.

---

## RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous tenons à vous informer que vos coordonnées seront utilisées à des fins de sécurité et de garantie. Parfois, nous utilisons aussi les coordonnées de nos clients pour les renseigner sur nos produits et nos offres. Si vous préférez ne pas recevoir d'information à propos de nos produits, offres et services, écrivez-nous à l'adresse ci-après.

Notez également que, de temps à autre, des organismes de confiance sélectionnés avec soin peuvent être autorisés à utiliser les coordonnées de nos clients pour promouvoir des produits et services de qualité. Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient transmises à ces organismes, écrivez-nous à l'adresse suivante.

### **Au Canada**

#### **BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Service de la garantie  
75, rue J.-A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Télé.: 819 566-3590

### **Aux É.-U.**

#### **BRP US INC.**

Service de la garantie  
7575, Bombardier Court  
Wausau WI 54401  
Tél.: 715 848-4957

### **Pour la Russie, la CEI et le Moyen-Orient**

#### **BRP EUROPE N.V.**

Service après-vente  
Chemin de Messidor 5-7  
1006 Lausanne  
Suisse  
Télé.: + 41213187801

### **Pour la Scandinavie et l'Europe**

#### **BRP FINLAND OY**

Service Department  
Ahjotie 30  
FIN-96320 Rovaniemi  
Finland  
Tél.: + 358 16 3208 111

### **Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec A) ou B):**

**A)** Votre distributeur régional (vous trouverez ses coordonnées sur [www.brp.com](http://www.brp.com)).

**B)** Notre bureau nord-américain:

#### **BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.**

Service de la garantie  
75, rue J.-A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Canada  
Télé.: 819 566-3590

---

# CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez aviser BRP:

- en postant l'une des cartes ci-après à l'une des adresses suivantes
- en composant, **si vous habitez l'Amérique du Nord**, le 819 566-3366 (Canada) ou le 715 848-4957 (É.-U.)
- en prenant contact avec un concessionnaire ou distributeur SKI-DOO autorisé.

## En Amérique du Nord

### BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie  
75, rue J.-A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Télec.: 819 566-3590

## Pour la Russie, la CEI et le Moyen-Orient

### BRP EUROPE N.V.

Service après-vente  
Chemin de Messidor 5-7  
1006 Lausanne  
Suisse  
Télec.: + 41213187801

## Pour la Scandinavie et l'Europe

### BRP FINLAND OY

Service Department  
Ahjotie 30  
FIN-96320 Rovaniemi  
Finland  
Tél.: + 358 16 3208 111

## Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec A) ou B):

**A)** Votre distributeur régional (vous trouverez ses coordonnées sur [www.brp.com](http://www.brp.com)).

**B)** Notre bureau nord-américain:

### BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie  
75, rue J.-A. Bombardier  
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3  
Canada  
Télec.: 819 566-3590

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.















520 000 814

CA

OPERATOR'S GUIDE, MX Zx 600 RS / FRENCH  
GUIDE DU CONDUCTEUR, MX Zx 600 RS / FRANÇAIS

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M:P.C.